

NO 16 SEANCE DU CONSEIL GENERAL

Convocation

Jeudi 13 décembre 2018

à 19 h 30



à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal no 15
3. a) Plan des intentions 2019-2024
b) Budget 2019 et rapport de la Commission financière et de gestion
4. Crédit budgétaire de CHF 398'000 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2019
Arrêté 1388
5. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets - Adaptation de l'article 5.5 "*participation de l'impôt*"
Arrêté 1389
6. Motion du groupe PLR "*pour une diminution des coûts pour la collecte locale des déchets*"
7. Motion du groupe PLR "*pour une administration redimensionnée*"
8. Motion du groupe PLR "*pour une réduction notable des coûts des décorations de rue*"
9. Motion du groupe PLR "*Etude de réduction des charges pour la bibliothèque*"
10. Motion du groupe socialiste "*Promotion économique locale pour un engagement local*"
11. Motion du groupe Canette "*visant à demander que soient étudiées et mises en œuvre les mesures adéquates pour faire cesser définitivement le report des charges cantonales aux communes*"
12. Motion de M. Gregory Mallet demandant "*que soient créés au sein de la commune des jobs d'été pour les jeunes landeronnais de 16 à 18 ans*"
13. Divers

Conseil communal

Etablissements publics - Permission tardive 1 heure

Délai référendaire: mercredi 30 janvier 2019

No 15 Séance du Conseil général du jeudi 25 octobre 2018 à 20 h 00 à l'Aula du NBA

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 14
3. a) Nomination d'un membre auprès de la commission de salubrité et de l'environnement en remplacement de Mme Liselotte Jaccard
b) Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil d'établissement scolaire (CESC) en remplacement de M. Henri Lambert
4. Arrêtés modifiant les jetons de présence du Conseil communal, du Conseil général et des commissions
Arrêtés 1380 & 1381
5. Arrêté modifiant les honoraires et vacations du Conseil communal
Arrêté 1382
6. Arrêté fixant les mesures salariales pour les employés communaux pour l'année 2019
Arrêté 1383
7. Adaptation du taux de l'impôt foncier prélevé sur les immeubles appartenant aux institutions de prévoyance et aux personnes morales
Arrêté 1384
8. Modification du règlement relatif à l'approvisionnement en électricité - Prélèvement d'une redevance pour l'utilisation du domaine public
Arrêté 1385
9. Modification du taux du coefficient fiscal
Arrêté 1386
10. Modifications et adaptations du règlement de construction
11. Adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)
Arrêté 1387
12. Rapport d'information de la Commission de l'énergie concernant l'obtention du label "*Cité de l'énergie*" pour la Commune du Landeron
13. Motion du groupe Canette "*visant à demander l'organisation par le Conseil communal d'une consultation du peuple landeronnais au sujet du futur institutionnel du Landeron*"
14. Motion du groupe PLR "*pour une diminution des coûts pour la collecte locale des déchets*"
15. Motion du groupe PLR "*pour une administration redimensionnée*"
16. Motion du groupe PLR "*pour une aide convenable à la Fondation de la piscine*"
17. Motion du groupe PLR "*pour une réduction notable des coûts des décorations de rue*"
18. Motion du groupe PLR "*Etude de réduction des charges pour la bibliothèque*"
19. Motion du groupe socialiste "*Promotion économique locale pour un engagement local*"
20. Motion du groupe Canette "*visant à demander que soient étudiées et mises en œuvre les mesures adéquates pour faire cesser définitivement le report des charges cantonales aux communes*"
21. Motion de M. Gregory Mallet demandant "*que soient créés au sein de la commune des jobs d'été pour les jeunes landeronnais de 16 à 18 ans*"
22. Divers

1. Appel

M. Yves Jakob, président, ouvre la 15^{ème} séance de la législature.

Le secrétaire passe à l'appel :

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Boillat Gilles, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürlì Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Fauro Massimo, Frii Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Ghizzo Avio, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, St-Louis Sylvie, Stooss Philippe, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Battistella Steve, Devenoges Jacques, Toedtli Jean-François
38 Conseillers généraux présents, majorité à 20.

Conseil communal

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Présidente:	M. Yves Jakob	UDC
Secrétaire:	M. Marc Juan	PSL
Questeurs:	M. Thierry Linder	CAN
	Mme Claire-Anne Frii Ryser	PLR

Avant de passer à l'ordre du jour, le président souhaite rappeler quelques points importants relatifs au règlement organique.

Art. 29 (validité des décisions)

Le Conseil général ne peut prendre des décisions valables que sur les objets figurant à l'ordre du jour de la séance; toutefois, si le cas d'urgence est admis par les deux tiers au moins des membres présents, il peut statuer sur des objets présentés séance tenante par l'un ou l'autre de ses membres ou par le Conseil communal.

Art. 55 (clause d'urgence)

Lorsqu'une décision du Conseil général est munie de la clause d'urgence, elle n'est pas soumise au référendum. L'urgence doit être prononcée à la majorité des deux tiers des votes exprimés. Elle sera soumise au vote après que la décision d'ensemble aura été acceptée.

Art. 41 (objets ne figurant pas à l'ordre du jour) Tout membre du Conseil général a le droit de demander la discussion d'un objet ne figurant pas à l'ordre du jour. Le Conseil général se prononce à la majorité. Mais le cas d'urgence prévu à l'article 29 excepté, une décision ne peut être valablement prise qu'au cours d'une séance ultérieure.

Art. 35 (motions) 1Lorsqu'une motion ou un projet d'arrêté au sens de l'article 33 a été développé par son auteur ou l'un des cosignataires, la discussion est renvoyée à la prochaine séance à moins que le Conseil général décide qu'elle intervienne immédiatement
2La discussion immédiate ne peut pas être décidée contre la volonté du Conseil communal.

Le président tenait à préciser ces points afin de déterminer dans quelles eaux naviguer.

M. Jean-Marc Jeanneret demande deux modifications de l'ordre du jour.

1. Le PLR souhaiterait remercier le Conseil de fondation de la piscine pour le travail effectué au niveau du budget reporté par le représentant de groupe. Au vu des chiffres annoncés, le PLR retire la motion au point 16 de l'ordre du jour ("*pour une aide convenable à la Fondation de la piscine*"). Il la garde au chaud et, le cas échéant, la remettra à l'ouvrage. Le PLR s'est par ailleurs un peu mêlé les pinceaux avec toutes ses motions. Dès lors, il ne demande pas la clause d'urgence; il voulait la discussion immédiate. Or, il renonce à celle-ci. Les motions seront donc traitées selon la procédure normale. Les motions seront discutées lors du prochain Conseil général.
2. Suite à une réunion interpartis, lundi dernier, le PLR propose d'ajouter un point 4.1 à l'ordre du jour : "*discussion générale sur l'état des finances communales*". Dès lors le point 4 deviendrait le point 4.2. Cette discussion générale doit permettre aux partis d'expliquer leur position sur l'ensemble des arrêtés qui vont être discutés ce soir et évitera de répéter, à chaque point de l'ordre du jour, la stratégie des différents partis.

Le PSL, par Monsieur Marc Juan, prend note de la demande de modifications du PLR et y adhère. En point 4.2, le PSL souhaite mettre le point 9 (*Modification du taux du coefficient fiscal*), car ce point semble essentiel au PSL pour la suite des discussions. Dès lors, le point 4.2 proposé par le PLR deviendrait le 4.3.

Le président rappelle les deux demandes de modifications de l'ordre du jour.

Passage au vote relatif à la demande de *discussion générale* (4.1). La demande du PLR est acceptée par 33 oui, 4 non.

Passage au vote relatif au passage du point 9 au point 4.2. La demande du PSL est refusée par 20 non, 17 oui.

L'ordre du jour est modifié ainsi:

- 4.1 Discussion générale;
- 4.2 Arrêtés modifiant les jetons de présence du Conseil communal, du Conseil général et des commissions
Arrêtés 1380 & 1381.

2. Procès-verbal no 14

M. Stephan Bovet relève que le questeur n'était pas Mme Patricia Wenger mais bien lui-même au niveau du bureau du Conseil général.

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, par 37 voix, le procès-verbal n°14 avec la modification demandée.

- 3. a) **Nomination d'un membre auprès de la commission de salubrité et de l'environnement en remplacement de Mme Liselotte Jaccard**
- b) **Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil d'établissement scolaire (CESC) en remplacement de M. Henri Lambert**

a) Le PSL, par Mme Gilliane Bürli présente Mme Anne-Lise Juan en qualité de représentante de sa section pour la commission de salubrité et de l'environnement. Pas d'autres propositions. Mme Juan est élue par acclamation.

b) Le Canette, par Madame Cindy Kohler, propose Mme Sylvie Saint-Louis, en remplacement de M. Henri Lambert. Pas d'autres propositions. Mme Saint-Louis est élue par acclamation.

4.1 Discussion ouverte

La parole est donnée à M. Jean-Marc Jeanneret lequel a retrouvé sur internet une phrase de Démosthène, (384 – 322). 4 siècles avant Jésus-Christ, ce politicien grec a écrit: *“Chercher à connaître l'avenir, ce n'est pas là ce qui doit vous occuper ; mais prendre conscience que cet avenir vous sera bientôt funeste si vous persévérez dans votre inaction et dans la négligence de vos affaires, voilà ce qu'il vous importe de bien connaître”*. Selon M. Jean-Marc Jeanneret, cette phrase résume bien la situation dans laquelle nous sommes. L'avenir est sombre et nébuleux. Nous parlons des chiffres, des plus et des moins, avec beaucoup de zéros. Il s'agit aujourd'hui, de bien réfléchir, de construire ensemble, de se poser les bonnes questions et de se remettre en question. Le PLR tient à remercier l'ensemble du conseil communal, les membres de la CFG et l'administration communale, pour ce travail ingrat et déprimant de courir après des économies et de ne jamais arriver aux bons comptes). Le travail a été fait de manière remarquable. Malheureusement, aujourd'hui, nous n'avons pas encore trouvé un équilibre. A l'époque on parlait de CHF 412'600.- d'amélioration des comptes; si on analyse la situation actuelle, en tenant compte de la réduction des salaires des conseillers communaux, on parle plutôt de CHF 452'000.- Il faut savoir que dans ces chiffres, il y a 53% qui sont des mesures pérennes avec arrêtés ou décisions de l'Exécutif, 16% qui sont des mesures budgétaires, dépendantes de fluctuations. Enfin il y a 30% d'augmentation de taxes qui sont, en principe, des impôts déguisés. A l'époque, le PLR s'était exprimé en mentionnant que la limite supportable, pour le PLR était 2 points d'augmentation du coefficient. Si aujourd'hui on regarde ce qui nous est

proposé, le compte n'est pas encore bon par rapport à ce qui était présenté début septembre 2018. Dès lors le PLR accepte 1 point de taux d'imposition. Il est conscient qu'il y a un travail à faire du côté de l'exécutif et du législatif, d'où le dépôt de plusieurs motions. Il y en a d'ailleurs d'autres dans le tiroir qui doivent être formalisées. Le but est vraiment de trouver des solutions pérennes pour l'avenir de cette Commune, afin que nous puissions tous continuer à vivre de manière sereine et qu'il n'y ait ni exclus, ni gens fâchés mais que des solutions puissent être trouvées ensemble dans un sens de développement durable sans augmenter nos dettes. Le PLR sera donc guidé par l'acceptation des arrêtés du Conseil communal, à part celui de l'impôt.

Le Canette, par M. Gregory Mallet, relève qu'évidemment, il est plus agréable de siéger lorsqu'il s'agit de débattre sur des investissements ou d'autres mesures visant à améliorer la qualité de vie au Landeron mais la politique c'est un peu comme le mariage, pour le meilleur et pour le pire. Il espère que le meilleur est pour devant. Il est vrai que ce soir, c'est un peu pour le pire. La comparaison s'arrêtera là pour des raisons évidents d'intégrité physique de sa part. M. Gregory Mallet prend la parole pour partager quelques informations qui permettront, le Canette l'espère, d'améliorer la fluidité du débat en précisant qu'il ne s'agit pas ici d'un avis de groupe, conformément aux principes du Canette. Comme vous tous, le Canette a récemment été mis au courant de la dégradation des finances communales. Il a été particulièrement frappé par sa soudaineté et sa virulence puisqu'il y a quelques mois encore nous acceptions un certain nombre d'arrêtés notamment sur des investissements ou encore des augmentations de dotation en personnel. Une fois de plus donc, les communes, et la nôtre en particulier, vacillent en raison des multiples reports de charges du canton. Du côté du Château, ils appellent cela « *la contribution des communes à l'effort d'assainissement de l'Etat* » comme si les communes avaient des moyens illimités et des poches sans fonds. Nous avalons des couleuvres depuis des années. Ceux qui siègent au Conseil communal ou au Conseil général le savent, nous râtons mais nous obtempérons, parfois fatalistes, parfois résignés. Nous sommes tellement las que beaucoup d'entre nous sont tentés de dire, du côté du Canette "stop" et de refuser les mesures d'économie et l'augmentation du coefficient fiscal qui revient à répercuter sur le contribuable landeronnais les charges que le canton nous impose et ce d'autant plus que la fortune communale nous permettrait d'absorber le choc quelques temps. Toutefois, en tant qu'élus responsables, nous ne pouvons pas laisser le navire prendre l'eau sans rien faire. La très grande majorité des membres du Canette est donc ouverte à accepter les mesures proposées à condition que l'augmentation du coefficient fiscal soit limitée à deux ans. Un amendement sera déposé en ce sens. Même si le déficit prévu n'est plus conjoncturel mais structurel, cette limitation dans le temps a pour but notamment de nous donner le temps de travailler ensemble, espérant qu'on se parlera autrement que par le biais du *Bulcom*, pour trouver le meilleur moyen de faire entendre raison aux autorités cantonales (c'est le but de la motion déposée par le Canette), et d'examiner ensemble toujours quelles sont les économies que nous souhaitons faire et quelles en sont les conséquences. A partir de là, il s'agira de prendre les décisions par rapport à des bases claires.

Pour le PSL, par Mme Maura Bottinelli, le coefficient fiscal de notre beau village est aujourd'hui un des plus bas du canton. La proposition de l'augmenter de deux points qui nous est faite avec un arrêté nous permet de pallier seulement partiellement aux difficultés financières auxquelles nous sommes, bien malgré nous, confrontés. C'est pourquoi elle est accompagnée d'une kyrielle de mesures de réductions de charges et de propositions d'introductions de taxes visant à augmenter les rentrées de la Commune. Certaines de ces réductions de charges vont se traduire par un démantèlement de beaucoup de nos acquis et avoir un impact important sur la vie associative de notre Commune et sur la vie tout court de nos concitoyens. L'incidence de l'introduction de nouvelles taxes sera nettement plus importante pour les petits et moyens revenus que pour les hauts revenus. Prendre CHF 100.- dans la poche d'un père ou d'une mère de famille qui travaille, par exemple, dans la vente, n'a pas le même poids que dans la poche d'un PDG d'une multinationale. De plus tout le monde en a fait l'expérience, une fois qu'une taxe est introduite, elle est là pour l'éternité ou presque. En même temps, il est évident

que nous ne pouvons pas ignorer le déficit structurel de nos finances. La seule option qui nous paraît acceptable est l'augmentation des points d'impôts. Cela est transparent, équitable, parce que chaque contribuable serait imposé proportionnellement à son revenu et en conséquence, c'est la solution la moins douloureuse pour les bas et moyens revenus.

M. Jean-Marc Jeanneret, s'exprimant à titre personnel, rappelle que le canton est celui avec les taux fiscaux les plus élevés au niveau suisse. On oublie que juste à côté, il y a la Neuveville proposant des taux fiscaux bien plus intéressants qu'au Landeron. On oublie que de l'autre côté du lac, à Erlach, les taux fiscaux et les taxes des plaques de la voiture sont plus intéressants. Dès lors nous pouvons continuer d'augmenter les impôts, mais lorsqu'il n'y aura plus de patron de multinationale au Landeron, il ne sait pas s'il y en a, il faudra voir qui payera les impôts qu'ils soient 10, 15, 20 points de plus haut. Aujourd'hui, il y a des efforts à faire, il y a des questions à se poser. *"S'il vous plaît, arrêtons de parler de démantèlement avec les petites sommes qui sont ici en jeu. Gardons la mesure des décisions que nous devons prendre ce soir"*.

4.2 Arrêtés modifiant les jetons de présence du Conseil communal, du Conseil général et des commissions **Arrêtés 1380 & 1381**

La parole est donnée à M. Roland Spring, président de Commune, lequel relève que parmi le catalogue de mesures que le Conseil communal a établi d'entente avec la CFG, figure le point de réduire les jetons de présence pour toutes les commissions, le Conseil général et le Conseil communal de 10%. Le Conseil communal demande d'accepter ces 10% de réduction.

Prise de paroles des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, accepte à l'unanimité cette mesure.

Prise de paroles des groupes.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, acceptera à la majorité ces arrêtés, estimant que les efforts doivent être effectués par tous, mais cela ne doit pas être interprété comme une non reconnaissance du travail effectué mais comme une participation à l'effort collectif.

Prise de parole individuelle.

Selon M. Marc Juan, en référence au règlement organique, les personnes directement concernées sont priées de quitter la salle.

Passage au vote.

Les arrêtés 1380 et 1381 sont acceptés à l'unanimité.

5. Arrêté modifiant les honoraires et vacations du Conseil communal **Arrêté 1382**

La parole est donnée à M. Roland Spring, président de Commune, lequel relève que le Conseil communal a accepté avec regret de prendre part aux mesures d'économie en diminuant les salaires de l'exécutif de 2.5%, tout en rappelant que la dernière augmentation de salaires avait eu lieu en 2012. Il remercie le législatif de bien vouloir accepter cet arrêté.

Pas de prise de parole de commissions.

Prise de parole des groupes.

L'UDC, par Mme Patricia Wenger, salue la participation du Conseil communal aux mesures de réduction des honoraires et vacations. Bien sûr l'UDC acceptera l'arrêté 1382.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, rappelle que la modification en question a été proposée par le Conseil communal lui-même afin de partager les efforts de toute la population. Le PSL se permet aussi de rappeler que les honoraires octroyés à l'exécutif sont calculés sur un temps d'occupation de 20% environ alors que la charge effective est de l'ordre de 40%. Le PSL acceptera donc cet arrêté, à la majorité, en soulignant que cela ne s'apparente pas à une sanction vis-à-vis du Conseil communal dont il reconnaît le travail.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote.

L'arrêté 1382 est accepté par 36 oui et 1 non.

<p>6. Arrêté fixant les mesures salariales pour les employés communaux pour l'année 2019 Arrêté 1383</p>

En référence au règlement organique (art. 11), il est demandé à M. Thierry Jaquier de bien vouloir se déplacer au fond de la salle. Il reviendra au point 7.

La majorité passe à 19.

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, directeur de l'administration, lequel souligne que le Conseil communal, via une série de mesures présentées ce soir mais aussi via de futures mesures souhaite un effort de tous afin d'avoir un équilibre entre les mesures qui touchent la population et des mesures internes. L'exécutif profite de cette intervention pour remercier l'engagement des collaborateurs de la Commune et reste attentif afin de maintenir une collaboration efficace et un cadre de travail agréable. Des travaux relatifs au statut du personnel sont parallèlement en cours et seront discutés avec les collaborateurs mais également avec le législatif courant 2019. Le Conseil communal remercie le Conseil général d'accepter cet arrêté, même s'il peut paraître désagréable pour certains.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de paroles des groupes.

Le PLR, par Mme Marie-Claude Gross, tient à remercier les employés communaux de notre Commune pour le travail qu'ils accomplissent. Toutefois, en signe de solidarité au vu des restrictions budgétaires nécessaires imposées à la population et dans divers domaines communaux, le PLR se rallie à la proposition du Conseil communal de bloquer l'échelon automatique des salaires des collaborateurs communaux pour 2019. Le PLR accepte donc l'arrêté 1383.

Arrivée de M. Jean-François Toedtli dans l'assemblée. La majorité est maintenue à 19.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, accepte l'arrêté 1383 à l'unanimité.

Le PSL, par Monsieur Marc Juan, pense qu'il ne s'agira pas pour les conseillers d'une surprise, mais le PSL, à l'unanimité, ne soutiendra pas l'arrêté 1383. Le PSL a été surpris par cette proposition du Conseil communal alors qu'il est, pour l'essentiel, constitué d'anciens fonctionnaires. La première force d'une entreprise ou d'une administration est ses employés ou collaborateurs. Faisons donc le nécessaire pour les garder. L'échelon non accordé en 2019 sera, pour eux, à jamais perdu puisque le plafond de la 25^e année d'échelon n'est pas modifié par cet arrêté. Le PSL ne souhaite pas soumettre nos employés qui, pour la plupart, habitent notre Commune, à une double peine: perte de l'échelon et augmentation d'impôts. Le récent audit de l'administration a démontré que nous avons du personnel motivé, compétent et qui remplit ses tâches à satisfaction. Un employé supplémentaire a même récemment été engagé. Cet excellent résultat mérite notre reconnaissance et notre respect. Compte-tenu de ces considérations, le PSL invite le législatif à refuser l'arrêté 1383.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote.

L'arrêté 1383 est accepté par 26 oui et 11 non.

M. Thierry Jaquier est invité à réintégrer sa place. La majorité passe à 20.

7. Adaptation du taux de l'impôt foncier prélevé sur les immeubles appartenant aux institutions de prévoyance et aux personnes morales
Arrêté 1384

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, lequel rappelle, mentionnant qu'il sera bref, que le Grand Conseil a voté fin 2016, la modification de la loi sur les contributions directes, passant de 1.5 à 1.6. L'exécutif demande dès lors d'adapter cette modification à la Commune du Landeron en proposant l'arrêté 1384 et en remerciant le législatif de bien vouloir l'accepter.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de paroles des groupes.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, acceptera cet arrêté à l'unanimité.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote.

L'arrêté est accepté par 38 voix, sans opposition.

**8. Modification du règlement relatif à l'approvisionnement en électricité -
 Prélèvement d'une redevance pour l'utilisation du domaine public**
Arrêté 1385

M. Frédéric Matthey, directeur des services industriels, relate que la situation financière s'étant dégradée, le Conseil communal, souhaitant une série de mesures en économies et nouvelles recettes, propose l'introduction d'une taxe additionnelle pour le droit d'utilisation du sol sur la partie réseau électrique. De nombreuses autres communes perçoivent déjà cette taxe. Le Conseil communal souhaite utiliser tous les outils à sa disposition afin d'apporter de nouvelles

entrées. Il ne veut pas d'une mesure phare, mais d'une multitude d'actions afin que les petits ruisseaux mis ensemble apportent une amélioration notable aux finances de notre Commune. Le Conseil communal remercie le législatif d'accepter cet arrêté.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, souligne que même s'il s'oppose en général à ce genre de taxe, la nécessité du jour l'oblige à l'accepter. Il y a moins d'une année, le Conseil communal ne voulait pas de cette taxe mais les circonstances font qu'elle arrive ce jour. Le PLR admet, en outre, que cette "taxe" correspond clairement à 1 point d'impôt déguisé. Le PLR accepte donc l'arrêté 1385, à la majorité, mais précise que c'est une des raisons qui lui feront demander uniquement un seul point d'augmentation, au point 9 de l'ordre du jour.

"Que dire de cette modification de règlement"? Le groupe UDC, par M. Bernhard Wenger, relève ne pas être emballé. Car en quelque sorte, c'est un impôt déguisé. La consolation pourrait être une incitation à une économie d'énergie, mais l'UDC en doute fort. Ce qui par contre, agace un peu l'UDC, est le fait que ceux qui réintroduisent l'énergie électrique dans le réseau, sont bénéficiaires même s'ils utilisent cette infrastructure. Le groupe UDC votera l'arrêté 1385. Un oui, désabusé, la fin justifiant les moyens.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote.

L'arrêté 1385 est accepté par 37 oui et 1 non.

9. Modification du taux du coefficient fiscal

Arrêté 1386

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances ("*et non ex employé de l'Etat*") qui regrette de devoir noircir le paysage ce soir. Tout va effectivement très vite dans le domaine des finances. En effet, en 2015, Arcinfo publiait "*Commune à l'éclatante santé financière*". Trois ans plus tard, nous sommes ici à devoir faire des économies, certaines économies à raison de CHF 1'000.-, CHF 500.- pour les sociétés, voir des montants plus importants pour différentes taxes. Le Conseil communal a établi un rapport très fourni avec des documents remis par la société BDO (planification financière). Aujourd'hui, on peut déjà dire que ce rapport est déjà en partie dépassé. En page 9.3, il est écrit:

"1. Connaître l'impact de la révision de la péréquation financière intercommunale, ainsi que de la réforme de la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques sur nos comptes communaux";

"2. Connaître la décision qui sera prise par le Gouvernement cantonal concernant la question de l'impôt des frontaliers et la fin éventuelle des efforts demandés aux communes dans le cadre du programme d'assainissement des finances cantonales par le transfert de points d'impôts supplémentaires";

Aujourd'hui, nous connaissons l'impact de ces décisions. Nous avons reçu en fin de semaine, l'estimation d'impact du projet de réforme fiscale sur la Commune du Landeron. Le Conseil communal est tombé des nues car cela représente, pour les personnes physiques du Landeron, moins CHF 770'000.- de rentrées fiscales. Il faut également compter avec des rentrées fiscales en moins pour les personnes morales. Tout ceci représenterait donc un

montant total d'environ 1 mio. Bien entendu, tout ceci doit encore passer au Grand-Conseil, début de l'année prochaine. Ce n'est pas pour 2019 mais pour 2020. "Cela nous pend au nez". Donc, les rentrées fiscales sur les personnes physiques seront nettement moins importantes qu'attendues. En qualité de représentant de la région à la CDC finance, M. Roland Spring relève n'avoir pas eu l'impression que cette prévision en cours était aussi importante. Bien entendu, à titre personnel, cela est intéressant car on va payer un petit peu moins d'impôts mais au niveau des rentrées fiscales pour la Commune, c'est un manque à gagner très important. C'est pourquoi, il ne veut pas refaire le débat mais il y a d'autres mesures qui vont être prises. Le Conseil communal soutient donc les deux points de manière pérenne.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par M. Michael Jacot, souligne qu'en ce monde rien n'est certain à part la mort et les impôts. La Commune du Landeron n'est pas au mieux de sa forme. Soit. Mais elle n'est largement pas encore au stade terminal. Il n'est donc pas nécessaire de ponctionner plus que de raison ses petites cellules citoyennes. Le PLR veut défendre son porte-monnaie et estime que ces derniers seront déjà assez touchés avec les diverses mesures nécessaires votées ce soir sans encore assumer une forte augmentation d'impôts. D'autant que la révision de la péréquation financière intercommunale semble favorable et que de nombreuses mesures à discuter ou encore à discuter plus loin dans ce Conseil ou d'autres études en cours viendront encore baisser les charges communales. Comme présenté en introduction au point 4.1 et à l'arrêté précédent, le point d'impôt déguisé en taxe électrique plus celui que le PLR demande par son amendement, cela fait bien un total de 2 points. Le débat sur davantage d'impôts d'augmentation devrait se faire ultérieurement pour mettre à profit les différentes mesures d'économie de façon à montrer leur portée et efficacité. Le PLR propose donc d'amender l'article 1 de cet arrêté en modifiant le coefficient à 67%. Pour conclure, M. Michael Jacot cite Emile de Girardin: "*l'impôt est la mesure sur laquelle les peuples jugent leur gouvernement*".

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, considère qu'une augmentation du coefficient fiscal est une mesure plus équitable pour les contribuables c'est pourquoi le PSL propose d'amender l'arrêté 1386. A l'article 1 il propose de mettre un coefficient à 69% et en article 3, il propose de rajouter la clause d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 soit pour une durée de 2 ans. Cela nous permet de garder la plupart de nos prestations et donc l'attractivité de notre belle Commune tout en soignant nos finances en attendant une meilleure conjoncture.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, a décidé, suite à de longues discussions, à l'unanimité, d'augmenter de 2 points le coefficient fiscal. Cette augmentation est une bonne solution pour notre Commune à moyen terme.

Prise de parole individuelle.

M. Roland Spring, constate que le PLR a une façon un peu simpliste de calculer le point d'impôt. La taxe d'électricité rapporte CHF 105/110'000.- moins la partie que devra payer la Commune. Cela fait CHF 100'000.-. Le point d'impôt, lui, est de CHF 153'000.-. Il rappelle également que le Conseil communal a tenu compte d'une valeur de CHF 100'000.- pour cette mesure. C'est pourquoi le Conseil communal maintient sa position de proposer 2 points d'impôts pérennes.

M. Jean-Marc Jeanneret relève que le PLR comprenant bien la position du Conseil communal souhaite préciser sa position. Il ne s'agit pas d'un point et on ne rediscute pas. Il s'agit d'un point maintenant, on travaille ensemble, on trouve des solutions d'économies et rapidement on passe à un deuxième point voir deux si cela est nécessaire. Mais là, une discussion de fond aura été faite. Il souhaite par ailleurs que l'on soit responsable et courageux. On parlait

d'abord d'une année mais dans une année il y aura les élections donc aucun parti n'ira au front soutenir une augmentation devant l'électeur et le citoyen une augmentation. Il trouve un peu regrettable que l'on laisse passer deux ans avant de réagir pour passer en douceur les élections. Donc soyons courageux et faisons une année et puis après on verra. Encore une fois, nous sommes là pour travailler, pour trouver des solutions, et dans votre tableau, Monsieur le conseiller communal, qui est certes juste, vous avez omis de parler de la péréquation financière qui semblait favorable à la Commune du Landeron. Donc l'avenir c'est du brouillard. Le but c'est de trouver des solutions pérennes et de trouver des économies; c'est pour cela que le PLR a déposé une série de motions.

Mme Maura Bottinelli, à titre personnel, se permet d'exprimer son étonnement d'entendre ici des groupes politiques tenir des propos qui s'apparentent plus à de la démagogie pur sucre plutôt qu'à un calcul économique réel. Il est vrai que s'ériger en défenseur de la veuve et de l'orphelin en empêchant une augmentation des impôts est porteur et, depuis que la politique existe, on sait qu'attirer la lumière des *sunlights* en recourant à des arguments populistes peut payer. Mme Maura Bottinelli se demande en outre si nos concitoyens ont été rendus attentifs au fait que, pour les revenus les plus hauts (de CHF 150'000.- imposables, par exemple), une augmentation de 2 points représente, en gros, le prix d'une mise en plis, avec mèche et une manucure? Est-ce qu'y renoncer une fois, pendant une année vous paraît un sacrifice insurmontable?. Elle a fait le calcul: cela signifie aller chez le coiffeur tous les 33 jours à la place des 30 jours habituels. "Messieurs, cela ne vous parle pas? Eh bien, deux points d'impôt correspondent au prix de 2 capsules de café d'une marque bien connue par jour et pas plus... Est-ce vraiment intenable?". Elle s'excuse de prendre des exemples un peu basiques, mais parfois il est nécessaire de remettre les points sur les "i". Cela fait deux capsules de café par jour, pour un revenu de CHF 150'000.- imposable. Et pour les revenus plus bas, évidemment, beaucoup moins.

M. Roland Spring estime n'avoir pas omis de parler de la péréquation qui pourrait nous être favorable. Cela figure dans le rapport, en page 9.1 où il est écrit que la péréquation financière intercommunale pourrait nous être favorable à hauteur de CHF 447'000.-. Il n'en a pas parlé ce soir mais cela paraissait dans le rapport lequel semblait très explicite et détaillé. Il ajoute également, peut-être pour faire un petit peu peur, les dernières informations reçues lundi, lesquelles ne sont pas très favorables au niveau de la Commune du Landeron. Pas seulement au niveau de la Commune du Landeron puisque nous allons tous passer à la caisse au niveau de la Commune. Peut-être favorable pour notre propre porte-monnaie, pour notre propre feuille d'impôts, mais les rentrées fiscales seront donc inférieures.

M. Bernhard Wenger souligne, à titre personnel, qu'il ne votera pas le prochain budget si celui-ci n'est pas équilibré. Il invite les Conseillers généraux à bien peser la décision qui sera prise ce soir. Nous n'allons pas démanteler la fortune communale pour augmenter les impôts à la prochaine séance. D'autre part, les déshérences de la péréquation contre les communes ne l'inspirent pas du tout. La diminution des impôts des personnes physiques et des personnes morales est à l'horizon. Mais soyons clairs, "c'est le serpent qui se mange la queue".

M. Jean-Marc Jeanneret remercie le Conseil communal pour la transparence de sa deuxième intervention et invite l'UDC à soutenir les motions du PLR pour trouver des économies, pas seulement des charges, et s'insurge, se fâche, que le PLR, et lui-même en particulier, soient traités de populistes. Il souligne s'investir pour le CAP, y passer des heures car il croit en les jeunes alors que ses propres gamins sont hors de la coquille et il ne peut pas accepter, quand on défend une position à un point, que c'est du populisme.

M. Marc Juan, en son nom personnel et en tant que socialiste, relève avoir entendu des mots d'autres groupes, sans nommer personne, comme quoi il fallait être courageux pour monter 1 point d'impôt. Il pense plutôt qu'il faut être courageux pour monter les 3 points d'impôts; c'est ce que propose le PSL. Il rappelle que tous, conseillers généraux ou conseillers communaux

ont été un jour enfants et rappelle l'histoire de *Robin des Bois*. Il a le sentiment ce soir que les conseillers n'ont pas compris la même chose. Il propose donc une suspension de séance pour aérer les esprits de tous.

Le président propose une suspension de séance de 10 minutes. Passage au vote.

La suspension de séance est acceptée par 24 oui, 14 non. L'interruption de séance de 10 minutes est confirmée par le président.

Reprise des discussions.

M. Gregory Mallet relève que les conseillers se sont coordonnés sur la question de la durée dans le temps, puisque lui-même, suite à la rencontre interpartis de lundi, a pris contact avec l'administrateur communal pour que l'amendement relatif à la durée soit propre, clair et net. C'est pour cela que la pause a permis de s'accorder à la modification suivante, à savoir un amendement qui concerne la création d'un nouvel article 2, avec la teneur suivante: "*la durée de validité du présent arrêté est limitée aux exercices 2019 et 2020*". L'article 2 devient l'article 3, et ainsi de suite. Dès lors, l'article 1 concerne le coefficient en tant que tel et ce nouvel article 2, uniquement la nouvelle limitation dans le temps. L'amendement est déposé au nom du Canette.

Mme Maura Bottinelli demande d'enlever la partie qui concerne la durée de 2 ans à l'amendement du PSL de l'article 3.

Passage au vote des amendements.

1. Amendement du PLR pour un taux à **67%**.
L'amendement est refusé par 15 oui, 24 non.
2. Amendement du PSL pour un taux à **69%**.
L'amendement est rejeté par 29 non, 7 oui.
3. Amendement du Canette pour la création de l'article 2 avec **la limitation de la durée de validité de l'arrêté aux exercices 2019 et 2020**.
L'amendement est accepté par 22 oui, 14 non.

Passage au vote du nouvel arrêté.

L'arrêté 1389, amendé, est accepté par 24 oui, 9 non.

10. Modifications et adaptations du règlement de construction

La parole est donnée à M. Jean-Claude Egger, directeur de l'urbanisme (et ex-employé de l'Etat...) lequel rappelle que le règlement datait de 2002. 16 ans, cela fait un bail, lui semble-t-il. Le Conseil communal a décidé d'adapter le règlement non seulement par rapport au coût de la vie mais également par rapport à l'évolution de la société. On y parle de propriétaires indécents et M. Jean-Claude Egger reconnaît que l'administration communale a de plus en plus souvent à traiter de sujets de ce thème-là. L'exécutif a eu la main assez lourde par rapport aux travaux illicites. M. Jean-Claude Egger ne souhaite pas en mentionner toute la liste, considérant que le législatif a connaissance du dossier. Il remercie le législatif d'accepter cet arrêté.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de paroles des groupes.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote.

Le nouveau règlement est accepté par 38 oui.

**11. Adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)
Arrêté 1387**

La parole est donnée à Monsieur Pierre De Marcellis, directeur de la sécurité publique, lequel (encore un fonctionnaire... selon l'intéressé), relevant que le rapport qui accompagne le cahier est particulièrement détaillé, se borne à rappeler certains points et à donner quelques informations complémentaires. Le syndicat des sapeurs-pompiers volontaires a été créé. L'organisation de la protection civile étant de la compétence du canton, ce soir nous avons à statuer quant à la fusion de ces deux syndicats. La fusion des deux syndicats pourquoi ? Pour une raison évidente: la réduction des coûts; avec tout d'abord le passage de 3 à 1 région décidé par le Conseil d'Etat, effectif au 1^{er} janvier 2019, avec une réduction de 3 à 1 commandant et la suppression d'un poste. Réduction également du matériel et des véhicules (par exemple 78 remorques de trop et 2 véhicules de service). Donc on va vers une réduction du matériel et des personnes. Un seul système d'informatique à intégrer dans celui de la Ville de Neuchâtel, si elle a le mandat, impossible sans cette gouvernance. Mais aussi une structure qui comprend un service de ressources humaines, un service juridique, un réservoir suffisant d'employés pour déléguer certains travaux, pour une polyvalence et palier notamment en cas d'absence pour cause de maladie. Pour vous faire une idée, durant ces deux ans de mise en place de cette structure, sur 3 personnes permanentes chez les pompiers, une personne a été absente 6 mois pour raison de maladie et une autre 3 mois, rendant très difficile la gestion, retardant la facturation, etc. La commune de Cortaillod a dû suppléer et ceci n'a pas été facile. Comme pour les pompiers, c'est l'ECAP qui a été mandatée par le Conseil d'Etat pour déterminer le besoin en hommes, en matériel et en véhicules pour un certain standard de sécurité. Donc la structure qui obtiendra le mandat n'aura rien à dire sur ces points. Par contre, il y aura une meilleure utilisation de tout le matériel mis à disposition, en quelque sorte on ôte une cloison entre les pompiers et la protection civile. En toute transparence, M. Pierre de Marcellis informe qu'à ce jour toutes les communes ont dit oui, sauf La Grande Béroche qui a renvoyé le dossier à l'exécutif pour un complément d'information, dans l'idée toutefois qu'une décision intervienne avant la fin de l'année. Doivent encore se prononcer Boudry, Cressier, St. Blaise et nous ce soir. Que se passerait-il si un législatif d'une commune venait à refuser ? A ce propos, le canton ne s'est pas encore prononcé. Mais probablement que la commune payera la même chose, mais n'aura rien à dire. Mais un point important est à relever. En plus de la baisse du coût des prestations (montant forfaitaire pour 4 ans), il y a un autre paramètre important à ne pas négliger et que personnellement M. Pierre De Marcellis trouve très important, c'est la solidarité entre ces communes par rapport à l'appartenance au syndicat. Par exemple, en cas de sinistre, intempéries ou autres, la charge financière n'est plus supportée par la seule commune touchée, mais par l'ensemble des communes partenaires. Pour Le Landeron, par rapport au projet que nous avons, nous sommes du bon côté. M. Pierre De Marcellis reste à disposition pour toute question et rappelle que la question sera ce soir: "acceptez-vous la création d'un syndicat unique ?"

Prise de parole des commissions.

En l'absence d'alternatives réelles, la CFG, par Madame Maura Bottinelli, approuve le règlement de syndicat intercommunal de sécurité.

Prise de parole des groupes.

Le président, M. Yves Jakob demande à Monsieur Cédric Caillet, 1^{er} vice-président, de le remplacer et prend la parole au nom de l'UDC. En préambule, il s'est rendu avec d'autres membres de notre Conseil général à la séance d'information fort intéressante organisée par la Commune de la Tène, le 27 août dernier. Cette séance lui a apporté quelques éléments importants et lui permet de s'exprimer ici au nom du groupe UDC et à titre personnel. Lors de la séance de préparation de groupe, ce dernier ne s'est pas trop attardé sur ce point de l'ordre du jour. Malgré tout, ils sont arrivés à différents constats. Le premier constat est qu'une fois de plus, nous n'avons pas beaucoup d'options devant nous. Nous pouvons choisir entre un borgne ou un aveugle. Le borgne: nous payons et nous pouvons participer, dans une certaine mesure, à la conduite de ce syndicat. L'aveugle: nous payons et nous ne pouvons rien dire. Le deuxième constat est que depuis 2015, le système de défense incendie a été complètement remis en question et réorganisé sous la forme du syndicat de la défense incendie. On nous expliquait que ce syndicat serait le top du top. Un des arguments principaux fut le coût de fonctionnement. On nous démontrait que cela nous coûterait moins cher. En finalité on a découvert que le budget initial a explosé. Un autre argument, la nouvelle organisation faciliterait le travail de conduite et de gestion. Encore une autre finalité, selon les explications transmises lors de la séance du 27 août, la gestion du syndicat n'est pas des plus simples et demande beaucoup de temps au comité actuel pour gérer des problèmes d'intendance. 3^e constat, le nombre des pompiers professionnels a fortement augmenté et, à l'inverse, le nombre de pompiers volontaires a diminué. Ce phénomène est occasionné par des directives contraignantes de l'Etat en matière de durée de temps d'intervention et d'autre part par le fait que des tâches dévolues aux pompiers volontaires leur ont été retirées pour être transférées aux professionnels; il fallait occuper ce monde. 4^e constat, le Conseil d'Etat décide par un arrêté en date du 13 juin 2018, que les communes ont l'obligation de s'organiser au point de vue de la PCi en 4 régions et exige la mise en œuvre, 6 mois plus tard, soit sa mise en application au 1^{er} janvier 2019. 5^e constat, positif celui-là, la décision de fusionner le service défense incendie et celui de la PCi est une bonne solution en intégrant la création d'un organe de conduite régional et par la même occasion, de réadapter l'ancien syndicat de la défense incendie. Fort de ces constats, nous trouvons dommage que nous ayons dépensé beaucoup d'énergie et d'argent pour démanteler un ancien système de défense incendie qui fonctionnait bien et où les intervenants étaient super motivés pour tout recommencer à zéro. Notre grande question qui pour nous reste une inconnue, combien va nous coûter cette prestation en finalité ?, pas forcément dans l'immédiat mais à plus ou moins long terme? Car avec notre expérience, force est de constater que nous, citoyens, contribuables, nous payons toujours plus. L'UDC approuvera malgré tout l'arrêté 1387. Il remercie les conseillers de leur attention et remercie également Monsieur Cédric Caillet de l'avoir remplacé.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, estime que l'adoption de ce règlement s'inscrit parfaitement dans la recherche d'optimisation des coûts. Donc le PSL se prononce favorablement sur son adoption.

Prise de parole individuelle.

M. Jean-François Toedtli, ayant suivi la même séance que le président, constate, lui aussi, que nous revenons en arrière. Mais ce qu'il sera important pour nous de faire, dans le cadre de la Commune, est de trouver des volontaires pour pouvoir palier à ce personnel professionnel qui sera supprimé par rapport au SIS. Cela implique pour notre directeur de la sécurité, de retrouver des volontaires, de savoir les motiver pour pouvoir intégrer les effectifs du centre de secours du Landeron, car, comme mentionné par le président, des missions ont été retirées par rapport à ce que nous avons vécu à l'époque. Donc il va falloir remotiver des

volontaires, discuter avec les patrons. Ça ne sera pas chose facile. A l'époque ces choses étaient tellement plus simples, c'était tellement plus simple de faire partie des pompiers ou d'un centre de secours et les patrons acceptaient ce genre de changements.

M. Gregory Mallet rappelle que les synergies, les économies, les collaborations, la solidarité: on voit tout ça et on serait tous enthousiastes et on devrait l'être. Mais finalement, on sait que par le passé, toutes ces promesses ne se sont pas toujours vérifiées dans les faits. Il espère que ce sera le cas cette fois-ci. Il souhaite partager la citation d'un philosophe landeronnais né dans les années cinquante, qui est encore vivant et dont il taira le nom car il est dans la salle, et qui disait: « *ce syndicat, c'est de la merde mais il faut l'accepter* ».

Passage au vote.

Le Règlement général du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) est accepté par 33 oui et 0 non.

12. Rapport d'information de la Commission de l'énergie concernant l'obtention du label "Cité de l'énergie" pour la Commune du Landeron

M. Jean-Philippe Senn, s'exprime au nom de la Commission de l'énergie, pour fournir quelques compléments d'informations sur la présentation « label Cité de l'énergie » disponible à la fin du cahier. Cette présentation fait office de rapport d'activité de la commission pour l'année écoulée, puisque ce projet a été le sujet principal traité par la commission en 2018. La liste des membres de la commission ainsi qu'un extrait des statuts sont disponibles en page 3. Comme les membres sont des représentants des partis politiques du Landeron, il est possible si besoin, de discuter ce sujet plus en détails au sein des groupes. Beaucoup d'informations sont également à disposition sur le lien internet mentionné dans la présentation. Défini par les statuts, une des tâches de la commission est de faire des propositions au Conseil communal et au Conseil général. C'est donc exactement ce que la commission a fait. En début de législature, après plusieurs séances de commission avec « brainstorming », ce projet pour l'engagement dans le processus pour l'obtention de ce label « Cité de l'énergie » a été proposé. Cette idée a ensuite été discutée et affinée avec un conseiller externe et surtout avec expérience sur ces processus de labellisation. Le processus ainsi que le budget ont donc été discutés et validés bien sûr avec le Conseil communal. La commission de l'énergie est persuadée qu'un tel label permettra de favoriser les énergies renouvelables dans la commune et permettra surtout de définir une politique énergétique avec un plan directeur permettant une vue d'ensemble et une ligne de conduite réfléchie, coordonnée et planifiée sur plusieurs années. Ce label permettra également de fixer la bonne direction afin de ne pas manquer les objectifs fixés par la Confédération et sa « Stratégie énergétique 2050 ». Pour rappel, cette « stratégie énergétique 2050 » a été votée par le peuple suisse en mai 2017 et acceptée par 58% des votants. Les buts principaux sont une sortie du nucléaire par le non renouvellement des centrales, la promotion des énergies renouvelables et la diminution de la dépendance de la Suisse à l'égard des énergies fossiles. En page 5, l'état des lieux donne une vue d'ensemble sur les projets déjà réalisés et les études en cours. Cette liste nous a montré que la Commune a déjà bien travaillé, a été sensible sur ces sujets et a déjà entrepris ces dernières années beaucoup d'actions très positives pour l'obtention d'un tel label. Cette liste nous laisse penser qu'une telle labellisation ne devrait pas demander trop d'efforts. A préciser que les projets qui pourraient être engagés dans le cadre de ce label, passent obligatoirement par le processus politique. La Commune sera libre de sélectionner les projets concrets avec les budgets et le timing de réalisation. En ces temps difficiles, il est nécessaire d'aborder le sujet du financement. En page 7, donc, une prévision sur 6 ans des coûts et des subventions est disponible. Ce projet d'obtention du label sera complètement financé par le fond communal sur l'énergie, fond qui est prévu précisément pour ce type de projet. Cette labellisation n'aura donc aucun impact sur le budget de la Commune. Pour conclure, en cette période où il n'y a

bientôt plus un téléjournal où on ne parle pas de réchauffement climatique, de catastrophe ou de dangers naturels, la commission est convaincue que l'obtention de ce label nous permettra de prendre nos responsabilités et amènera un plus pour la commune du Landeron. La commission de l'énergie organise également une soirée qui aura lieu le 13 novembre 2018, à 19h30 à l'Aula du NBA. Des *flyers* seront déposés dans les environs. Cette conférence a pour but de donner des informations pour connaître son installation, ou réaliser des économies et optimiser son chauffage, conférence d'information tenue par un intervenant externe. Au nom de la commission, M. Jean-Philippe Senn remercie les conseillers pour leur attention.

13. Motion du groupe Canette "visant à demander l'organisation par le Conseil communal d'une consultation du peuple landeronnais au sujet du futur institutionnel du Landeron"

M. Gregory Mallet note que cela va faire 3 ans qu'un vote a eu lieu au Landeron sur une fusion, laquelle a été assez nettement refusée. Finalement, au jour d'aujourd'hui, trois possibilités se présentent. On peut se dire: 1. On ne fait rien et on attend. 2 On planche sur un projet, on lance des études, des réflexions, on engage des moyens financiers, du temps, des neurones. 3. On se pose la question sereinement de se dire qu'est ce qui a une chance d'être accepté par le peuple et parmi ces possibilités acceptables, on regarde qu'elle est la meilleure solution. Cette motion n'est pas un appel à la fusion. Mais la question qui doit gouverner notre réflexion est : qu'est-ce qui est meilleur pour Le Landeron. Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc puisque probablement les coûts qui découleraient d'une telle enquête feront certainement l'objet d'une demande de crédit de la part du Conseil communal auprès de notre autorité. Il espère que le texte de la motion est le plus clair possible et se réjouit d'entendre les commentaires des conseillers à ce sujet.

Prise de parole des groupes.

Pour le PSL, par Mme Gilliane Bürli, il faut d'abord sonder les autres communes sur une ouverture envers nous, avant de faire un sondage communal. C'est la conséquence de la non-fusion. C'est comme si vous aviez plaqué votre fiancée devant l'autel et que 2 ans après vous pensez vous remarier avec elle sans le lui demander. Quant au rapprochement cantonal, le PSL est curieux de voir les points de rapprochement possibles. En deuxième lieu, il se demande la pertinence d'une telle action, actuellement, qui va forcément coûter alors que l'on est en période de restriction et que l'on parle de réduire, parfois, de quelques centaines de francs, certaines subventions.

Le PLR, par Mme Anne Amico Guyomarch, estime que l'ensemble de la motion interpelle. Il espère recevoir des éléments d'analyse et propositions concrets. Cette déclaration d'intention est très bonne à prendre mais elle vaudra si elle est suivie de prises de décisions concrètes. Quelques questions se posent. Qui va financer ce projet qui sera géré par des professionnels, donc rémunérés? La notion tabou est tout à fait recevable mais elle suppose que plus on ira loin dans les propositions sur le papier, plus les gens attendront beaucoup en retour. En cette période de mesures énormes, le PLR souhaite attirer l'attention sur le fait que le citoyen ne souhaite plus que la dépense publique s'alourdisse davantage car il la porte sur ses épaules. Il nous appartient donc de garder ce paramètre en tête quand nous discuterons des divers projets engageant financièrement la communauté.

Prise de parole individuelle.

M. Denis Cuendet pense que les citoyens du Landeron attendent plus qu'une consultation mais une proposition concrète. En tant que citoyen, il a lui-même eu le sentiment lors de la séance d'information, il y a 3 ans en arrière, de vivre plus une émission *Infrarouge* avec des spéculations sur des chiffres et des guéguerres de partis. Il ne pense pas que tout le monde

est sorti de la séance avec un avis tranché sur la question. Plus que de prendre une solution intermédiaire avec une étude, il est plus important de savoir comment le proposer et quand on le proposera, le faire de façon claire. On sait qu'en Suisse on est pas très bon pour communiquer, la preuve est quand Schneider Amman fait un *speech* sur le rire, ce n'est pas terrible. Donc il faut engager une société intermédiaire, ce sera pour apprendre à communiquer correctement notre décision. Nous avons été élu pour proposer et non pas demander à la population. Il faudra faire passer le message pour que les gens puissent se forger un avis clair. Et quand ils iront voter, s'ils y vont, ils le feront avec un certain réconfort.

M. Gregory Mallet remercie les divers intervenants pour leurs avis. "Sonder les autres communes": on sonde qui dans les autres communes? Le Conseil communal, les 5 qui vont pouvoir vous dire ce que leur population pense? On l'a vu, cela ne marche pas. En demandant au Conseil général on limite un peu le risque d'erreur. Dissocier les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Au niveau des coûts et des restrictions budgétaires, dont on est tous conscients et attentifs, il est important de dissocier les dépenses de fonctionnement avec les dépenses d'investissements. Il espère sincèrement qu'un tel crédit, une telle démarche sera un investissement. Il rappelle (ordre de grandeur) que le projet de fusion de sept communes jusqu'à la première étape a coûté environ CHF 300'000.-. Il pense qu'un bête sondage préalable au Landeron aurait coûté probablement un dixième de cela. Et dans ce coût-là, il n'y a pas toute l'énergie, le temps que les différents intervenants ont mis là-dedans, et les neurones qu'ils y ont laissé, lui aussi. "Qui va financer?": évidemment, c'est la Commune du Landeron, c'est clair. Mais qui doit en bénéficier?: la Commune du Landeron. Il maintient que c'est une bonne idée. Il dormira très bien si c'est refusé mais il est important de regarder vers l'avant et d'éviter de travailler sur des hypothèses qui sont perdues d'avance devant le peuple. C'est pourquoi, il espère sincèrement que cette motion sera acceptée.

Le groupe UDC, par Mme Patricia Wenger, soutiendra la motion du groupe Canette.

Passage au vote.

La motion est acceptée par 22 oui et 15 non.

14. Motion du groupe PLR "pour une diminution des coûts pour la collecte locale des déchets"

La parole est donnée au PLR, par Mme Marie-Claude Gross, laquelle propose, en guise de diminution des frais communaux, de réduire le ramassage des déchets dans notre Commune à une tournée hebdomadaire. Le PLR sait que l'étude est en cours et il attend les résultats au plus vite. Il propose également l'étude d'un centre *ecopoint* pour le ramassage du verre-carton-papier-PET qui pourrait être créé au centre du village, par exemple sur la place de la Gare. Bien entendu, les *ecopoints* existants (rue du Jura, Bellerive) ne devraient pas être supprimés. Le PLR remercie le Conseil communal de sa diligence.

Le président rappelle que la discussion de cette motion interviendra à l'occasion du prochain Conseil général.

15. Motion du groupe PLR "pour une administration redimensionnée"

La parole est donnée à M. Jean-Marc Jeanneret, au nom du PLR, lequel souhaite ajouter une petite modification orale au titre en mentionnant "une administration *communale*" redimensionnée. Les gens de l'administration communale sont bien les travaux publics et tous les autres services de la Commune. Nous sommes au tournant, nous devons faire des économies, qu'on le veuille ou non, que l'on soit populiste ou non. Le PLR propose de faire

une réflexion de fonds sur le fonctionnement de notre Commune. Est-il nécessaire, au temps d'internet, que notre administration communale soit ouverte tous les jours de la semaine, à peu près le matin et le soir? Est-il nécessaire que les gens qui s'occupent de la forêt soient au nombre qu'ils sont actuellement occupé? Peux-t-on privatiser ou déléguer certaines missions? Il s'agit d'une réflexion, d'une construction. Il ne s'agit pas, Mesdames et Messieurs les socialistes, d'une réduction de personnel mais bien une demande d'étude. Donc il n'est pas nécessaire de paniquer. Le but est vraiment de trouver des solutions, de voir comment est-ce que l'on peut mieux travailler. Il y a un outil qui est là, c'est l'audit qui met en évidence certains points que l'on pourrait utiliser pour aussi mieux utiliser les ressources à disposition. Une fois encore, il ne s'agit pas d'une attaque contre la fonction publique. Dans le privé et dans la fonction publique, nous avons des collaborateurs qui sont compétents et formés et qui s'investissent pour leur patron, que ce soit la Commune ou le privé. Il n'y a pas de guerre à avoir entre le fonctionnaire et le privé. Simplement, faisons cette étude, nous avons le temps de la faire maintenant, et peut-être qu'un jour nous serons soumis à d'autres contraintes qui nous obligeront à prendre d'autres décisions sur le vif; de maintenir les heures d'ouverture de l'AC. Quid des services forestiers (privatisation)? Donc s'il vous plait, la prochaine fois, faites un bon accueil à notre motion.

Le président rappelle que cette motion sera discutée à l'occasion du prochain Conseil général.

16. Motion du groupe PLR "pour une réduction notable des coûts des décorations de rue"

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, tient à féliciter les personnes qui entretiennent les pots, ils sont magnifiques mais la conjoncture actuelle ne permet pas d'investir autant d'argent par année pour des fleurs. Ces pots sont des modérateurs de trafic et cela fonctionne parfaitement. Toutefois, il faut trouver des solutions pour baisser le coût d'entretien, comme par exemple un pot sur deux ou trois, mettre des plantes vivaces et des plantes aromatiques. Le PLR demande au Conseil communal de se pencher sur ce dossier.

Le président rappelle que cette motion sera reprise lors du prochain Conseil général.

17. Motion du groupe PLR "Etude de réduction des charges pour la bibliothèque"

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, souligne que la motion n'apporte pas de réponse mais demande une étude de réduction des coûts tout en étant conscient que la lecture publique est gratuite. Une demande de prise de position avait déjà été faite en décembre 2005; cela fait 13 ans et à ce jour aucune analyse n'a été répétée à notre connaissance. Au départ, il était prévu que des bus s'arrêtent dans la localité, selon un horaire défini, permettant ainsi aux landeronnais d'emprunter des livres gratuitement. A ce jour, notre bibliothèque utilise le fond de livres fourni pas le bibliobus, mais à quel prix? Cela n'a plus rien à voir avec la situation de 2005. De plus, il serait intéressant de savoir, si possible, si l'installation des *cabanons vagabonds* a une influence sur la fréquentation de la bibliothèque.

Le président rappelle que cette motion sera discutée lors du prochain Conseil général.

18. Motion du groupe socialiste "Promotion économique locale pour un engagement local"

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, relève que l'attractivité d'un village, aussi joli soit-il, doit être soignée et il incombe directement à ses autorités de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour la conserver. Or, les petits commerces locaux jouent un rôle énorme dans ce domaine: ils entretiennent un vie sociale active, ils favorisent les contacts humains en redonnant le sentiment aux habitants d'appartenir à une communauté soudée. Ces acteurs locaux sont pourtant mis de plus en plus en difficulté par la concurrence du commerce en ligne et par les centres commerciaux. C'est pourquoi, le PSL demande au Conseil communal, par sa motion, d'étudier la possibilité de convertir des jetons de présences des élus du Conseil général, en bons d'achats valables uniquement pour les commerces et les entreprises installées sur le territoire communal.

Le président rappelle que cette motion sera débattue lors du prochain Conseil général.

19. Motion du groupe Canette "visant à demander que soient étudiées et mises en œuvre les mesures adéquates pour faire cesser définitivement le report des charges cantonales aux communes"

Le Canette, par M. Thierry Linder, souligne que ce soir, beaucoup de points ont été discutés pour trouver un équilibre financier pour notre Commune. Mais pour combien de temps. Est-ce que cela sera suffisant pour pallier aux multiples reports de charges de l'Etat, à l'harmonisation des ressources fiscales entre l'Etat et les communes et aux différentes autres surprises que nous réserve le canton. Ils savent être très créatifs dans ce domaine-là. Ce soir nous avons augmenté l'impôt communal, cela n'apportera aucune amélioration pour nos citoyens, aucune prestation supplémentaire, pas d'augmentation de la qualité de vie landeronnaise, et bien au contraire, nous avons voté pour plusieurs diminutions qui impactent les sociétés locales, les employés communaux et il en passe. Et cela pour honorer le report de charges de l'Etat. Nos impôts communaux doivent servir à la bonne gestion de notre Commune. Augmenter les impôts communaux pour honorer les reports de charges de notre canton, il faut que cela ne puisse se reproduire et pour cela il existe des impôts cantonaux. Comme les différentes communes de notre région, réagissons envers le canton de Neuchâtel. Bravo à la Commune de Lignières pour leur interpellation envers le Grand-Conseil neuchâtelois. Afin de montrer un signal clair, tant à nos citoyens qu'au canton de Neuchâtel, par cette motion, le Canette invite le Conseil communal, à étudier toutes les possibilités pour informer le canton que cette situation n'est pas supportable par notre Commune et à l'inviter à se responsabiliser.

Le président rappelle que cette motion sera débattue lors du prochain Conseil général.

20. Motion de M. Gregory Mallet demandant "que soient créés au sein de la commune des jobs d'été pour les jeunes landeronnais de 16 à 18 ans"

M. Gregory Mallet souligne qu'il n'y a pas eu souvent l'unanimité ce soir mais est sûr que tout le monde est d'accord pour dire qu'il a bien assez parlé. Il relève qu'il y a des points beaucoup plus importants. Néanmoins, à ses yeux, il est important de préparer l'avenir. Une commune comme la nôtre a intérêt à favoriser le travail des jeunes, pour les raisons qui ont été explicitées dans cette motion. C'est du *win/win*, mais *win/win/win* car c'est bon pour la Commune car on économise des frais, c'est bon pour les jeunes car ils se font un peu d'argent. Enfin, ils se font

une première expérience et c'est bon pour la collectivité en général car il est prouvé que quand les jeunes sont impliqués dans des travaux communautaires, les dépravaions sont moindres. Il se réjouit de parler de tout cela, dans un peu plus d'un mois.

Le président rappelle que cette motion sera discutée lors du prochain Conseil général et souligne que sept points sont déjà enregistrés à l'ordre du jour du prochain législatif.

21. Divers

Mme Gilliane Bürli, se référant aux différentes motions note que parmi les nombreuses motions présentes dans le cahier, certaines n'ont aucun logo et il n'est pas spécifié de qui c'est. Ce groupe-là, a-t-il perdu son logo, ou n'en n'a-t-il pas? Visuellement, il est plus simple de voir tout de suite qui c'est que ce papier gris-blanc.

M. Jean-Marc Jeanneret, relève que le PLR a bien noté que le délai référendaire est le 12 décembre. Comme indiqué, le PLR va lancer un référendum contre le taux à 2 %. Le PLR invite les conseillers à le signer.

M. Thierry Linder, s'exprimant au nom du CAP, en cette soirée relativement compliquée au niveau financier note que le comité et l'association du CAP ont pris entièrement conscience de la chance qu'ils ont eue, du déroulement de cette année et de la confiance qui leur a été accordée pour les trois prochaines années. Ils ont une immense pression. Ils ne doivent pas et ne peuvent pas décevoir le législatif. Faisant suite au comité ayant eu lieu la veille M. Thierry Linder souhaite donner quelques informations. Un animateur a été trouvé et rejoindra le CAP au 1^{er} décembre 2018. Et dès ce 1^{er} décembre, ils vont ouvrir le CAP sur trois dates pour faire débiter l'activité. Les activités officielles de réouverture du CAP démarreront au 1^{er} janvier 2019, ceci sur le site du Landeron. Il leur a été demandé d'être aussi présents dans les quatre communes. A ce sujet, le CAP est actuellement à la recherche d'un moyen de déplacement et des activités de proximité seront planifiées en janvier et démarreront dans le courant de février et mars. M. Thierry Linder ne manquera pas de tenir au courant les conseillers des prochaines nouveautés.

M. Marc Juan, intervenant à titre strictement personnel, souligne qu'il y a environ 18 mois il a vendu sa maison pour aller habiter un superbe appartement, au rez de chaussée, à la rue du Temple. Il se fait ici le porte-parole des habitants de la rue. La rue du Temple est la rue qui monte à Lignièrès après avoir passé le giratoire des Pendus. Le trafic sur cette route a particulièrement augmenté ces dernières années, en particulier les motos et les convois agricoles, ceci étant dû principalement à la fermeture des accès au plateau via la Neuveville. En plus il y a une forte augmentation des habitants sur le plateau. Les riverains de cette route vivent actuellement un véritable enfer dû au bruit. Les ralentisseurs de trafic en place sont devenus de véritables amplificateurs de nuisances. Ces derniers ne sont d'ailleurs plus conformes aux nouvelles normes. Il prend pour exemple ceux qui ont été placés avec bonheur sur la RC5. Merci au Conseil communal, ou il ne sait qui, de prendre les mesures adéquates urgentes afin que les émissions sonores du trafic reviennent au niveau de la norme et/ou qu'il quitte la Commune.

M. Thierry Jaquier, demande, dans le cadre de mesures d'économie, s'il est possible de différer certains investissements déjà votés. Il pense par exemple à la halle aux copeaux.

M. Roland Spring souhaite, au nom du Conseil communal remercier le Conseil général d'avoir accepté tous les points et tous les arrêtés. Certains arrêtés, on le sait, sont très désagréables. Le Conseil communal remercie le législatif de l'avoir suivi et a pris note que le PLR va lancer un référendum. Il relève enfin qu'il est plus facile pour la CFG de prendre position sur un règlement qui concerne les sapeurs-pompiers, un peu plus difficile lorsqu'il s'agit de s'exprimer

à propos des échelons ou des points d'impôts, lesquels, pour rappel, avaient été acceptés à l'unanimité par les délégués du PLR.

Il est 22h20, le président lève la séance.

Le président :

Yves Jakob

Le secrétaire :

Marc Juan

CREDITS VOTES	Total en milliers de francs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026ss	Subventions ou participations
Correction des eaux														
Assainissement PI CFF, protection contre les crues, arr 1304	80	7		51	22									subv. ECAP
Toilettes publiques														
WC publics sous-voies CFF, arrêté 1235	225	49												
		-65												contrib. CFF: 65
Assainissement WC publics, immeuble Chipot, arrêté 1353	186			9	177									
Aménagement														
Fusion de communes, études - arrêté 1247	60	51	-17											
Forêts														
Réfection chemin Haute Roche - arrêté 1315	30		15											
Agrandissement du hangar à copeaux, arrêté 1372	160					160								réserve: 10
	-10					-10								
Construction centre forestier E2L, arrêté 1305	1'525	642	882											Subv:350/Etat:588
	-1'028	-643	-203	-182										réserve: 110
Crédit compl construction Centre forestier + équipement & démolition atelier du Gros Chêne, arrêté 1345	186			186										partic. Etat
Service de l'électricité														
Réfection réseau électr. - Rue du Centre, arrêté 1303	116	155	8	29										
Renforcement électrique secteur Bas-du-Ruisseau - arrêté 1316	267	99	178											réserve TE
Réfection RC5, réseau électrique - arrêté 1323	830		372	261	197									réserve TE
Réfection ch. Derrière-chez-Plattet, réseau électrique - arr. 1327	124		94	30										réserve TE
Acquisition 200 compteurs électriques, arrêté 1295	40	28	11											
Acquisition + échange 400 compteurs électriques, arrêté 1333	81			30	51									
Réfection & extension réseau électrique 2018 - arrêté 1359	388				388									
Immeubles productifs														
CAL - réfection façades + aménagements intérieurs, arr. 1234	4'553	3'627	94											
	-442	-400	-145											Part. La Poste
CAL - réfection façades + aménagements intérieurs/extérieurs, crédit complémentaire - arrêté 1344	300			300										Part. La Poste
	-57			-57										
Restaurant La Capitainerie - amélioration acoustique, arr. 1282	22	20												
Chipot - réfection salle de bains + cuisine - arrêté 1288	15	14												
CAL - amélioration installation chauffage - arrêté 1300	46	36	-4											Part. La Poste
Acquisition parcelle n°8096 au lieu-dit "Derrière Ville"- arrêté 1309	718	716												
Acquisition parcelle n°6806 au lieu-dit "Derrière Ville"- arrêté 1375	55				55									
Réfection appt 5 pièces CAL - arrêté 1317	48		31											
TOTAUX : CREDITS VOTES	31'720	9'026	6'240	3'942	2'971	900	3'006	-377	0	0	0	0	0	
TOTAUX CREDITS VOTES CHAPITRES AUTOPORTEURS	6'853	474	1'024	1'087	744	750	3'006	-377						0
TOTAUX CREDITS VOTES COUVERT PAR L'IMPOT	24'867	8'552	5'216	2'855	2'227	150	0	0						0
TOTAUX CREDITS VOTES	31'720	9'026	6'240	3'942	2'971	900	3'006	0						0

Degré	INTENTIONS	Total en milliers de francs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026ss	Subventions ou participations
Administration															
2	Archives historiques & médiévales - stockage & restauration	X						X							
Sécurité															
1	Sites pollués: assainissement buttes install. de tir à 300 m.	160 -64												160 -64	Subv: 40%
	Nouvel hangar du feu: <i>projet abandonné par SISVLN</i>	0													
1	Assainissement & agrandissement hangar du feu rue St.-Maurice	100					50	50							
1	ZI Prés Bugnons, chaussée Ouest - défense incendie	100					100								subv.
1	Réfection chemin du Coteau - défense incendie	18												18	subv.
1	Réfection rue des Flamands - défense incendie	24												24	subv.
1	Réfection rue des Brévards - défense incendie	14												14	subv.
1	Réfection rue du Lac, secteur Est - défense incendie	20												20	subv.
Enseignement															
2	C2T - révision + réparation globale des fenêtres	300 -300						300 -300							100% / EORéN
2	C2T - remplacement mobilier salle EFA	50 -50					50 -50								100% / EORéN
2	C2T - rénovation fonds des salles de gymnastique	200 -100												200 -100	EORéN / Commune 50% / 50%
3	C2T - nouveau bâtiment p/12 salles de classes & spéciales suppl.	X												X	100% / EORéN
2	C2T - assainissement des places de sport	300 -150							100 -50	200 -100					EORéN / Commune 50% / 50%
2	C2T - révision globale du plan de fermeture	100 -50							100 -50						EORéN / Commune 50% / 50%
2	C2T - assainissement de la cour intérieure	200 -146							100 -73	100 -73					EORéN / Commune 73% / 27%
2	Collège primaire - renforcement du chauffage des salles dans les combles et isolation du secteur	50					50								
2	Collège primaire - rénovation & aménagement locaux du sous-sol	100						100							
1	Collège primaire - remplacement des fenêtres	150							150						
2	Collège primaire - rénovation salles de classes (sols-murs-plafonds)	150								150					
Culture-sports-loisirs															
2	Chapelle du Scapulaire - conservation/restauration	350								50	300				Subv.
2	Pont de l'Avenir, passerelle en bois s/canal de la Thielle	200							200						
3	Capitainerie: aménagement salle 1 ^{er} étage + escalier extérieur	35									35				
1	Télé-réseau - Chemin du Coteau	20												20	
1	Télé-réseau - Chemin Mol	15							15						
1	Télé-réseau - Jolimont nord	10											10		
1	Télé-réseau - rue Saint-Maurice nord	20											20		
1	Télé-réseau - rue des Flamands	35												35	
1	Télé-réseau - rue des Brévards	20												20	
1	Télé-réseau - rue du Lac	45												45	
1	Télé-réseau - réaménagement intérieur Bourg	25												25	
1	Télé-réseau - équipement Les Pêches Derrière l'Eglise	200						50	50	50	50				réserve TE
1	Port - Remplacement de la grue mobile (Travelift)	200					50	150							réserve
1	Tour Hôtel de Ville - Réfection toiture & charpente	240					240								
1	Plan de réfection des fontaines dans la localité	60						20	20	20					

Degré	INTENTIONS	Total en milliers de francs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026ss	Subventions ou participations
Prévoyance sociale															
1	Bâtiment p/accueil parascolaire (transformation ou nouveau)	3'400						150	1'800	1'450					
1	Soutien à la construction d'appartements avec encadrement	X						X							
Trafic - Travaux publics															
2	TP: remplacement tracteur par véhicule électrique	45						45							
1	Assainiss. signalisation lumineuses carrefours Faubourg & Tirage	110						110							
1	ZI Prés Bugnons - Nouvelle chaussée Ouest & Sud + EP	830						830							réserve TE
1	Réfection rue des Flamands, étude	160												160	
1	Réfection rue des Flamands, réalisation	940												940	
1	Réfection rue des Brévards, étude	120												120	
1	Réfection rue des Brévards, réalisation	610												610	
1	Réfection chemin du Coteau + EP	320												320	
2	Réfection chemins AF, secteur Grand Marais, étude	20							20						
2	Réfection chemins AF, secteur Grand Marais, réalisation	200								200					
1	Crédits globaux annuels réfections & surfacages routiers	600						100	100	100	100	50	50	50	50
1	Réfection rue St-Maurice nord, étude	70										70			
1	Réfection rue St-Maurice nord, réalisation	473											473		
1	Réfection Jolimont Nord, secteur rue du Lac / RC5 - étude	50										50			
1	Réfection Jolimont Nord, secteur rue du Lac / RC5	430											430		réserve TE
1	Réfection rue du Lac, étude	230											230		
1	Réfection rue du Lac, réalisation	2'200												2'200	réserve TE
1	Réfection chemin Mol, étude	200						200							
1	Réfection chemin Mol, réalisation	1'200							1'200						
1	Réaménagement intérieur du Bourg, étude	250												250	
1	Réaménagement intérieur du Bourg, réalisation	1'800												1'800	
2	Aménagement piste cyclable Route de La Neuveville	X													
1	Lignes bus 30 & 32 - Aménagement arrêt R'te de La Neuveville	80 -23							80 -23						subv: 23
Service des eaux															
2	Bouclage Pont de Vaux - rue du Jura	100												100	réserve TE
1	Protection captage sources La Baume - Etude hydrogéologique	60						60							
1	Rue des Flamands - réfection réseau d'eau	230												230	réserve TE
1	Chemin du Coteau - réfection réseau d'eau	150												150	réserve TE
1	Chemin Mol - réfection réseau d'eau	220							220						réserve TE
1	Rue des Brévards - réfection réseau d'eau	120												120	réserve TE
1	Réaménagement intérieur Bourg - réfection réseau d'eau	140												140	réserve TE
1	Réfection rue St-Maurice, secteur nord, réseau d'eau	140											140		réserve TE
1	Réfection Jolimont Nord, réseau d'eau	40											40		réserve TE
1	Réfection Rue du Lac - réseau d'eau	100												100	réserve TE
1	Démantèlement installations station de pompage "Les Novalis"	40						40							
3	Réaménagement station Novalis (locaux techniques)	160									160				
Protection des eaux épuration + évacuation des eaux claires															
1	Assainissement EU & EC, réaménagement Bourg	300												300	réserve TE
1	Assainissement EU & EC - réfection rue des Flamands	620												620	réserve TE
1	Assainissement EU & EC - réfection Ch. Coteau & Alouettes	680												680	réserve TE
1	Assainissement EU & EC - réfection Rue des Brévards	560												560	réserve TE
1	Assainissement EU & EC - réfection rue St-Maurice, secteur Nord	80											80		réserve TE

Degré	INTENTIONS	Total en milliers de francs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026ss	Subventions ou participations
	Protection des eaux épuration + évacuation des eaux claires														
1	Assainissement EU & EC - secteur Jolimont Nord, rue Lac / RC5	200											200		réserve TE
1	Assainissement EU & EC - réfection Rue du Lac	1'060												1'060	réserve TE
1	Assainissement EU & EC, réfection chemin Mol	900							900						réserve TE
1	ZI Prés Bugnons - aménagement fossé p/récolte eaux de surface	150					150								réserve TE
1	ZI Prés Bugnons - collecteurs p/récolte eaux de surface	550					550								réserve TE
1	Assainissement déversoirs d'orage (PGEE)	100					100								
1	Réduction eaux claires parasites, étude	30					30								
1	Réduction eaux claires parasites, réalisation	300						300							
	Déchets ménagers														
2	Déchets urbains - installation de containers enterrés	1'000												1'000	
	Correction des eaux														
1	Canal de la Petite Thielle - Stabilisation des berges, secteur Ouest	250					250								
1	Embouchure Petite Thielle - Renaturation secteur & berges, y.c. réfection Pont des Soupirs & rempl. passerelle bord du lac	X												X	
1	Plan d'entretien des cours d'eau	200					200								subv.
1	Mesures correctives selon plan entretien des cours d'eau	X						X	X	X	X				
1	Modifications dégrilleur des Carougets	50					50								
1	Entretien/réparations berges ruisseaux communaux	70					20	20	10	10	10				
1	Dangers naturels - Mesures de protection contre les crues, y.c. étude	17'000 -11'900						200 -140	400 -280	400 -280	200 -140			15'800 -11'060	Confédération 35% Canton 35%
	Toilettes publiques														
2	Aménagement de sanitaires au bord du lac	250												250	partic. SDL
	Aménagement														
1	Révision plan et règlement d'aménagement	150					50	50	50						
	Forêts														
	Service de l'électricité														
1	Réfection réseau électr. - Rue des Flamands	90												90	
1	Réfection réseau électr. - Intérieur du Bourg	170												170	
1	Réfection réseau électr. - Chemin du Coteau	170												170	
1	Réfection réseau électr. - Rue des Brévards	90												90	
1	Réfection réseau électr. - Rue St-Maurice nord	110											110		
1	Réfection réseau électr. - Jolimont Nord, Lac/RC5	38											38		
1	Réfection réseau électr. - Rue du Lac	152												152	
1	Réfection réseau BT - Route de La Neuveville	X												X	
1	Réfection réseau électr. - Chemin Mol	130							130						
1	Réfection & extension réseau électrique 2019	398					398								réserve TE
	Immeubles productifs														
3	Métairie des génisses - aménagement	X												X	
3	Stand de tir à 300 m. - aménagement	300							30	270					

Degré	INTENTIONS	Total en milliers de francs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026ss	Subventions ou participations
	TOTAUX INTENTIONS	32'714	0	0	0	0	3'538	3'042	4'792	1'097	665	170	1'821	17'589	

	TOTAUX INTENTIONS CHAPITRES AUTOPORTEURS	5'010	0	0	0	0	508	240	1'185	50	210	0	450	14'274	
	TOTAUX INTENTIONS COUVERTS PAR L'IMPOT	27'211	0	0	0	0	3'030	2'745	3'607	1'047	455	170	1'371	3'315	
	TOTAUX INTENTIONS	32'221	0	0	0	0	3'538	2'985	4'792	1'097	665	170	1'821	17'589	

Degré	CREDITS VOTES + INTENTIONS	Total en milliers de francs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026ss	Subventions ou participations
-------	-----------------------------------	-----------------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	--------	-------------------------------

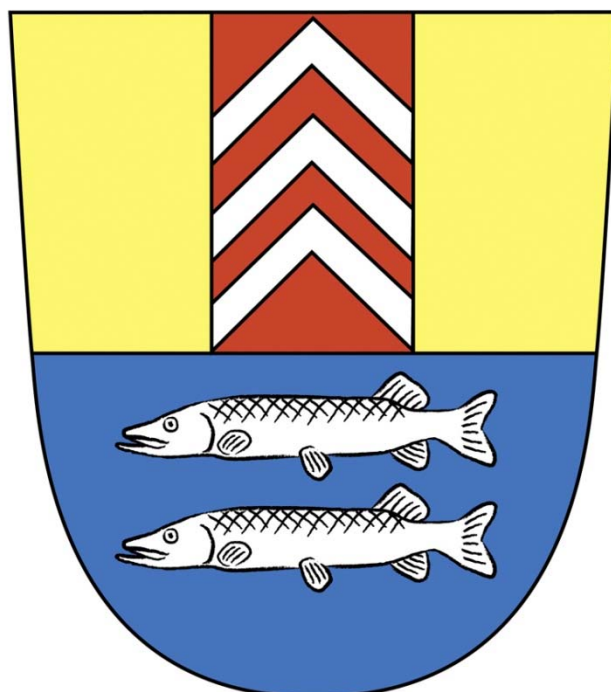
	TOTAUX CREDITS VOTES + INTENTIONS CHAPITRES AUTOPORTEURS	11'863	474	1'024	1'087	744	1'258	3'246	808	50	210	0	450	14'274	
	TOTAUX CREDITS VOTES + INTENTIONS COUVERTS PAR L'IMPOT	52'078	8'552	5'216	2'855	2'227	3'180	2'745	3'607	1'047	455	170	1'371	3'315	
	TOTAUX CREDITS VOTES + INTENTIONS	64'434	9'026	6'240	3'942	2'971	4'438	6'048	4'415	1'097	665	170	1'821	17'589	

Degré	INTENTIONS	Total en milliers de francs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026ss	Subventions ou participations
-------	-------------------	-----------------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	--------	-------------------------------

Récapitulation															
Degrés de priorité:															
1	Impératif							3'488	2'840	4'415	300	170	170	1'821	16'139
2	Souhaitable							50	145	347	527	300			1'450
3	Eventuel									30	270	195			

Commune du Landeron

1 3 2 5



Coupé d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent et d'azur à deux brochets d'argent.

Budget 2019

Table des matières

Budget d'exploitation – classification fonctionnelle

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
0	ADMINISTRATION GENERALE	
01100	Conseil général.....	3
01200	Conseil communal.....	3
02100	Service financier.....	3-5
02200	Administration (général).....	5-7
02900	Immeubles administratifs.....	7
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE	
11100	Sécurité communale.....	9
14000	Police des habitants.....	9-11
15000	Service du feu.....	11
16100	Défense militaire.....	11
16200	Protection civile.....	11-13
16260	Protection civile, organis.région. (OPC).....	13
2	FORMATION	
21110	Cycle 1.....	15
21200	Cycle 2.....	15
21300	Cycle 3.....	15
21700	Bâtiments scolaires.....	17
21760	Bâtiment scolaire (C2T).....	17
21800	Subventions de l'accueil parascolaire.....	19
23000	Formation professionnelle initiale.....	19
29900	Formation, autres.....	19
3	CULTURE,SPORTS, LOISIRS ET EGLISES	
31100	Musées et arts plastiques.....	21
31200	Conserv. monum.hist., prot. paysage.....	21
32100	Bibliothèques.....	21-23
32160	Bibliothèques (C2T).....	23
32200	Concerts et théâtre (général).....	23-25
32900	Culture, autres.....	25
33210	Téléréseau.....	25-27
34100	Sports (général).....	27
34110	Port.....	27-29
34200	Loisirs (général).....	29
35000	Paroisse protestante.....	29
35010	Eglise catholique.....	31
4	SANTE	
41200	Foyers pr pers.âgées,homes médical.....	33
42200	Services de sauvetage.....	33
43200	Lutte contre les maladies, autres.....	33
43300	Service médical des écoles.....	33
43310	Service dentaire scolaire.....	33
43400	Contrôle des denrées alimentaires.....	33
49000	Santé publique, autres.....	35
5	SECURITE SOCIALE	
51200	Réductions de primes.....	37
52300	Foyers pour invalides.....	37
53100	Assurance-vieillesse et survivants (AVS).....	37
53300	Prestations aux retraités.....	37

Table des matières

54100	Allocations familiales	37
54300	Avance et recouvr. pensions alim.	37
54440	Animation de jeunesse.....	37-39
54500	Prestations aux familles (en général).....	39
54510	Crèches et garderies	39
55100	Assurance chômage	39
55200	Part communale mesures d'insertion	39
57200	Aide matérielle légale	39
57900	Assistance, autres	39-41
59200	Actions d'entraide dans le pays	41
6	TRAFFIC	
61500	Routes communales.....	45-47
61550	Places de stationnement.....	47
62200	Trafic régional	47
62310	Noctambus.....	47
62900	Cartes journalières des CFF.....	47
63100	Navigation.....	49
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	
71000	Approvisionnement en eau (général)	51
71060	Approvisionnement eau, organisation régionale.....	51-53
72000	Traitement des eaux usées (général).....	53-55
72016	Traitement des eaux usées, organisation région.	55
72030	Traitement des eaux claires	57
73010	Gestion des déchets ménages	57
73030	Gestion des déchets entreprises.....	59
74100	Corrections de cours d'eau	59
75000	Protection des espèces et du paysage	59
75010	Dangers naturels.....	59-61
77100	Cimetières, crématoires.....	61
79000	Aménagement du territoire (général).....	61
79070	Conférenc.région. (ACN-RUN-COMUL)	61
8	ECONOMIE PUBLIQUE	
81200	Améliorations structurelles.....	63
81401	Viticulture	63-65
82000	Sylviculture.....	65-67
82060	Sylviculture, organis. région. (Centre forestier)	67
84000	Tourisme	67-69
87110	Réseau électrique (entreprise communale).....	69
87120	Commerce de l'électricité photovoltaïque.....	69-71
9	FINANCES ET IMPOTS	
91000	Impôts communaux généraux	75
91010	Impôts spéciaux	75
93000	Péréquation financière	75
96100	Intérêts.....	77
96200	Frais d'émission.....	77
96300	Biens-fonds du patrimoine financier.....	77-79
97100	Redistribution liées à la taxe sur le CO2.....	79
	Classification fonctionnelle (résumé)	81
	Classification par nature.....	83-86
	Compte de résultats.....	87
	Budget des investissements	89-91

3. b) Rapport du Conseil communal sur le budget 2019

Le Conseil communal a préparé le budget 2019 avec les objectifs suivants en tête:

- diminution des charges,
- augmentation des recettes,
- prise en compte de l'évolution économique,
- mise en adéquation avec les nouvelles lois et les nouveaux arrêtés votés.

Pour élaborer le budget 2019, le Conseil communal a pris des mesures drastiques qui concernent un grand nombre de domaines, ceci pour compenser le déficit 2017, et pour anticiper les futurs déficits de 2018 et 2019. Il faut encore relever que ceux-ci sont la conséquence des reports de charges de l'Etat de Neuchâtel. A noter que les futures décisions de l'Etat de Neuchâtel, révision de la fiscalité (en notre défaveur) et nouvelle péréquation financière intercommunale (en notre faveur), péjoreront encore les finances communales dès 2020. De nouvelles propositions d'économies interviendront encore dès décembre 2018. Le budget a été établi selon les informations connues à ce jour. Concernant les personnes physiques, nous estimons une rentrée supérieure d'environ 5,3% par rapport aux comptes 2017, ceci avec l'augmentation du coefficient fiscal. Concernant les personnes morales, nous escomptons une augmentation des rentrées fiscales d'environ 13,2%, et ceci se reflétera également dans les comptes 2018.

Le déploiement d'Harmos continue de péjorer nos finances. En effet, malgré un nombre d'élèves inférieur (./ 35), la réduction des charges n'est que de CHF 48'000.-.

A noter la diminution de nos contributions versées dans le cadre de la péréquation financière: ./ CHF 102'000.- par rapport aux comptes 2017 et au budget 2018.

Résumé des chiffres importants du budget 2019

Total des charges	CHF	23'649'100	
Total des produits	CHF	23'578'000	
Résultat	CHF	71'100	Déficit
Fortune prévue au 31.12.2019	CHF	14'509'766	y.c. retraitement du bilan
Point d'impôt 2019 (personnes physiques)	CHF	157'530	
Intérêts passifs	CHF	680'400	2,9% du total des charges
Taux moyen de la dette		1,29%	
Amortissements administratifs nets (déduction des amortissements complémentaires liés au retraitement du bilan, soit CHF 548'500)	CHF	2'453'500	10,4% du total des charges
Coefficient fiscal *		68	Moyenne cantonale 72
* Ce qui nous place en 8 ^{ème} position des communes les plus avantageuses dans le canton (selon 2018)			

Chapitres autoporteurs

Les chapitres autoporteurs sont des chapitres qui ne sont pas couverts par l'impôt. Ils doivent donc s'autofinancer grâce à des taxes. Si un chapitre autoporteur dégage un gain, ce dernier est attribué à sa réserve respective et s'il dégage une perte, celle-ci est prélevée de sa réserve. Si la réserve est totalement utilisée, la perte est mise au passif du bilan et elle crée une réserve négative.

Les montants de la réserve négative doivent être amortis à raison de 20% minimum par année.

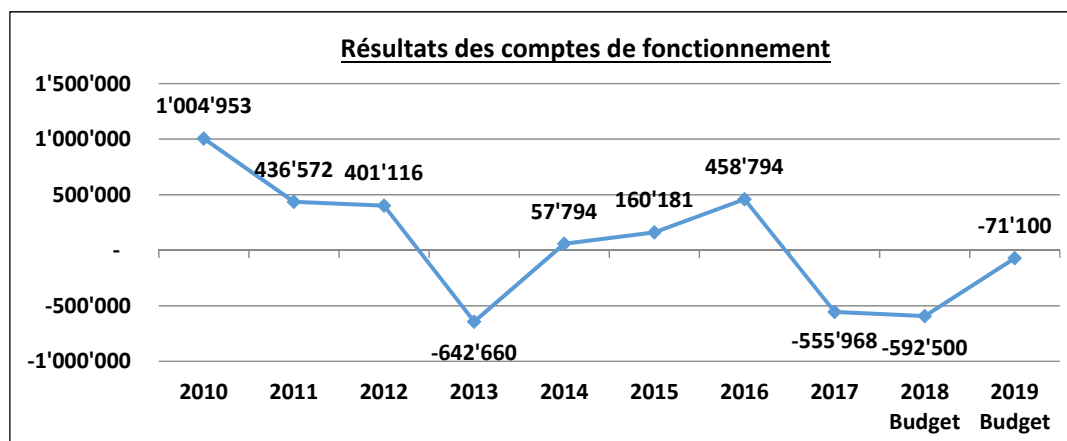
Les chapitres du port, de l'eau potable et des eaux usées présentent un montant de réserve positive relativement important. Toutefois, les investissements à réaliser à court terme (ex. projet CEN pour l'eau d'appoint) et les chantiers en cours vont grandement utiliser ces réserves.

Chapitres autoporteurs		Montant attribué ou prélevé à la réserve			Etat de la réserve au 31.12.2017		
33210.35100.00	Télé réseau	Attribution	CHF	5'600	Positive	CHF	116'700
34110.35100.00	Port	Attribution	CHF	82'400	Positive	CHF	391'100
71000.35100.00	Eau	Attribution	CHF	265'900	Positive	CHF	800'900
72000.35100.00	Eaux usées	Attribution	CHF	37'400	Positive	CHF	470'400
73010.35100.00	Déchets ménages	Attribution	CHF	31'100	Positive	CHF	11'300
73030.35100.00	Déchets entreprises	Attribution	CHF	17'300	Positive	CHF	76'600
87100.35100.00+ 87100.45100.00	Electricité	Attribution nette	CHF	359'500			

Tableau des variations importantes entre le budget 2019 et les comptes 2017		
Départements	Commentaires	Variations en francs par rapport aux comptes 2017
2 Formation	Participations au Syndicat scolaire EORÈN	./. 48'000
5 Sécurité sociale	Subsides LAMal	./. 44'000
	Aide sociale	./. 52'000
6 Trafic	Routes communales: redevance pour l'utilisation du domaine public	./. 111'000
	Transports publics (pot commun)	+ 74'000
9 Finances et impôts	<u>Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques:</u>	
	Budget communal: + 5,3%	./. 542'000
	Budget de l'Etat de Neuchâtel: + 1,8%	
	Années précédentes	./. 109'000
	Rappels d'impôts	+ 186'000
	Prestations en capital	+ 78'000
	<u>Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales:</u>	
	Budget communal: + 13,2%	./. 178'000
	Budget de l'Etat de Neuchâtel: + 18,3%	
	IPM parts aux fonds en prop. population et nombre d'emplois	./. 95'000
	Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire (comptes 2017: CHF 550'000 / Budget 2019: CHF 0)	+ 550'000
	Impôts fonciers	+ 163'000
	Péréquation financière intercommunale	./. 102'000
	Charges financières (intérêts sur emprunts)	./. 58'000
	Imputations internes s/charges financières	+ 32'000
Autres	Autres variations réparties sur l'ensemble du budget dont les mesures suivantes:	./. 229'000
	- Revenus des places de stationnement (./. 25'000)	
	- Réduction des subventions aux sociétés locales et aux associations (./. 25'000)	
	- Honoraires des conseillers communaux imputés dans les chapitres autoporteurs (./. 34'000)	
	Total des variations	./. 485'000

Récapitulation

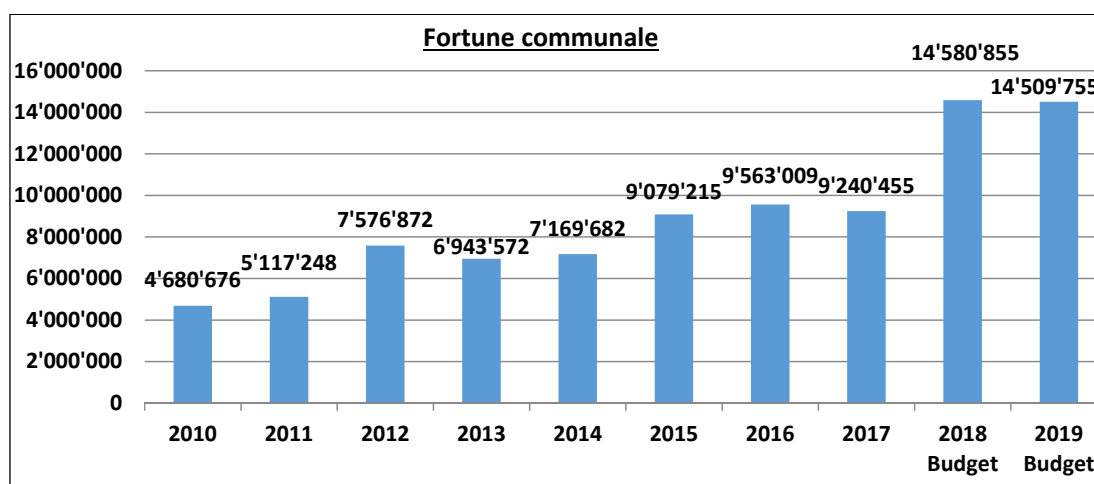
+	CHF	556'000	déficit 2017
./.	CHF	485'000	total des variations budget 2019
<hr/>			
+	CHF	71'000	déficit prévisible pour 2019



Fortune communale

	CHF	9'240'500	solde au 31.12.2017
+	CHF	5'932'900	retraitement du bilan communal
./.	CHF	592'500	déficit 2018 selon budget
./.	CHF	71'100	déficit 2019 selon budget
<hr/>			
	CHF	14'509'800	solde prévu au 31.12.2019

Notre fortune comptable générale augmente considérablement, ceci faisant suite au retraitement du bilan communal.



Selon les normes admises, notre fortune communale devrait être équivalente à une rentrée annuelle d'impôt, soit environ CHF 13'670'400.-.

Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC):

En application du Règlement communal sur les finances, du 18 juin 2015, notre budget doit respecter deux critères:

- le premier concernant l'équilibre budgétaire (voir annexe 1) et le second lié au degré d'autofinancement (voir annexe 2) sont respectés.

En effet, selon notre budget des investissements figurant dans ce cahier, nos investissements s'élèvent à CHF 4'438'000.- net, dont CHF 900'000.- net sont déjà votés et dont CHF 860'000.- concernent des chapitres autoporteurs.

Conclusion

L'année dernière, le Conseil communal avait fait part de ses préoccupations et il avisait sur le fait qu'il devrait chercher des sources d'économies et des recettes supplémentaires, dont l'adaptation du coefficient fiscal. Ce budget tient déjà compte d'une grande partie desdites mesures, d'autres restent en cours d'évaluation.

Grâce à ces mesures, le budget 2019 dégage un déficit qui a été limité à CHF 71'100.- seulement. Le Conseil communal reste optimiste quant au développement de la localité (nouvelles constructions) et aux recettes qui devraient en découler. Il est par contre très inquiet quant aux futures décisions annoncées par l'Etat de Neuchâtel pour 2020.

En effet, les futures décisions que prendra le Grand Conseil pourrait nous obliger à augmenter une nouvelle fois le coefficient fiscal.

L'Exécutif remercie toutes les personnes ayant participé à l'établissement du budget 2019 et vous demande de l'accepter dans son ensemble.

Le Landeron, le 19 novembre 2018.

Conseil communal

Commune du Landeron

Article 4 du règlement communal type sur les finances (RCTF)

"Equilibre budgétaire"

Critère 2 (alinéa 2 lettre b)

Critère 1 (alinéa 2 lettre a)

299	Excédent du bilan	
29900.00	Résultat annuel(selon dernier Bilan:n-1)	-555'968
29990.00	Fortune nette (selon dernier Bilan: n -1)	9'796'422
299	Excédent du bilan	9'240'455
+/-	Déficit budgétisé (année en cours: n)	-592'500
	Fortune présumée à la fin de l'exercice en cours (année n)	8'647'955
	Résultat budgétisé année n +1	-71'100
	Delta entre Fortune et résultat	8'576'855

Le budget répond aux exigences légales

29	Capitaux propres (année n -1)	
290	Financements spéciaux, engagements (+) & avances (-)	
29000.02	Réserve téléreau	116'702
29000.03	Réserve port	391'147
29000.04	Réserve approvisionnement eau	800'925
29000.05	Réserve épuration	470'383
29000.06	Réserve déchets ménages	11'309
29000.07	Réserve déchets entreprises	76'638
29000.08	Réserve anciens drainages	6'787
29000.09	Réserve nouveaux drainages	48'902
291	Fonds	
29100.00	Réserve contrib.rpl.places parc	98'012
29101.00	Taxe équipement+raccordement	909'954
29101.01	Fonds forestier de réserve	19'012
29101.02	Réserve Service gardes-vignes	9'386
29101.03	Fonds Syndicat viticulture	28'845
294	Réserve politique budgétaire	550'000
299	Excédent du bilan	9'240'455
29	Capitaux propres (année n -1)	12'778'455
	Taux déficit en % des capitaux propres	20% 2'555'691
	Résultat budgétisé année n +1	-71'100
	Delta entre % des capitaux propres et résultat	2'484'591

Le budget répond aux exigences légales

Commune du Landeron

Calcul du taux d'endettement

Comptes 2017

200	Engagements courants	2'525'289
201	Engagements financiers à court terme	0
204	Passifs de régularisation	651'811
205	Provisions à court terme	0
206	Engagements financiers à long terme	51'070'494
208	Provisions à long terme	484'516
209	Engagements envers financem.spéciaux+ fonds enregistrés comme capitaux tiers	268'724
CAPITAUX DE TIERS		55'000'834
100	Disponibilités+placements à court terme	1'757'929
101	Créances	4'487'193
102	Placements financiers à court terme	0
104	Actifs de régularisation	1'971'250
106	Stock	20'953
107	Placements financiers	1'611
108	Immobil.corporelles patrimoine financier (PF)	8'929'982
109	Créances envers financements spéciaux+ fonds enregistrés comme capitaux tiers	0
PATRIMOINE FINANCIER		17'168'918
400	Impôts directs, personnes physiques	11'048'571
401	Impôts directs, personnes morales	1'915'887
REVENUS FISCAUX		12'964'457

Taux d'endettement net en % **291.8**

Marge d'autofinancement

Budget 2019

Résultat d'exercice	-71'100
(-) déficit / (+) bénéfice	
Amortissements légaux(nature 33-4895)	2'453'500
Marge d'autofinancement	2'382'400
Investissements NET (85%)	3'772'300
Degré d'autofinancement	63.2
Degré minimal d'autofinancement selon Règles LFinEC	55

Capitaux de tiers selon MCH2

200	Engagements courants
201	Engagements financiers à court terme
204	Passifs de régularisation
205	Provisions à court terme
206	Engagements financiers à long terme
208	Provisions à long terme
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers

Patrimoine financier selon MCH2

100	Disponibilités et placements à court terme
101	Créances
102	Placements financiers à court terme
104	Actifs de régularisation
106	Stock
107	Placements financiers
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds enregistrés comme capitaux de tiers

Règles LFinEC

Taux d'endettement net	Degré minimal d'autofinancement exigé
<0%	pas de limite
de 0 à <50%	25%
de 50 à <100%	35%
de 100 à <150%	40%
de 150 à <200%	50%
200% et plus	55%

OK RESPECTE LA LIMITE !

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

APPROBATION DU BUDGET

LE CONSEIL GENERAL

vu le rapport du Conseil communal, du 19 novembre 2018;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2019, qui comprend:

a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit:

Charges d'exploitation	Fr. 22'881'400.-
Revenus d'exploitation	<u>Fr. 21'932'800.-</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. 948'000.-
Charges financières	Fr. 767'700.-
Produits financiers	<u>Fr. 1'096'700.-</u>
Résultat provenant des financements (2)	./. Fr. 329'000.-
Résultat opérationnel (1 + 2)	Fr. 619'600.-
Charges extraordinaires	Fr. 0.-
Revenus extraordinaires	<u>Fr. 548'500.-</u>
Résultat extraordinaire (3)	./. Fr. 548'500.-
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	Fr. 71'100.-

b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein:

Dépenses	Fr. 4'938'000.-
Recettes	<u>Fr. 500'000.-</u>
Montant total des crédits d'investissements	Fr. 4'438'000.-

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Le Landeron, le 13 décembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président:

Le secrétaire:

Y. Jakob

M. Juan

PASSAGE DU MCH1 AU MCH2

Structures des comptes

En MCH1, dans les comptes de fonctionnements, classification par chapitres représentant les dicastères selon le modèle suivant:

<input type="checkbox"/> 0	Administration	<input type="checkbox"/> 1	Sécurité publique
<input type="checkbox"/> 011	Conseil général	<input type="checkbox"/> 101	Justice, divers
<input type="checkbox"/> 012	Conseil communal	<input type="checkbox"/> 113	Police locale
<input type="checkbox"/> 020	Administration communale	<input type="checkbox"/> 6	Trafic
		<input type="checkbox"/> 620	Réseau des routes communales
		<input type="checkbox"/> 651	Entreprises de trafic local

En MCH2, les chapitres sont devenus une classification fonctionnelle sur **5 chiffres** selon le modèle suivant:

<input type="checkbox"/> 01100	Conseil général	<input type="checkbox"/> 61550	Places de stationnement
<input type="checkbox"/> 01200	Conseil communal	<input type="checkbox"/> 62200	Trafic régional
<input type="checkbox"/> 02100	Service financier	<input type="checkbox"/> 62310	Noctambus
<input type="checkbox"/> 14000	Police des habitants	<input type="checkbox"/> 62900	Cartes journalières des CFF
<input type="checkbox"/> 15000	Service du feu	<input type="checkbox"/> 63100	Navigation
<input type="checkbox"/> 61500	Routes communales	<input type="checkbox"/>	

En MCH1, dans les comptes de fonctionnements, le compte était unique et le numéro était une nature qui suivait le chapitre vu plus haut et le résultat était le suivant:

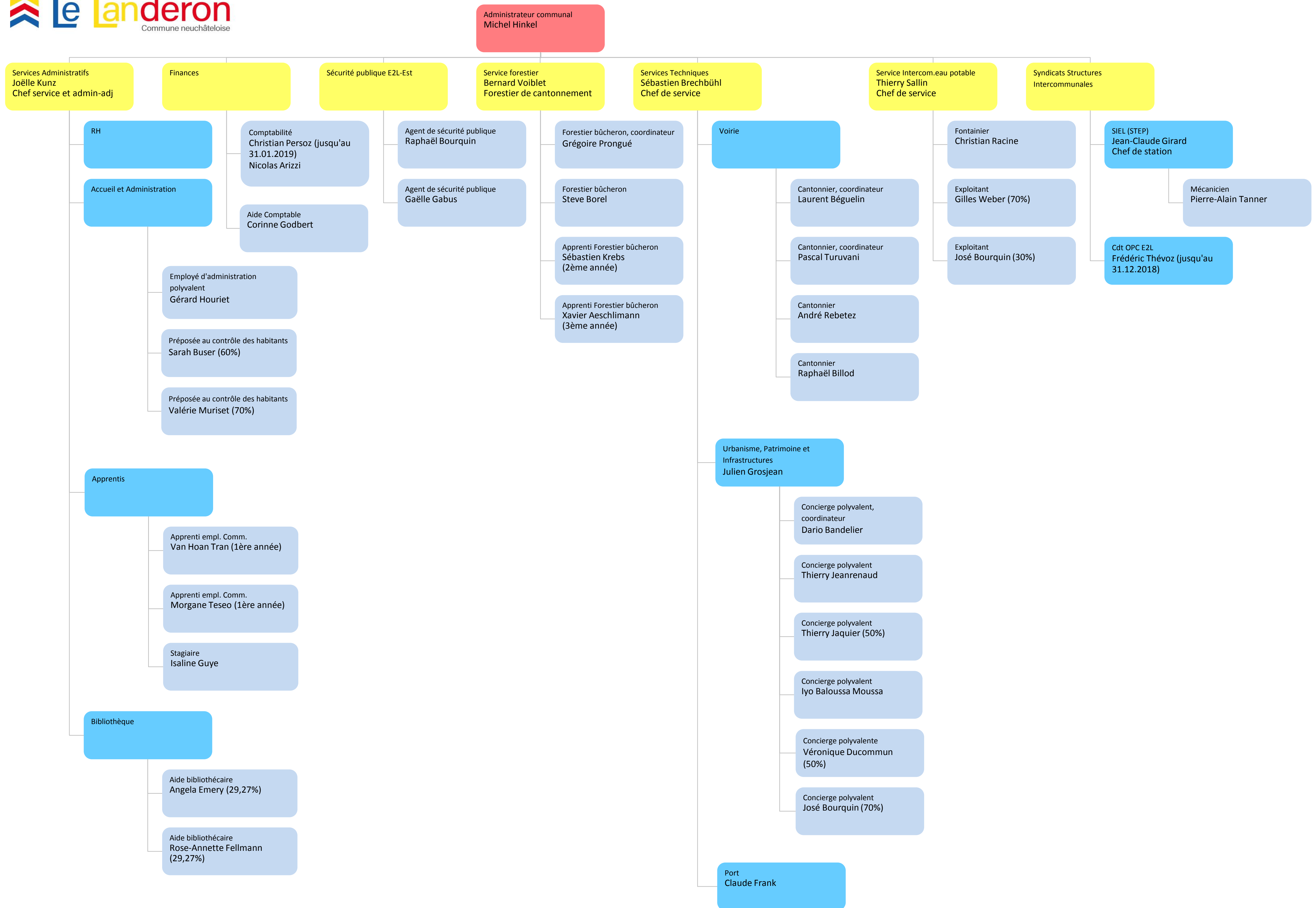
- 020 Administration + nature 3 chiffres imposés + 2 chiffres séquentiels
- 020.301.00 Compte traitements du personnel administration communale
- 620.301.00 Compte traitements du personnel réseau des routes communales

En MCH2, la nature est représentée sur 7 chiffres. 5 imposés et 2 séquentiels:

- 30100.00** Salaires du personnel
- 31300.03** Téléphones

et ceci pour toutes les fonctionnelles.

- Le compte en MCH2 est l'intersection de la nature et de la fonctionnelle.
- Donc, le compte pour les téléphones de l'administration (général) est le **31300.03 / 02200**
- Le même compte téléphones pour les routes communales est donc le **31300.03 / 61500**



*Budget de
fonctionnement
2019*

Budget 2019 - analyses des rubriques

Nombre d'habitants pris en considération: 4'685 (budget 2018: 4'720/comptes 2017: 4'645). A noter que le chiffre du budget 2018 avait été surévalué.

Salaires du personnel, allocations complémentaires pour enfants, cotisations patronales: AVS, AI, APG, AC, frais administratifs, aux caisses de pension, assurances-accidents, caisses de compensation pour ALFA, assurances indemnités journalières:

- *calculés:* selon le statut du personnel communal et selon l'arrêté no 1383 du 25.10.2018, soit sans progression salariale,
- *indexation:* ./. 0,1% (budget 2018 et comptes 2017: ./. 0,32%) par rapport à la base 2013,
- *allocations complémentaires pour enfants:* fr. 1'200.-/enfant (budget 2018 et comptes 2017: fr. 1'620.-),
- *cotisations patronales: AVS, AI, APG, AC, frais administratifs:* 6,4095%,
- *cotisations patronales aux caisses de pension: ./. facteur de coordination:* fr. 16'590.- (budget 2018 et comptes 2017: fr. 16'450.-) x 16,25% (budget 2018 et comptes 2017: 14,7% + rappels liés aux augmentations d'échelons et de classes),
- *cotisations patronales assurances-accidents:* LAA: professionnels: 0,168% (budget 2018 et comptes 2017: 0,177%) et non professionnels: 1,169% (budget 2018 et comptes 2017: 0,949%), complémentaire à la LAA: 0,1904%, remboursement assurance accidents non professionnels: 1,169% (budget 2018 et comptes 2017: 0,949%),
- *cotisations patronales caisses de compensation pour ALFA:* 2,1%,
- *cotisations patronales assurances indemnités journalières:* 1,14% (budget 2018 et comptes 2017: 2%), remboursement partiel assurance indemnités journalières: 0,1995% (budget 2018 et comptes 2017: 0,14%).

Amortissements du patrimoine administratif: variations liées principalement au retraitement du bilan en 2018, soit:

- aux premiers amortissements excédentaires des bâtiments. A noter que ceux-ci sont compensés par un prélèvement à la réserve, voir comptes no 48950.00 "Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif". En cas d'amortissement excédentaire négatif (voir chapitres nos 02900 "Immeubles administratifs" et "Sylviculture, organisation régionale (Centre forestier)", le montant est transféré à la réserve,
- au fait que certains bâtiments ont été transférés au patrimoine financier (aucun amortissement) et vice-versa, voir chapitres nos 02900 "Immeubles administratifs", 32200 "Concerts et théâtre (général)", 34110 "Port" et 61500 "Routes communales".

Ces différents éléments influencent les comptes respectifs.

01100.	
30000.00	Réduction de 10% selon arrêté no 1381 du 25.10.2018.
31020.00	Fr. 6.90/brochure easyvote pour les jeunes de 18 à 25 ans.
31051.00	Concerne le Conseil général et les bureaux électoraux.
01200.	
30000.02	Selon l'arrêté no 1382 du 25.10.2018, la réduction de 2,5% sur fr. 152'000.- (total de ce compte et du compte no 31700.00 "Frais de déplacement et autres frais"), soit fr. 3'800.-, se fait en totalité sur ce compte.
30000.03	Réduction de 10% selon arrêté no 1380 du 25.10.2018.
31051.00-02	Réduction de charges de 10% selon les propositions du Conseil communal.
43090.00	Y compris les indemnités reçues pour les participations des Conseillers communaux aux séances du comité du "Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois": fr. 2'800.- et du "Service social régional de l'Entre-deux-Lacs": fr. 1'200.-.
49100.00	Nouveau compte lié à l'intégration de la part des charges salariales du Conseil communal dans les chapitres autoporteurs. Voir également comptes no 33210.39100.00 (Télé réseau), 34110.39100.00 (Port), 71000.39100.00 Approvisionnement en eau, 72000.39100.00 (Traitement des eaux usées) et 73010.39100.00 (Déchets ménages).
02100.	
31300.04	Comptes 2017: augmentation liée à l'important rattrapage du contentieux des débiteurs. Voir également compte no 31810.00 Pertes sur créances effectives.



Budget 2019

3

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Administration Générale		1'698'200	1'716'200	-18'000	1'815'044.35	-116'844
Charges		2'103'300	2'146'900	-43'600	2'282'463.98	-179'164
Revenus		-405'100	-430'700	25'600	-467'419.63	62'320
0110	Législatif	25'600	28'800	-3'200	33'844.30	-8'244
Charges		25'600	28'800	-3'200	33'844.30	-8'244
Revenus		0	0	0	0.00	0
01100	Conseil général	25'600	28'800	-3'200	33'844.30	-8'244
30	Charges de personnel	13'800	15'400	-1'600	12'699.30	1'101
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	13'800	15'400	-1'600	12'699.30	1'101
31	Biens, services et charges d'exploitation	11'800	13'400	-1'600	11'113.00	687
31020.00	Imprimés	2'900	2'900	0	777.25	2'123
31020.02	Publications	400	500	-100	353.30	47
31051.00	Frais de réception	2'000	3'500	-1'500	3'502.45	-1'502
31320.02	Révision des comptes communaux	6'500	6'500	0	6'480.00	20
36	Charges de transfert			0	10'032.00	-10'032
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif			0	10'032.00	-10'032
0120	Exécutif	170'200	210'500	-40'300	210'246.65	-40'047
Charges		208'300	217'100	-8'800	216'639.85	-8'340
Revenus		-38'100	-6'600	-31'500	-6'393.20	-31'707
01200	Conseil communal	170'200	210'500	-40'300	210'246.65	-40'047
30	Charges de personnel	158'100	165'700	-7'600	166'238.15	-8'138
30000.02	Honoraires et vacations du Conseil communal	127'200	131'000	-3'800	131'000.00	-3'800
30000.03	Jetons de présence du Conseil communal	18'800	20'300	-1'500	20'800.00	-2'000
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	8'000	9'500	-1'500	9'731.80	-1'732
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	2'700	3'100	-400	3'187.80	-488
30590.00	Autres assurances sociales	700	800	-100	737.70	-38
30990.00	Autres charges de personnel	700	1'000	-300	780.85	-81
31	Biens, services et charges d'exploitation	48'800	50'000	-1'200	49'061.70	-262
31051.00	Frais de réception	12'900	14'600	-1'700	14'343.10	-1'443
31051.01	Frais de réception-achats de vins	8'200	9'200	-1'000	9'093.60	-894
31051.02	Frais de réception des nouveaux citoyens	1'300	2'100	-800	1'470.90	-171
31130.00	Matériel informatique	1'600		1'600		1'600
31332.02	Contrat CEG	1'800	900	900	885.60	914
31340.00	Primes d'assurances	2'000	1'900	100	2'268.50	-269
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	21'000	21'000	0	21'000.00	0
31990.00	Autres charges d'exploitation		300	-300		0
36	Charges de transfert	1'400	1'400	0	1'340.00	60
36120.21	Contribution Cie Vignolants Vignoble NE	1'400	1'400	0	1'340.00	60
43	Revenus divers	-4'200	-6'600	2'400	-6'393.20	2'193
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-4'200	-6'600	2'400	-6'393.20	2'193
49	Imputations internes	-33'900		-33'900		-33'900
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-33'900		-33'900		-33'900
0210	Administration finances et contributions	218'400	191'900	26'500	245'545.75	-27'146
Charges		325'500	299'200	26'300	362'634.69	-37'135
Revenus		-107'100	-107'300	200	-117'088.94	9'989
02100	Service financier	218'400	191'900	26'500	245'545.75	-27'146
31	Biens, services et charges d'exploitation	325'500	299'200	26'300	362'634.69	-37'135
31300.04	Frais de procédures et de poursuites	2'500	2'500	0	16'494.30	-13'994

02100.	
31331.00	3'031 contribuables (personnes physiques) à fr. 18.80 et 152 contribuables (personnes morales) à fr. 18.-.
31331.01	A mettre en relation avec le compte no 42600.01 "Rbts frais de procédures et de poursuites BU". Moyenne des 3 dernières années.
31810.00	Suppression liée au changement de système de comptabilisation des émoluments administratifs-frais rappels. En effet, ceux-ci ne sont comptabilisés que s'ils sont encaissés. Comptes 2017: augmentation liée à l'important rattrapage du contentieux des débiteurs. Voir également compte no 31300.04 Frais de procédures et de poursuites.
31811.01	Moyenne des 3 dernières années.
31811.02	
42100.01	Augmentation, par rapport au budget 2018, liée au nouvel arrêté du Conseil communal. Désormais, les émoluments sont appliqués sur toutes les factures impayées.
42600.01	A mettre en relation avec le compte no 31331.01 "Frais de procédures et de poursuites BU". Moyenne des 3 dernières années.
42900.01	Moyenne des 3 dernières années.
42900.02	
02200.	
30990.00	Réduction des frais de la course du personnel communal de l'ordre de 50% selon les propositions du Conseil communal. Budget 2018 et comptes 2017: augmentation liée principalement aux annonces pour remplacement de personnel.
31000.00	Moyenne des 3 dernières années.
31020.00	
31020.01	
31020.02	Y compris le forfait pour les publications officielles du Bulletin des Communes du District de Neuchâtel: 2'350 ménages à fr. 16.10 + TVA : fr. 38'800.-.
31100.00	Le remplacement de 18 téléphones: fr. 7'800.-, prévu au budget 2018, ne sera pas effectué, ni en 2018, ni en 2019.
31130.00	Y compris le remplacement de 2 stations de travail (budget 2018: 6 stations de travail/comptes 2017: 4 stations de travail et 2 stations portables).
31300.01	Moyenne des 3 dernières années.
31320.00	Comptes 2017: participation à la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI): fr. 8'400.- et analyse financière et gestion prospective: fr. 2'900.-.
31332.01	Fr. 1.70/habitant + TVA.
31332.02	Comptes 2017: augmentation liée au changement de bureautique: fr. 4'200.-.
31340.00	Comptes 2017: diminution liée principalement au bonus 2014-2017 concernant l'assurance responsabilité civile: fr. 3'000.-.
31500.00	Diminution liée à la suppression du nettoyage externe des ordinateurs et des téléphones.
33200.00	Audit des services communaux.
42100.03	En rapport avec les dossiers de construction déposés. Moyenne des 3 dernières années + 10% selon les "Modifications et adaptations du règlement de construction" du 25.10.2018.
46110.01	Contribution fixe: fr. 1'500.- + fr. -.50/habitant.
46120.01	Gérance administrative des Deux Thielles, selon budget séparé.



Budget 2019

5

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
31331.00	Frais participation Bordereau Unique	59'800	59'900	-100	59'230.00	570
31331.01	Frais de procédures et de poursuites BU	18'600	16'800	1'800	19'505.40	-905
31810.00	Pertes sur créances effectives		3'000	-3'000	16'094.52	-16'095
31811.01	ADB, remises et NVA s. impôt PP	229'400	213'000	16'400	231'273.94	-1'874
31811.02	ADB, remises et NVA s. impôt PM	15'200	4'000	11'200	20'036.53	-4'837
42	Taxes	-106'600	-106'800	200	-116'224.34	9'624
42100.01	Emoluments administratifs-frais rappels	-7'600	-5'000	-2'600	-20'105.25	12'505
42600.01	Rbt frais de procédures et de poursuites BU	-19'400	-16'400	-3'000	-21'301.48	1'901
42900.01	Relances ADB, NVA & plus-values s. impôt PP	-73'900	-75'400	1'500	-74'439.17	539
42900.02	Relances ADB, NVA & plus-values s. impôt PM	-5'700	-10'000	4'300	-378.44	-5'322
43	Revenus divers	-500	-500	0	-864.60	365
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-500	-500	0	-864.60	365
0220	Services généraux, autres	1'042'000	1'081'100	-39'100	1'053'312.56	-11'313
	Charges	1'306'700	1'356'100	-49'400	1'308'350.27	-1'650
	Revenus	-264'700	-275'000	10'300	-255'037.71	-9'662
02200	Administration (général)	1'042'000	1'081'100	-39'100	1'053'312.56	-11'313
30	Charges de personnel	1'106'100	1'128'700	-22'600	1'091'289.55	14'810
30100.00	Salaires du personnel	880'500	892'000	-11'500	871'004.05	9'496
30109.00	Remboursement de salaires			0	-6'204.00	6'204
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	11'200	8'100	3'100	7'479.00	3'721
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	56'400	56'300	100	55'591.15	809
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	112'600	113'500	-900	101'112.85	11'487
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	3'600	3'700	-100	3'292.35	308
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	18'500	18'500	0	18'222.30	278
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.	8'400	16'700	-8'300	16'200.95	-7'801
30590.00	Autres assurances sociales	4'300	4'300	0	4'268.45	32
30610.00	Rentes ou part de rentes	3'600	3'600	0	3'588.00	12
30990.00	Autres charges de personnel	7'000	12'000	-5'000	16'734.45	-9'734
31	Biens, services et charges d'exploitation	195'100	221'600	-26'500	211'260.72	-16'161
31000.00	Matériel de bureau	8'100	8'000	100	6'561.05	1'539
31020.00	Imprimés	10'000	11'000	-1'000	10'312.90	-313
31020.01	Photocopies	12'200	11'200	1'000	12'245.20	-45
31020.02	Publications	40'500	42'300	-1'800	39'992.70	507
31100.00	Meubles, machines, appareils de bureau	2'000	10'000	-8'000	1'989.10	11
31130.00	Matériel informatique	4'800	13'000	-8'200	9'618.25	-4'818
31300.01	Frais postaux	14'100	15'000	-900	14'702.65	-603
31300.03	Téléphones	3'200	3'500	-300	3'129.67	70
31300.05	Cotisations	1'100	1'100	0	1'150.00	-50
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	1'000		1'000	11'286.00	-10'286
31332.01	Contrat SIEN (noeud cantonal)	8'600	8'700	-100	8'372.15	228
31332.02	Contrat CEG	65'000	68'400	-3'400	68'153.75	-3'154
31340.00	Primes d'assurances	18'300	21'000	-2'700	15'367.70	2'932
31500.00	Entretien meubles, machines, appareils bureau	5'000	7'000	-2'000	7'190.75	-2'191
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	800	900	-100	673.10	127
31990.00	Autres charges d'exploitation	400	500	-100	515.75	-116
33	Amortissements du patrimoine administratif	5'500	5'800	-300	5'800.00	-300
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	5'500	5'800	-300	5'800.00	-300
42	Taxes	-32'800	-39'500	6'700	-23'255.40	-9'545
42100.03	Sanctions de plans	-30'000	-37'000	7'000	-20'532.00	-9'468
42100.05	Emoluments administratifs-gérance	-2'800	-2'500	-300	-2'723.40	-77
43	Revenus divers	-1'200	-1'500	300	-1'158.01	-42
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-1'200	-1'500	300	-1'158.01	-42
46	Revenus de transfert	-74'900	-77'000	2'100	-74'740.70	-159
46110.01	Dédommagement canton encais.redevance eau	-3'900	-3'900	0	-3'822.50	-78
46120.00	Dédommag.communes et syndicats intercomm.	-7'500	-7'800	300	-7'500.00	0
46120.01	Dédommagement administration C2T	-63'500	-65'300	1'800	-63'418.20	-82

02200.					
49100.	Augmentation des coût/abonnement liée à l'intégration de la part des charges salariales du Conseil communal.				
49100.03	1'220 abonnements (budget 2018: 1'250 abonnements/comptes 2017: 1'259 abonnements) à fr. 49.90 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 43.95) x 75% (budget 2018 et comptes 2017: 85%). A mettre en relation avec les comptes nos 33210.39100.00, 01200.49100.00 et 02900.49100.03.				
49100.04	343 places (budget 2018 et comptes 2017: 409 places) à fr. 115.60 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 74.95) x 77,5% (budget 2018 et comptes 2017: 100%). Diminution du nombre de places liée à l'arrêté no 1373 du 03.05.2018 "Rénovation et modernisation des installations dans l'ancien secteur du port". A mettre en relation avec les comptes nos 34110.39100.00 et 01200.49100.00.				
49100.05	960 abonnements à fr. 31.35 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 22.-) x 39% (budget 2018 et comptes 2017: 55%). A mettre en relation avec les comptes nos 71000.39100.00, 01200.49100.00 et 02900.49100.05.				
49100.06	920 abonnements à fr. 19.90 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 16.-) x 80,5% (budget 2018 et comptes 2017: 100%). A mettre en relation avec les comptes nos 72010.39100.00 et 01200.49100.00.				
49100.07	Fr. 18.50/habitant (budget 2018 et comptes 2017: fr. 17.30) x 61% (budget 2018 et comptes 2017: 65%). A mettre en relation avec les comptes nos 73010.39100.00, 012.49100.00 et 61500.49100.07.				
02900.					
30	Diminution, par rapport aux comptes 2017, liée au fait qu'un concierge a été engagé à 50% par le SEP2L, ce qui diminue d'autant le Remboursement charges de personnel SEP2L, voir compte no 46120.08 et chapitre 71060 Approvisionnement eau, organisation régionale.				
30990.00	Comptes 2017: augmentation liée aux annonces pour remplacement de personnel.				
31200.00	Moyenne des 2 dernières années.				
31440.00	Comptes 2017: augmentation liée à divers travaux d'entretien imprévus.				
33004.00	NBA-étude av.-projet+expertise	fr.	2'800.-	(budget 2018: fr.	2'700.-/comptes 2017: fr. 2'700.-)
	NBA-construction	fr.	111'800.-	(budget 2018: fr.	132'800.-/comptes 2017: fr. 132'000.-)
	NBA-surfaces commerciales	fr.	39'400.-	(budget 2018: fr.	-./comptes 2017: fr. 39'300.-)
	NBA-terrain	fr.	1'200.-	(budget 2018: fr.	-./comptes 2017: fr. 1'200.-)
	NBA-surface 92m ²	fr.	500.-	(budget 2018: fr.	400.-/comptes 2017: fr. 400.-)
	NBA-excédentaires	./fr.	42'100.-	(budget 2018: fr.	-./comptes 2017: fr. -.-)
33200.00	Audit des services communaux				
44700.00	Diminution liée à la suppression de la mise à disposition d'un bureau pour l'Organisation de protection civile (OPC): fr. 6'000.-, voir chapitre 16260. Y compris les indemnités pour local et équipement administratifs + local technique pour le Service technique intercommunal de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs (SEP2L): fr. 7'600.-.				
46120.08	Suppression liée au fait qu'un concierge a été engagé à 50% par le SEP2L, ce qui diminue d'autant les Charges de personnel, voir chapitres 30 et 71060 Approvisionnement en eau, organisation régionale.				
48950.00	Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. La dépense négative se trouve dans le compte no 33004.00.				
49100.03	1'220 abonnements (budget 2018: 1'250 abonnements/comptes 2017: 1'259 abonnements) à fr. 49.90 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 43.95) x 13% (budget 2018 et comptes 2017: 15%). Augmentation du coût/abonnement liée à l'intégration de la part des charges salariales du Conseil communal. A mettre en relation avec les comptes nos 33210.39100.00, 01200.49100.00 et 02200.49100.03.				
49100.05	960 abonnements à fr. 31.35 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 22.-) x 31,5% (budget 2018 et comptes 2017: 45%). Augmentation du coût/abonnement liée à l'intégration de la part des charges salariales du Conseil communal. A mettre en relation avec les comptes nos 71000.39100.00, 01200.49100.00 et 02200.49100.05.				



Budget 2019

7

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
49	Imputations internes	-155'800	-157'000	1'200	-155'883.60	84
49100.03	Frais administration téléreau	-45'700	-46'700	1'000	-47'033.10	1'333
49100.04	Frais administration port	-30'800	-30'700	-100	-30'654.55	-145
49100.05	Frais administration appro. en eau	-11'700	-11'700	0	-11'482.90	-217
49100.06	Frais administration eaux usées	-14'700	-14'800	100	-14'480.00	-220
49100.07	Frais administration déchets	-52'900	-53'100	200	-52'233.05	-667
0290	Immeubles administratifs, autres	242'000	203'900	38'100	272'095.09	-30'095
	Charges	237'200	245'700	-8'500	360'994.87	-123'795
	Revenus	4'800	-41'800	46'600	-88'899.78	93'700
02900	Immeubles administratifs	242'000	203'900	38'100	272'095.09	-30'095
30	Charges de personnel	91'300	76'500	14'800	148'004.70	-56'705
30100.00	Salaires du personnel	71'400	63'200	8'200	111'598.85	-40'199
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	2'800	1'400	1'400	3'915.00	-1'115
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)			0	3'840.00	-3'840
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	4'600	4'100	500	7'481.45	-2'881
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	8'800	3'500	5'300	13'961.95	-5'162
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	300	300	0	448.60	-149
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'500	1'400	100	2'450.65	-951
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.	700	1'200	-500	2'176.55	-1'477
30590.00	Autres assurances sociales	400	400	0	569.35	-169
30990.00	Autres charges de personnel	800	1'000	-200	1'562.30	-762
31	Biens, services et charges d'exploitation	31'400	32'200	-800	36'390.17	-4'990
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	3'500	3'000	500	3'216.97	283
31130.00	Matériel informatique	1'400		1'400		1'400
31200.00	Eau, énergie, combustible	14'100	15'000	-900	13'399.05	701
31300.03	Téléphones	1'100	1'200	-100	1'072.90	27
31300.08	Concessions radio et alarmes	600	900	-300	580.95	19
31332.02	Contrat CEG	600	600	0	977.40	-377
31340.00	Primes d'assurances	2'500	2'900	-400	3'066.55	-567
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	7'000	8'000	-1'000	13'252.35	-6'252
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	600	600	0	824.00	-224
33	Amortissements du patrimoine administratif	114'500	137'000	-22'500	176'600.00	-62'100
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général	113'600	135'900	-22'300	175'600.00	-62'000
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	900	1'100	-200	1'000.00	-100
43	Revenus divers	-9'500	-8'000	-1'500	-9'420.55	-79
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-9'500	-8'000	-1'500	-9'420.55	-79
44	Revenus financiers	-10'400	-16'000	5'600	-16'395.80	5'996
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-10'400	-16'000	5'600	-16'395.80	5'996
46	Revenus de transfert			0	-45'388.38	45'388
46120.08	Remboursement charges de personnel SEP2L			0	-45'388.38	45'388
48	Revenus extraordinaires	42'100		42'100		42'100
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	42'100		42'100		42'100
49	Imputations internes	-17'400	-17'800	400	-17'695.05	295
49100.03	Frais administration téléreau	-7'900	-8'200	300	-8'299.95	400
49100.05	Frais administration appro. en eau	-9'500	-9'600	100	-9'395.10	-105

11100. 30	Augmentation, par rapport aux comptes 2017, liée à l'arrêté no 1354 du 22.06.2017 "Augmentation de la dotation du personnel de 50% et création d'un 2 ^e poste d'agent de sécurité publique à 100%".
31110.00	Budget 2018: achat d'un véhicule lié à l'augmentation de la dotation du personnel de 50% et à la création d'un 2 ^e poste d'agent de sécurité publique à 100%.
31300.10	Lié aux rondes de surveillances nocturnes.
31510.00	Budget 2018: y compris le remplacement des pneus d'hiver du véhicule.
33006.01	Véhicule assistant sécurité publique.
33200.00	Audit des services communaux.
42700.00	Selon la Loi cantonale sur la police locale: 75% des amendes encaissées (excepté les radars), 25% étant conservés par l'Etat.
46110.03	902 commandements de payer à fr. 53.- + retrait de plaques: fr. 3'800.-. Moyenne des 3 dernières années.
14000. 36010.04	La recette se trouve dans le compte no 42100.06 "Emoluments Contrôle des habitants". Moyenne des 3 dernières années.
36010.05	Variations liées au nombre et au genre de permis des étrangers domiciliés dans notre commune. La recette se trouve dans le compte no 42100.06 "Emoluments Contrôle des habitants". Moyenne des 3 dernières années.
36120.01	La réorganisation de l'état civil dans le district ayant étant repoussée à 2019, il nous a été conseillé de partir sur les mêmes bases que pour le budget 2018. Charge nette 2019: 59'400.- (budget 2018: fr. 59'400.-/comptes 2017: fr. 42'900.-), réparti, d'une part, à raison de 40% selon le nombre de feuillets ouverts, soit 39,94% pour notre commune, et à raison de 60% selon la population, soit 49,79% pour notre commune. Comptes 2017: diminution liée au report, au budget 2018, du micro-filmage des registres: fr. 20'000.-.



Budget 2019

9

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Ordre et sécurité publique		510'700	520'300	-9'600	415'967.77	94'732
Charges		722'100	845'500	-123'400	772'288.94	-50'189
Revenus		-211'400	-325'200	113'800	-356'321.17	144'921
1110	Police	162'700	160'300	2'400	129'117.95	33'582
Charges		234'900	241'400	-6'500	189'074.95	45'825
Revenus		-72'200	-81'100	8'900	-59'957.00	-12'243
11100	Sécurité communale	162'700	160'300	2'400	129'117.95	33'582
30	Charges de personnel	214'500	210'500	4'000	112'094.70	102'405
30100.00	Salaires du personnel	171'800	167'600	4'200	83'606.10	88'194
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	1'200	1'700	-500	675.00	525
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	11'100	10'800	300	5'359.95	5'740
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	22'600	21'000	1'600	11'716.20	10'884
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	700	700	0	323.75	376
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	3'700	3'600	100	1'755.75	1'944
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.	1'700	3'200	-1'500	1'559.35	141
30590.00	Autres assurances sociales	900	900	0	408.95	491
30990.00	Autres charges de personnel	800	1'000	-200	6'689.65	-5'890
31	Biens, services et charges d'exploitation	17'400	27'800	-10'400	73'880.25	-56'480
31010.02	Carburants	900	900	0	461.00	439
31010.03	Equipement	200	2'000	-1'800	3'347.60	-3'148
31100.00	Meubles, machines, appareils de bureau			0	3'639.40	-3'639
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils		5'000	-5'000		0
31120.00	Uniformes, vêtements, linges, rideaux	1'600	1'600	0	1'252.10	348
31130.00	Matériel informatique		1'600	-1'600		0
31300.03	Téléphones	600	500	100	387.80	212
31300.08	Concessions radio et alarmes	300	400	-100	297.50	3
31300.10	Frais de surveillance	7'400	7'400	0	7'477.80	-78
31300.11	Notifications commandements de payer			0	52'625.65	-52'626
31332.02	Contrat CEG	1'400	1'400	0	1'085.40	315
31340.00	Primes d'assurances	1'000	1'000	0	674.50	326
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)	600	800	-200	405.50	195
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils	2'000	2'500	-500	826.00	1'174
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	1'200	1'200	0	1'200.00	0
31990.00	Autres charges d'exploitation	200	1'500	-1'300	200.00	0
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'000	3'100	-100	3'100.00	-100
33006.01	Amort. planifiés véhicules	2'400	2'400	0	2'400.00	0
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	600	700	-100	700.00	-100
42	Taxes	-20'000	-18'000	-2'000	-10'840.00	-9'160
42700.00	Amendes	-20'000	-18'000	-2'000	-10'840.00	-9'160
43	Revenus divers	-600	-600	0	-550.00	-50
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-600	-600	0	-550.00	-50
46	Revenus de transfert	-51'600	-62'500	10'900	-48'567.00	-3'033
46110.03	Dédommag. notificat. poursuites+retraits plaques	-51'600	-62'500	10'900	-48'567.00	-3'033
1400	Questions juridiques (en général)	9'400	9'200	200	-673.75	10'074
Charges		52'500	51'100	1'400	48'723.25	3'777
Revenus		-43'100	-41'900	-1'200	-49'397.00	6'297
14000	Police des habitants	9'400	9'200	200	-673.75	10'074
36	Charges de transfert	52'500	51'100	1'400	48'723.25	3'777
36010.01	Mise à jour cadastre	2'000	2'000	0	1'922.70	77
36010.04	Documents d'identité - part Etat	8'400	8'200	200	8'722.10	-322
36010.05	Contrôle des habitants-part Etat	15'200	14'000	1'200	18'411.75	-3'212
36120.01	Emoluments état civil de district	26'900	26'900	0	19'666.70	7'233
42	Taxes	-43'100	-41'900	-1'200	-49'397.00	6'297

14000.					
42100.04	Moyenne des 3 dernières années.				
42100.06	Les principales dépenses se trouvent dans les comptes nos 36010.04 "Documents d'identité - part Etat" et 36010.05 "Contrôle des habitants-part Etat". Moyenne des 3 dernières années.				
15000.	Partiellement selon budget de la Commission du feu + de salubrité et environnement.				
30000.00	Réduction de 10% selon arrêté no 1381 du 25.10.2018.				
31200.00	Moyenne des 3 dernières années.				
31440.00	Le remplacement du faux plafond de l'ancien hangar: fr. 9'500.-, a été reporté du budget 2018 au budget 2019. Comptes 2017: augmentation liée à la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'ancien hangar: fr. 22'000.-. Voir également compte no 44700.01 "Loyers hangar feu+cellule bât. TP au SSPV".				
31510.03	Y compris le contrat de maintenance. Comptes 2017: diminution liée principalement au fait que le remplacement d'une hydrante a été reporté.				
33003.00	Ass. déf. incendie Moulin Tour	fr. 300.-	Défense incendie Rue Bourgogne	fr. 100.-	
	Défense incendie Rue du Temple	fr. 500.-	Défense incendie Rue du Centre	fr. 200.-	
	Défense incendie Derrière-Plattet	fr. 300.-			
	Défense incendie RC5	fr. 600.-	(budget 2018: fr. 1'700.-/comptes 2017: fr. 400.-)		
33004.00	Hangar du feu-nouveau	fr. 9'300.-			
	Hangar du feu-ancien	fr. 1'000.-			
	Hangar du feu-excédentaires	fr. 10'200.-	(budget 2018: fr. -./comptes 2017: fr. -.)		
	Entrepôt serv. feu Condémines	fr. -.-	(budget 2018: fr. 2'100.-/comptes 2017: fr. -.)		
33006.00	Remplac.3 hydrantes Jura+Bâle	fr. 2'700.-			
36120.17	Lié à la "Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS)". Selon budget de l'ECAP. Déficit: fr. 1'852'800.- (budget 2018: fr. 2'144'000.-/comptes 2017: selon budget: fr. 2'151'400.- ./ solde compte 2016: fr. 673'100.- = fr. 1'478'300.-), réparti au prorata du nombre d'habitants, soit fr. 10.42/habitant (budget 2018: fr. 12.01/comptes 2017: fr. 8.31). Diminution liée principalement à l'"Achat équipement et matériel": ./ fr. 270'000.- par rapport au budget 2018.				
36120.18	Le "Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)" n'ayant pas encore été constitué, il nous a été conseillé de partir sur les mêmes bases que pour le budget 2018. Selon budget du "Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois". Déficit: fr. 6'919'400.- (budget 2018: fr. 6'919'400.-/comptes 2017: fr. 7'090'800.-), réparti, au prorata, à raison de: 25% selon la valeur des primes de risques encaissées par l'ECAP pour l'assurance des bâtiments, 25% selon les valeurs assurées estimées par l'ECAP, 25% selon le nombre d'habitants et 25% selon le nombre d'emplois, soit 2,88% pour notre commune.				
44700.01	Hangar du feu: fr. 39'500.- et cellule du bâtiment des travaux publics: fr. 8'200.-. Le remplacement du faux plafond de l'ancien hangar: 9'500.-, a été reporté du budget 2018 au budget 2019. Comptes 2017: augmentation liée à la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'ancien hangar: fr. 22'000.-. Voir également compte no 31440.00 Entretien terrains bâtis et bâtiments PA.				
48950.00	Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. La dépense se trouve dans le compte no 33004.00.				
16100.					
36120.22	Selon la convention avec la Commune de Lignières. Les Communes de Cornaux, d'Enges, les sociétés de tir "Le Picheu" de Lignières et "Le Vignoble" de Cornaux en sont également membres. Moyenne des 3 dernières années.				
16200	Plusieurs nouveaux comptes liés aux locaux, ceci faisant suite au fait que l'Organisation de protection civile de l'Entre-deux-Lacs (OPC E2L), qui regroupe les Communes du Landeron, de Cressier, Cornaux et Lignières, sera intégrée au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois". Celui-ci deviendra ensuite le "Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)". Voir également chapitre 16260 "Protection civile, organisation régionale (OPC).				
31200.00	Moyenne des 3 dernières années, sans les locaux de Cornaux.				
31440.51	Concerne les abris des Deux Thielles, selon budget séparé.				
33004.00	Ouvrage Pci Rue de Bourgogne	fr. 7'800.-	(budget 2018: fr. 7'800.-/comptes 2017: fr. 7'800.-)		
	Ouvrage Pci-excédentaires	fr. 24'000.-	(budget 2018: fr. -./comptes 2017: fr. -.)		
33004.51	C2T	fr. 10'800.-	(budget 2018: fr. 10'800.-/comptes 2017: fr. 10'400.-)		
	C2T-excédentaires	fr. 3'200.-	(budget 2018: fr. -./comptes 2017: fr. -.)		



Budget 2019

11

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
42100.04	Finances-agrégations et naturalisations	-1'400	-900	-500	-2'450.00	1'050
42100.06	Emoluments Contrôle des habitants	-41'700	-41'000	-700	-46'947.00	5'247
1500	Service du feu (en général)	247'700	259'300	-11'600	200'335.54	47'364
	Charges	305'600	309'200	-3'600	300'035.01	5'565
	Revenus	-57'900	-49'900	-8'000	-99'699.47	41'799
15000	Service du feu	247'700	259'300	-11'600	200'335.54	47'364
30	Charges de personnel	5'400	5'900	-500	6'823.70	-1'424
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	4'900	5'400	-500	6'350.00	-1'450
30990.00	Autres charges de personnel	500	500	0	473.70	26
31	Biens, services et charges d'exploitation	26'800	29'100	-2'300	36'302.80	-9'503
31200.00	Eau, énergie, combustible	6'000	5'700	300	7'035.45	-1'035
31340.00	Primes d'assurances	900	900	0	789.35	111
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	10'000	12'000	-2'000	22'699.00	-12'699
31510.03	Entretien des bornes hydrantes	6'000	6'500	-500	4'427.20	1'573
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	3'000	3'100	-100	493.40	2'507
31990.00	Autres charges d'exploitation	900	900	0	858.40	42
33	Amortissements du patrimoine administratif	25'200	18'200	7'000	14'800.00	10'400
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	2'000	3'100	-1'100	1'800.00	200
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général	20'500	12'400	8'100	10'300.00	10'200
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	2'700	2'700	0	2'700.00	0
36	Charges de transfert	248'200	256'000	-7'800	242'108.51	6'091
36120.17	ECAP - missions de secours	48'900	56'700	-7'800	37'893.60	11'006
36120.18	Part communale SSPV (sapeurs pompiers)	199'300	199'300	0	204'214.91	-4'915
43	Revenus divers			0	-39'024.37	39'024
43090.01	Rachat véhicules Centre de secours de l'E2L			0	-39'024.37	39'024
44	Revenus financiers	-47'700	-49'900	2'200	-60'675.10	12'975
44700.01	Loyers hangar feu+cellule bât. TP au SSPV	-47'700	-49'900	2'200	-60'675.10	12'975
48	Revenus extraordinaires	-10'200		-10'200		-10'200
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-10'200		-10'200		-10'200
1610	Défense militaire	1'000	1'000	0	934.50	66
	Charges	1'000	1'000	0	934.50	66
	Revenus	0	0	0	0.00	0
16100	Défense militaire	1'000	1'000	0	934.50	66
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	934.50	66
36120.22	Part au Stand de tir de Lignièrès	1'000	1'000	0	934.50	66
1620	Protection civile (en général)	89'900	90'500	-600	86'253.53	3'646
	Charges	128'100	90'500	37'600	86'253.53	41'846
	Revenus	-38'200	0	-38'200	0.00	-38'200
16200	Protection civile	89'900	90'500	-600	86'253.53	3'646
31	Biens, services et charges d'exploitation	13'100	2'700	10'400	1'162.10	11'938
31200.00	Eau, énergie, combustible	7'200		7'200		7'200
31340.00	Primes d'assurances	1'300		1'300		1'300
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	2'500		2'500		2'500
31440.51	Charges d'exploitation nettes du C2T	2'100	2'700	-600	1'162.10	938
33	Amortissements du patrimoine administratif	45'800	18'600	27'200	18'235.10	27'565
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général	31'800	7'800	24'000	7'800.00	24'000
33004.51	Amort. planifiés du C2T	14'000	10'800	3'200	10'435.10	3'565

16200.	
36110.20	Fr. 14.-/habitant. Selon la "Loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et la protection civile".
44700.00	Forfait pour les frais liés à l'ouvrage Pci rue de Bourgogne.
48950.00	Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. Les dépenses se trouvent dans les comptes nos 33004.00 et 33004.51.
16260	Suppression liée au fait que l'Organisation de protection civile de l'Entre-deux-Lacs (OPC E2L), qui regroupe les Communes du Landeron, de Cressier, Cornaux et Lignières, sera intégrée au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompier volontaires du Littoral neuchâtelois". Celui-ci deviendra ensuite le "Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)". Voir également chapitre 16200 "Protection civile".



Budget 2019

13

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
34	Charges financières	3'600	3'200	400	3'016.33	584
34060.51	Intérêts passifs du C2T	3'600	3'200	400	3'016.33	584
36	Charges de transfert	65'600	66'000	-400	63'840.00	1'760
36110.20	Part au centre OPC (protection civile)	65'600	66'000	-400	63'840.00	1'760
46	Revenus de transfert	-11'000		-11'000		-11'000
46110.00	Dédommagements des cantons et concordats	-11'000		-11'000		-11'000
48	Revenus extraordinaires	-27'200		-27'200		-27'200
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-27'200		-27'200		-27'200
1626	Organisations régionales de protection civile	0	0	0	0.00	0
	Charges	0	152'300	-152'300	147'267.70	-147'268
	Revenus	0	-152'300	152'300	-147'267.70	147'268
16260	Protection civile, organisation régionale (OPC)	0	0	0	0.00	0
30	Charges de personnel		113'600	-113'600	111'089.10	-111'089
30000.05	Jetons de présence de l'Etat-major			0	990.00	-990
30100.00	Salaires du personnel		94'000	-94'000	92'764.75	-92'765
30109.00	Remboursement de salaires		-7'500	7'500	-7'019.25	7'019
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.		6'100	-6'100	5'947.10	-5'947
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension		12'100	-12'100	11'527.20	-11'527
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents		400	-400	344.50	-345
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA		2'000	-2'000	1'948.05	-1'948
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.		700	-700	612.10	-612
30590.00	Autres assurances sociales		500	-500	456.75	-457
30900.00	Formation et perfection. du personnel		5'000	-5'000	3'074.10	-3'074
30990.00	Autres charges de personnel		300	-300	443.80	-444
31	Biens, services et charges d'exploitation		36'200	-36'200	33'678.60	-33'679
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures		1'000	-1'000	1'182.75	-1'183
31010.02	Carburants		3'000	-3'000	403.20	-403
31130.00	Matériel informatique			0	1'820.90	-1'821
31200.00	Eau, énergie, combustible		10'500	-10'500	11'453.10	-11'453
31300.00	Prestations de services de tiers		2'000	-2'000		0
31300.03	Téléphones		1'100	-1'100	1'141.70	-1'142
31332.02	Contrat CEG		1'400	-1'400	1'755.00	-1'755
31340.00	Primes d'assurances		4'900	-4'900	4'865.10	-4'865
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)		100	-100	337.95	-338
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA		2'500	-2'500	3'994.90	-3'995
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils		2'500	-2'500		0
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds		6'000	-6'000	6'000.00	-6'000
31700.00	Frais de déplacement et autres frais		600	-600	600.00	-600
31900.00	Autres charges d'exploitation		600	-600	124.00	-124
36	Charges de transfert		2'500	-2'500	2'500.00	-2'500
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.		2'500	-2'500	2'500.00	-2'500
42	Taxes		-3'000	3'000		0
42400.00	Taxes d'util. et taxes pour prest. de serv.		-3'000	3'000		0
43	Revenus divers			0	-970.00	970
43090.00	Autres revenus d'exploitation			0	-970.00	970
46	Revenus de transfert		-149'300	149'300	-146'297.70	146'298
46110.00	Dédommagements des cantons et concordats		-124'200	124'200	-124'820.50	124'821
46300.00	Subventions de la Confédération		-6'500	6'500	-6'500.00	6'500
46310.00	Subventions des cantons et des concordats		-18'600	18'600	-14'977.20	14'977

21110	Partiellement selon budget du Conseil d'établissement scolaire communal.	
30000.00	Réduction de 10%, selon arrêté no 1381 du 25.10.2018. Réparti selon le nombre de niveaux par cycle, soit 4 pour le cycle 1. Voir également compte no 21200.30000.00.	
31300.21	Moyenne des 3 dernières années.	
31700.01	Selon arrêté no 1213 du 29.03.2012. Réparti selon le nombre de niveaux par cycle, soit 4 pour le cycle 1. Voir également compte no 21200.31700.01.	
31710.00	Réduction de charges d'environ 11% selon les propositions du Conseil communal. Soutien aux activités extra-scolaires.	
33006.00	Renouvell. mobilier Trèfle à 4	fr. 900.-
	Acquisition mobilier scolaire	fr. 300.-
	Acquisition mobilier scolaire	fr. -.- (budget 2018: fr. -.-/comptes 2017: fr. 600.-)
36120.05	Selon budget de l'EORÉN. Total des charges réparti à raison de 1/10 selon la population et 9/10 selon le prorata élèves, soit pour notre commune: 172 élèves à fr. 7'867.21 (budget 2018: 164 élèves à fr. 7'895.06/comptes 2017: 178,75 élèves à fr. 7'508.85). Le budget 2019, par rapport aux comptes 2017, subit 2 facteurs péjorant: les effets différés de l'introduction d'Harmos et du Plan d'Etudes Romand (PER) et la diminution constante des effectifs depuis 2013.	
21200	Partiellement selon budget du Conseil d'établissement scolaire communal.	
30000.00	Réduction de 10%, selon arrêté no 1381 du 25.10.2018. Réparti selon le nombre de niveaux par cycle, soit 4 pour le cycle 2. Voir également compte no 21110.30000.00.	
31300.21	Moyenne des 3 dernières années.	
31700.01	Selon arrêté no 1213 du 29.03.2012. Réparti selon le nombre de niveaux par cycle, soit 4 pour le cycle 2. Voir également compte no 21110.31700.01.	
31710.00	Réduction de charges d'environ 11% selon les propositions du Conseil communal. Camps de ski et sports de neige: coût total: fr. 19'300.- ./ participation de l'EORÉN: fr. 11'200.- (50% du coût/élève mais au maximum fr. 100.-) et fr. 3'100.- (fr. 25.-/élève/journée, maximum 3 jours, pour les élèves qui ne font pas de camp) = fr. 5'000.- ./ réduction du Conseil communal = fr. 4'400.- (budget 2018: fr. 5'000.-/comptes 2017: fr. 6'200.-). Cette participation permet de conserver un prix attractif pour les parents d'élèves. Diminution, par rapport aux comptes 2017, liée au fait que les 8 ^e Harmos ne font plus partie des camps de ski communaux. Soutien aux activités extra-scolaires: fr. 1'900.- (budget 2018 et comptes 2017: fr. 2'200.-).	
33006.00	Acquisition mobilier scolaire	fr. 3'900.-
	Acquisition mobilier scolaire	fr. 4'200.-
	Acquisition mobilier scolaire	fr. -.- (budget 2018: fr. -.-/comptes 2017: fr. 2'500.-)
36120.05	Selon budget de l'EORÉN. Total des charges réparti à raison de 1/10 selon la population et 9/10 selon le prorata élèves, soit pour notre commune: 203 élèves à fr. 8'819.42 (budget 2018: 216 élèves à fr. 8'673.62/comptes 2017: 213,58 élèves à fr. 8'559.75/élève). Le budget 2019 subit 2 facteurs péjorant: les effets différés de l'introduction d'Harmos et du Plan d'Etudes Romand (PER) et la diminution constante des effectifs depuis 2013.	
21300.		
36120.05	Selon budget de l'EORÉN. Total des charges réparti à raison de 1/10 selon la population et 9/10 selon le prorata élèves, soit pour notre commune: 157 élèves à fr. 12'325.60 (budget 2018: 171 élèves à fr. 12'366.82/comptes 2017: 174.5 élèves à fr. 11'637.29). Le budget 2019, par rapport aux comptes 2017, subit 2 facteurs péjorant: les effets différés de l'introduction d'Harmos et du Plan d'Etudes Romand (PER) et la diminution constante des effectifs depuis 2013.	



Budget 2019

15

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Formation		5'472'000	5'663'100	-191'100	5'506'714.09	-34'714
Charges		7'557'500	7'496'100	61'400	7'248'401.68	309'098
Revenus		-2'085'500	-1'833'000	-252'500	-1'741'687.59	-343'812
2111	Cycle élémentaire	1'391'700	1'335'200	56'500	1'372'910.10	18'790
Charges		1'391'700	1'335'200	56'500	1'372'910.10	18'790
Revenus		0	0	0	0.00	0
21110	Cycle 1	1'391'700	1'335'200	56'500	1'372'910.10	18'790
30	Charges de personnel	6'800	7'500	-700	7'055.00	-255
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	6'300	7'000	-700	6'530.00	-230
30990.00	Autres charges de personnel	500	500	0	525.00	-25
31	Biens, services et charges d'exploitation	30'500	31'500	-1'000	28'860.00	1'640
31300.21	Orthophonie, logopédie	700	600	100	560.00	140
31700.01	Bus scolaire APL	27'800	28'700	-900	26'100.00	1'700
31710.00	Excursions, voyages scolaires et camps	1'900	2'100	-200	2'200.00	-300
31990.00	Autres charges d'exploitation	100	100	0		100
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'200	1'200	0	1'800.00	-600
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	1'200	1'200	0	1'800.00	-600
36	Charges de transfert	1'353'200	1'295'000	58'200	1'335'195.10	18'005
36120.05	Participation au Syndicat scolaire EORÉN	1'353'200	1'295'000	58'200	1'335'195.10	18'005
2120	Degré primaire	1'840'700	1'925'400	-84'700	1'853'636.35	-12'936
Charges		1'840'700	1'925'400	-84'700	1'853'636.35	-12'936
Revenus		0	0	0	0.00	0
21200	Cycle 2	1'840'700	1'925'400	-84'700	1'853'636.35	-12'936
30	Charges de personnel	6'800	7'500	-700	7'055.00	-255
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	6'300	7'000	-700	6'530.00	-230
30990.00	Autres charges de personnel	500	500	0	525.00	-25
31	Biens, services et charges d'exploitation	35'400	35'800	-400	38'908.25	-3'508
31300.21	Orthophonie, logopédie	1'400	1'800	-400	966.00	434
31700.01	Bus scolaire APL	27'700	26'800	900	29'400.00	-1'700
31710.00	Excursions, voyages scolaires et camps	6'300	7'100	-800	8'400.00	-2'100
31990.00	Autres charges d'exploitation		100	-100	142.25	-142
33	Amortissements du patrimoine administratif	8'100	8'100	0	10'600.00	-2'500
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	8'100	8'100	0	10'600.00	-2'500
36	Charges de transfert	1'790'400	1'874'000	-83'600	1'797'073.10	-6'673
36120.05	Participation au Syndicat scolaire EORÉN	1'790'400	1'874'000	-83'600	1'797'073.10	-6'673
2130	Degré secondaire	1'935'200	2'127'000	-191'800	1'995'558.55	-60'359
Charges		1'935'200	2'127'000	-191'800	1'995'558.55	-60'359
Revenus		0	0	0	0.00	0
21300	Cycle 3	1'935'200	2'127'000	-191'800	1'995'558.55	-60'359
31	Biens, services et charges d'exploitation			0	626.00	-626
31300.21	Orthophonie, logopédie			0	126.00	-126
31990.00	Autres charges d'exploitation			0	500.00	-500
36	Charges de transfert	1'935'200	2'127'000	-191'800	1'994'932.55	-59'733
36120.05	Participation au Syndicat scolaire EORÉN	1'935'200	2'127'000	-191'800	1'994'932.55	-59'733
2170	Bâtiments scolaires	17'600	4'300	13'300	5'255.25	12'345

21700	Concerne le collège primaire, le Trèfle à 4 et La Garenne.			
31110.00	Comptes 2017: achat d'une auto-laveuse pour le Trèfle à 4.			
31200.00	Moyenne des 3 dernières années.			
31440.00	Augmentation liée à l'abattage d'un arbre au Trèfle à 4: fr. 9'500.-, ceci pour des raisons de sécurité. Le remplacement d'une pompe+écoulement au Trèfle à 4: fr. 10'000.- et la réfection de peinture au collège primaire: fr. 6'000.- a été reporté du budget 2018 au budget 2019. Comptes 2017: y compris le remplacement des 52 stores au collège primaire: fr. 24'600.-.			
31440.51	Concerne, d'une part, les halles de gymnastique et les places de sport pour le cycle 2 et, d'autre part, le cycle 3 des Deux Thielles, selon budget séparé. Voir également comptes nos 33004.51 "Amort. planifiés du C2T", 34060.51 "Intérêts passifs du C2T" et 46120.51 "Remboursement frais C2T, part EORÉN".			
33004.00	Collège primaire	fr.	26'500.-	
	Collège primaire-nouvelles salles	fr.	5'100.-	
	Collège primaire-réf.part.classes	fr.	23'900.-	
	Collège primaire-excédentaires	fr.	104'800.- (budget 2018: fr.	--/comptes 2017: fr. --)
	Trèfle à 4-école enfantine	fr.	20'300.-	
	Trèfle à 4-assainiss.bâtiment	fr.	3'300.-	
	Trèfle à 4-ass.+pose drainage	fr.	6'000.- (budget 2018: fr.	6'000.-/comptes 2017: fr. 5'600.-)
	Trèfle à 4-excédentaires	fr.	8'800.- (budget 2018: fr.	--/comptes 2017: fr. --)
	La Garenne-école enfantine	fr.	1'700.-	
	La Garenne-réfect.éclairage	fr.	800.-	
	La Garenne-rpl.fenêtres+portes	fr.	4'600.-	
	La Garenne-excédentaires	fr.	4'400.- (budget 2018: fr.	--/comptes 2017: fr. --)
33004.51	C2T	fr.	537'600.- (budget 2018: fr.	533'500.-/comptes 2017: fr. 535'500.-)
	C2T-excédentaires	fr.	154'600.- (budget 2018: fr.	--/comptes 2017: fr. --)
33200.00	Audit des services communaux.			
46120.00	Dommages de l'EORÉN: collège primaire: fr. 197'600.- (budget 2018: fr. 197'800.-/comptes 2017: fr. 203'300.-), Trèfle à 4: fr. 70'300.- (budget 2018: fr. 71'800.-/comptes 2017: fr. 74'300.-) et La Garenne: fr. 12'500.- (budget 2018: fr. 12'700.-/comptes 2017: fr. 13'000.-).			
48950.00	Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. Les dépenses se trouvent dans les comptes nos 33004.00 et 33004.51.			
21760	Concerne les charges de personnel de la conciergerie des Deux Thielles.			



Budget 2019

17

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Charges		1'856'100	1'589'400	266'700	1'520'465.69	335'634
Revenus		-1'838'500	-1'585'100	-253'400	-1'515'210.44	-323'290
21700	Bâtiments scolaires	17'600	4'300	13'300	5'255.25	12'345
30	Charges de personnel	102'200	105'500	-3'300	107'149.95	-4'950
30100.00	Salaires du personnel	81'800	83'200	-1'400	85'382.00	-3'582
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	1'600	2'300	-700	1'870.00	-270
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	5'300	5'400	-100	5'509.75	-210
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	9'700	9'800	-100	9'721.80	-22
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	300	400	-100	329.30	-29
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'800	1'800	0	1'804.80	-5
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.	800	1'500	-700	1'553.60	-754
30590.00	Autres assurances sociales	400	500	-100	421.30	-21
30990.00	Autres charges de personnel	500	600	-100	557.40	-57
31	Biens, services et charges d'exploitation	700'000	724'100	-24'100	659'573.90	40'426
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	14'000	13'300	700	9'524.45	4'476
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	2'000		2'000	3'440.70	-1'441
31200.00	Eau, énergie, combustible	36'600	33'800	2'800	36'636.20	-36
31300.03	Téléphones	500	400	100	373.65	126
31300.08	Concessions radio et alarmes	1'800	2'400	-600	1'862.35	-62
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes			0	2'256.00	-2'256
31340.00	Primes d'assurances	6'600	7'000	-400	6'357.35	243
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	41'500	33'000	8'500	34'628.65	6'871
31440.51	Charges d'exploitation nettes du C2T	596'900	634'000	-37'100	563'349.05	33'551
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils			0	1'083.65	-1'084
31990.00	Autres charges d'exploitation	100	200	-100	61.85	38
33	Amortissements du patrimoine administratif	903'100	626'500	276'600	628'011.14	275'089
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général	210'200	92'200	118'000	91'798.65	118'401
33004.51	Amort. planifiés du C2T	692'200	533'500	158'700	535'512.49	156'688
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	700	800	-100	700.00	0
34	Charges financières	150'800	133'300	17'500	125'730.70	25'069
34060.51	Intérêts passifs du C2T	150'800	133'300	17'500	125'730.70	25'069
46	Revenus de transfert	-1'565'900	-1'585'100	19'200	-1'515'210.44	-50'690
46120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	-280'400	-284'300	3'900	-290'618.20	10'218
46120.51	Remboursement frais C2T, part EORÉN	-1'285'500	-1'300'800	15'300	-1'224'592.24	-60'908
48	Revenus extraordinaires	-272'600		-272'600		-272'600
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-272'600		-272'600		-272'600
2176	Bâtiments scolaires, organisation régionale	0	0	0	0.00	0
	Charges	227'000	227'900	-900	206'477.15	20'523
	Revenus	-227'000	-227'900	900	-206'477.15	-20'523
21760	Bâtiment scolaire (C2T)	0	0	0	0.00	0
30	Charges de personnel	227'000	227'900	-900	206'477.15	20'523
30100.00	Salaires du personnel	184'300	183'900	400	175'477.80	8'822
30109.00	Remboursement de salaires			0	-12'146.70	12'147
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	11'900	11'800	100	11'249.80	650
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	22'300	21'700	600	22'335.00	-35
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	700	700	0	692.05	8
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	3'900	3'900	0	3'685.05	215
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.	1'800	3'500	-1'700	3'272.90	-1'473
30590.00	Autres assurances sociales	900	900	0	864.35	36
30990.00	Autres charges de personnel	1'200	1'500	-300	1'046.90	153
46	Revenus de transfert	-227'000	-227'900	900	-206'477.15	-20'523
46120.06	Remboursement charges de personnel	-227'000	-227'900	900	-206'477.15	-20'523
2180	Structures d'accueil parascolaire	231'200	226'000	5'200	226'525.49	4'675

21800.	
31200.00	Moyenne des 3 dernières années.
36360.01	Lié, d'une part, au nombre d'enfants placés et, d'autre part, au prix de journée fixé par l'Etat à l'association Part'âges (60 places): fr. 59.- (budget 2018 et comptes 2017: fr. 58.30) pour le cycle 1 et fr. 50.- pour le cycle 2, les prix de référence étant de fr. 60.- et fr. 50.-. La commune de domicile prend en charge la différence entre la participation des responsables légaux des enfants, fixée par le barème, et le prix de journée effectif arrêté par l'Office de l'accueil extra-familial. Moyenne des 3 dernières années.
23000.	
36110.05	Déficit 2019 pris en charge à raison de 60% par l'Etat et 40% par les communes, soit fr. 1'955'400.- (budget 2018: fr. 1'767'600.-/comptes 2017: fr. 2'048'600.-), réparti selon la population.
29900.	
36350.00	1 élève à l'Académie de Meuron à Neuchâtel.



Budget 2019

19

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
	Charges	251'200	246'000	5'200	246'525.49	4'675
	Revenus	-20'000	-20'000	0	-20'000.00	0
21800	Subventions de l'accueil parascolaire	231'200	226'000	5'200	226'525.49	4'675
31	Biens, services et charges d'exploitation	6'700	6'000	700	11'637.09	-4'937
31200.00	Eau, énergie, combustible	3'100	3'400	-300	3'004.00	96
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes			0	5'500.00	-5'500
31340.00	Primes d'assurances	600	600	0	493.60	106
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	3'000	2'000	1'000	2'639.49	361
36	Charges de transfert	244'500	240'000	4'500	234'888.40	9'612
36360.01	Subventions de l'accueil parascolaire	244'500	240'000	4'500	234'888.40	9'612
44	Revenus financiers	-20'000	-20'000	0	-20'000.00	0
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-20'000	-20'000	0	-20'000.00	0
2300	Formation professionnelle initiale	51'100	45'200	5'900	52'828.35	-1'728
	Charges	51'100	45'200	5'900	52'828.35	-1'728
	Revenus	0	0	0	0.00	0
23000	Formation professionnelle initiale	51'100	45'200	5'900	52'828.35	-1'728
36	Charges de transfert	51'100	45'200	5'900	52'828.35	-1'728
36110.05	Part communale aux bourses d'études	51'100	45'200	5'900	52'828.35	-1'728
2990	Formation, non mentionné ailleurs	4'500	0	4'500	0.00	4'500
	Charges	4'500	0	4'500	0.00	4'500
	Revenus	0	0	0	0.00	0
29900	Formation, autres	4'500	0	4'500	0.00	4'500
36	Charges de transfert	4'500		4'500		4'500
36350.00	Subventions aux entreprises privées	4'500		4'500		4'500

31100.
31200.00 Moyenne des 3 dernières années.

31440.00 Y compris les contrats de maintenance concernant les systèmes de détection d'incendie, d'intrusion et de vidéosurveillance. Budget 2018: y compris la réfection de la peinture du caveau: fr. 6'000.-. Comptes 2017: y compris la réfection de la centrale de détection incendie: fr. 4'100.-.

33004.00 Hôtel de Ville (restauration) fr. 7'100.-
Hôtel de Ville-rpl.système sécurité fr. 6'200.- (budget 2018: fr. 8'100.-/comptes 2017: fr. 8'100.-)
Hôtel de Ville-excédentaires fr. 117'500.- (budget 2018: fr. -./comptes 2017: fr. -.)

36360.03 Fr. -.45/habitant.

36360.04 Réduction de charges de 10% selon les propositions du Conseil communal.

42600.00 Paroisse catholique (ECAP): fr. 1'400.- et Fondation de l'Hôtel de Ville (assurances): fr. 800.-.

44700.00 Moyenne des 3 dernières années.

48950.00 Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. La dépense se trouve dans le compte no 33004.00.

31200.
31010.00 Concerne le nettoyage des fontaines. Moyenne des 3 dernières années.

31320.03 Poursuite des mesures complémentaires (fissures, tassements, niveau de la nappe, inclinaison des façades, etc.)

33003.00 Ass.font.Bourg+croix+Tour H.Ville
33004.00 Poids public-excédentaires

32100.
31440.51 Concerne la bibliothèque des Deux Thielles, selon budget séparé.



Budget 2019

21

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Culture, Sports, Loisirs et Eglises		765'800	806'700	-40'900	844'742.54	-78'943
Charges		1'993'600	1'722'400	271'200	1'778'950.02	214'650
Revenus		-1'227'800	-915'700	-312'100	-934'207.48	-293'593
3110	Musées et arts plastiques	53'500	60'900	-7'400	55'820.55	-2'321
Charges		175'000	64'500	110'500	62'070.90	112'929
Revenus		-121'500	-3'600	-117'900	-6'250.35	-115'250
31100	Musées et arts plastiques	53'500	60'900	-7'400	55'820.55	-2'321
31	Biens, services et charges d'exploitation	33'100	37'200	-4'100	34'818.90	-1'719
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'000	1'000	0	181.45	819
31200.00	Eau, énergie, combustible	9'600	10'200	-600	5'678.60	3'921
31300.03	Téléphones	400	400	0	309.10	91
31300.08	Concessions radio et alarmes	2'200	2'200	0	2'144.90	55
31340.00	Primes d'assurances	7'800	8'000	-200	7'544.75	255
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	12'000	15'300	-3'300	18'860.10	-6'860
31990.00	Autres charges d'exploitation	100	100	0	100.00	0
33	Amortissements du patrimoine administratif	130'800	15'200	115'600	15'200.00	115'600
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général	130'800	15'200	115'600	15'200.00	115'600
36	Charges de transfert	11'100	12'100	-1'000	12'052.00	-952
36360.03	Subvention au musée de la vigne et du vin	2'100	2'100	0	2'052.00	48
36360.04	Subvention à la Fondation de l'Hôtel de Ville	9'000	10'000	-1'000	10'000.00	-1'000
42	Taxes	-2'300	-2'200	-100	-2'206.35	-94
42600.00	Remboursements de tiers	-2'300	-2'200	-100	-2'206.35	-94
44	Revenus financiers	-1'700	-1'400	-300	-1'730.00	30
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-1'700	-1'400	-300	-1'730.00	30
46	Revenus de transfert			0	-2'314.00	2'314
46310.00	Subventions des cantons et des concordats			0	-2'314.00	2'314
48	Revenus extraordinaires	-117'500		-117'500		-117'500
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-117'500		-117'500		-117'500
3120	Conserv.monuments hist.+protection paysage	30'700	32'200	-1'500	30'297.90	402
Charges		31'000	32'200	-1'200	30'297.90	702
Revenus		-300	0	-300	0.00	-300
31200	Conserv. monum. hist., protection paysage	30'700	32'200	-1'500	30'297.90	402
31	Biens, services et charges d'exploitation	9'300	10'600	-1'300	7'597.90	1'702
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'100	3'000	-900	415.90	1'684
31320.03	Affaissement Bourg-mesures complémentaires	7'200	7'600	-400	7'182.00	18
33	Amortissements du patrimoine administratif	21'700	21'600	100	22'700.00	-1'000
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	21'400	21'600	-200	22'700.00	-1'300
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général	300		300		300
48	Revenus extraordinaires	-300		-300		-300
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-300		-300		-300
3210	Bibliothèques	67'100	68'000	-900	64'715.28	2'385
Charges		68'700	68'000	700	64'715.28	3'985
Revenus		-1'600	0	-1'600	0.00	-1'600
32100	Bibliothèques	67'100	68'000	-900	64'715.28	2'385
31	Biens, services et charges d'exploitation	24'700	25'700	-1'000	24'326.85	373
31440.51	Charges d'exploitation nettes du C2T	24'700	25'700	-1'000	24'326.85	373

32100.					
33004.51	C2T	fr. 5'200.-	(budget 2018: fr. 5'000.-)	/comptes 2017: fr. 4'800.-)	
	C2T-excédentaires	fr. 1'600.-	(budget 2018: fr. -.-)	/comptes 2017: fr. -.-)	
36340.02	Fr. 7.50/habitant + forfait: fr. 700.-, pour les localités avec succursale. Fr. 8.50/habitant pour les localités avec passage du bus.				
48950.00	Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. La dépense se trouve dans le compte no 33004.51.				
32160	Concerne les charges de personnel de la bibliothèque des Deux Thielles.				
32200.					
31200.00	Moyenne des 3 dernières années.				
31440.00	Comptes 2017: augmentation liée à l'inspection des installations électriques: fr. 4'900.-.				
31440.51	Concerne l'ensemble du complexe culturel des Deux Thielles, soit l'aula, la cuisine, la chambre froide et autres locaux, selon budget séparé.				
33004.00	Tour horloge-div.réparations	fr. 2'500.-	(budget 2018: fr. -.-)	/comptes 2017: fr. 2'500.-)	
	Ecole de musique	fr. -.-	(budget 2018: fr. -.-)	/comptes 2017: fr. 9'900.-)	
	Ecole musique-rafr.façades	fr. -.-	(budget 2018: fr. -.-)	/comptes 2017: fr. 9'200.-)	
	Ecole musique-mise conf.él.	fr. -.-	(budget 2018: fr. -.-)	/comptes 2017: fr. 18'900.-)	
	Tour horl.+école mus.-excédentaires	fr. 41'200.-	(budget 2018: fr. -.-)	/comptes 2017: fr. -.-)	
	Château-rénovation partielle	fr. 39'800.-	(budget 2018: fr. 39'900.-)	/comptes 2017: fr. 39'100.-)	
	Château-ren.part.logements	fr. 7'200.-	(budget 2018: fr. -.-)	/comptes 2017: fr. 12'400.-)	
	Château-inst.équip.handicap.	fr. 2'900.-	(budget 2018: fr. 2'900.-)	/comptes 2017: fr. 2'700.-)	
	Château-excédentaires	fr. 55'100.-	(budget 2018: fr. -.-)	/comptes 2017: fr. -.-)	
33004.51	C2T	fr. 67'800.-	(budget 2018: fr. 71'000.-)	/comptes 2017: fr. 72'100.-)	
	C2T-excédentaires	fr. 20'400.-	(budget 2017: fr. -.-)	/comptes 2017: fr. -.-)	
33006.00	Scène mobile rempl.pont danse.				
33200.00	Théâtre régional de Neuchâtel	fr. -.-	(budget 2018: fr. 5'100.-)	/comptes 2017: fr. 5'100.-)	
36360.05	Selon les propositions du Conseil communal: réduction de charges de 10% sur le soutien financier à l'école de musique: fr. 1'800.- et sur la subvention annuelle: fr. 4'500.-. Les indemnités pour manifestations: fr. 600.- /événement, sont maintenues, ceci étant entendu qu'il s'agit d'une prestation.				



Budget 2019

23

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
33	Amortissements du patrimoine administratif	6'800	5'000	1'800	4'849.20	1'951
33004.51	Amort. planifiés du C2T	6'800	5'000	1'800	4'849.20	1'951
34	Charges financières	1'300	1'200	100	1'089.23	211
34060.51	Intérêts passifs du C2T	1'300	1'200	100	1'089.23	211
36	Charges de transfert	35'900	36'100	-200	34'450.00	1'450
36340.02	Part communale Bibliobus Neuchâtelois	35'900	36'100	-200	34'450.00	1'450
48	Revenus extraordinaires	-1'600		-1'600		-1'600
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-1'600		-1'600		-1'600
3216	Bibliothèques, organisation régionale	0	0	0	0.00	0
	Charges	42'100	42'000	100	41'430.40	670
	Revenus	-42'100	-42'000	-100	-41'430.40	-670
32160	Bibliothèques (C2T)	0	0	0	0.00	0
30	Charges de personnel	42'100	42'000	100	41'430.40	670
30100.00	Salaires du personnel	34'000	33'500	500	33'250.10	750
30500.00	Cotis patronales AVS,AI,APG,AC,frais adm.	2'200	2'200	0	2'131.65	68
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	4'000	3'900	100	3'984.00	16
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	200	200	0	131.10	69
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	800	800	0	698.25	102
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.	400	700	-300	620.15	-220
30590.00	Autres assurances sociales	200	200	0	163.80	36
30990.00	Autres charges de personnel	300	500	-200	451.35	-151
46	Revenus de transfert	-42'100	-42'000	-100	-41'430.40	-670
46120.06	Remboursement charges de personnel	-42'100	-42'000	-100	-41'430.40	-670
3220	Concerts et théâtre	203'100	199'500	3'600	254'801.63	-51'702
	Charges	353'200	233'500	119'700	287'642.43	65'558
	Revenus	-150'100	-34'000	-116'100	-32'840.80	-117'259
32200	Concerts et théâtre (général)	203'100	199'500	3'600	254'801.63	-51'702
30	Charges de personnel	6'600	6'600	0	6'283.70	316
30100.00	Salaires du personnel	5'800	5'800	0	5'760.00	40
30500.00	Cotis patronales AVS,AI,APG,AC,frais adm.	400	400	0	369.25	31
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	100	100	0	10.70	89
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	200	200	0	120.95	79
30590.00	Autres assurances sociales	100	100	0	22.80	77
31	Biens, services et charges d'exploitation	80'600	80'000	600	82'783.91	-2'184
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	800	800	0	140.80	659
31200.00	Eau, énergie, combustible	10'300	10'800	-500	10'644.75	-345
31340.00	Primes d'assurances	2'800	2'900	-100	2'722.50	78
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	5'000	3'000	2'000	8'016.76	-3'017
31440.51	Charges d'exploitation nettes du C2T	61'700	62'500	-800	61'259.10	441
33	Amortissements du patrimoine administratif	240'700	122'700	118'000	175'713.55	64'986
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général	148'700	42'800	105'900	94'691.15	54'009
33004.51	Amort. planifiés du C2T	88'200	71'000	17'200	72'122.40	16'078
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	3'800	3'800	0	3'800.00	0
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles		5'100	-5'100	5'100.00	-5'100
34	Charges financières	15'400	13'600	1'800	12'861.27	2'539
34060.51	Intérêts passifs du C2T	15'400	13'600	1'800	12'861.27	2'539
36	Charges de transfert	9'900	10'600	-700	10'000.00	-100
36360.05	Subvention Société de musique la Cécilienne	9'900	10'600	-700	10'000.00	-100
44	Revenus financiers	-33'400	-34'000	600	-32'840.80	-559

32200.			
44700.00	Y compris les locations forfaitaires à: la Troupe Atrac: fr. 10'000.-, la SDL: fr. 10'000.-, l'AVVL: fr. 10'000.- et la Cécilienne: fr. 2'000.-. Moyenne des 3 dernières années.		
48950.00	Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. Les dépenses se trouvent dans les comptes nos 33004.00 et 33004.51.		
32900.			
31010.00	Budget 2018: achat de guirlandes lumineuses et ampoules.		
31051.03	Moyenne des 3 dernières années. A noter que le budget 2018 est sous-évalué.		
31200.00	Moyenne des 3 dernières années.		
31590.00	Concerne le mobilier de fête.		
36360.00	Réduction de charges de 10% selon les propositions du Conseil communal.		
43090.00	Moyenne des 3 dernières années.		
33210.			
31200.02	Y compris la consommation des équipements estimée par Eli10: 49'345 kWh, calculée à raison de 2/3 au tarif de jour et 1/3 au tarif de nuit.		
31300.05	Y compris la cotisation à Suissedigital: base: fr. 1'100.- + 1'240 abonnés à fr. -.17.		
31300.25	Diminution liée au nouveau contrat avec Video 2000. 1'240 abonnés (budget 2018: 1'265 abonnés/comptes 2017: 1'359 abonnés) à fr. 2.80/mois + forfait de fr. 3'000.- (budget 2018 et comptes 2017: fr. 3.90/mois).		
31320.04	Moyenne des 3 dernières années.		
31340.00	Diminution liée au nouveau contrat.		
31430.10	Y compris le contrat de maintenance: 1'240 abonnés à fr. 2.12/mois x 100% (budget 2018: 1'265 abonnés à fr. 2.12 x 100%/comptes 2017: 1'299 abonnés à fr. 2.12 x 90%) = fr. 31'600.-, dératisation: fr. 2'000.- et diverses réparations: fr. 2'800.- (moyenne des 3 dernières années).		
31430.11	Nouveau compte concernant 18 nouvelles introductions. Celui-ci remplace les anciens crédits d'extensions. Voir également compte no 42600.02 "Remboursements introductions du téléseu".		
31810.00	Moyenne des 3 dernières années.		
31920.01	1'240 abonnés à fr. 2.34/mois ./ fr. 600.- (budget 2018: 1'265 abonnés à fr. 2.34/mois ./ fr. 500.-/comptes 2017: 1'299 abonnés à fr. 2.34/mois ./ fr. 600.-).		
33003.00	Assainissement Moulin Tour fr. 7'200.- Réfection Rue de Bourgogne fr. 4'700.- Modernisation du téléseu fr. 152'300.- Réfection Rue du Centre fr. 6'300.- (budget 2018: fr. 4'700.-/comptes 2017: fr. 4'700.-) Nvle station transfo Bas-Ruisseu fr. 500.- (budget 2018: fr. 600.-/comptes 2017: fr. 600.-) Réfection RC5 fr. 7'400.- (budget 2018: fr. 12'300.-/comptes 2017: fr. 4'300.-) Réfection Derrière-chez-Plattet fr. 1'000.- (budget 2018: fr. 900.-/comptes 2017: fr. 900.-) Campagne dératisation fr. 12'400.- (budget 2018: fr. 12'500.-/comptes 2017: fr. 12'400.-) Extension du téléseu fr. 20'000.- (budget 2018: fr. 12'100.-/comptes 2017: fr. 11'700.-)		
35100.00	A noter que la réserve s'élève à fr. 116'700.- au 31.12.2017.		
39100.00	1'220 abonnements (budget 2018: 1'250 abonnements/comptes 2017: 1'259 abonnements) à fr. 49.90 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 43.95). Augmentation du coût/abonnement liée à l'intégration de la part des charges salariales du Conseil communal. A mettre en relation avec les comptes nos 01200.49100.00, 02200.49100.03 et 02900.49100.03.		
39400.00	Fr. 1'668'900.- à 1,29% (budget 2018: fr. 1'886'100.- à 1,53%/comptes 2017: fr. 1'948'800.- à 1,49%), taux moyen de la dette.		
42401.30	1'200 abonnements à fr. 23.50/mois (+ 30 gratuits) (budget 2018: 1'215 abonnements/comptes 2017: 1'251 abonnements).		
42401.31	Abonnements numériques par UPC Cablecom. Le fournisseur s'occupe de la gestion et nous reverse notre part.		
42600.02	Nouveau compte concernant 18 nouvelles introductions. Celui-ci remplace les anciens crédits d'extensions. Voir également compte no 31430.11 "Remboursements introductions du téléseu".		



Budget 2019

25

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-33'400	-34'000	600	-32'840.80	-559
48	Revenus extraordinaires	-116'700		-116'700		-116'700
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-116'700		-116'700		-116'700
3290	Culture, autres	17'900	21'900	-4'000	19'004.18	-1'104
	Charges	19'700	23'400	-3'700	21'303.23	-1'603
	Revenus	-1'800	-1'500	-300	-2'299.05	499
32900	Culture, autres	17'900	21'900	-4'000	19'004.18	-1'104
31	Biens, services et charges d'exploitation	15'200	15'100	100	15'242.48	-42
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	800	2'000	-1'200		800
31051.03	Frais de réception de la Fête nationale	9'900	9'900	0	11'500.53	-1'601
31051.04	Frais de réception du Marché de Noël	2'600		2'600	2'535.70	64
31200.00	Eau, énergie, combustible	500	500	0	517.45	-17
31340.00	Primes d'assurances	200	200	0	143.25	57
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	400	500	-100	385.55	14
31590.00	Entretien d'autres biens meublés	800	2'000	-1'200	160.00	640
33	Amortissements du patrimoine administratif		3'300	-3'300	1'100.00	-1'100
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général		2'200	-2'200		0
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles		1'100	-1'100	1'100.00	-1'100
36	Charges de transfert	4'500	5'000	-500	4'960.75	-461
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	4'500	5'000	-500	4'960.75	-461
43	Revenus divers	-1'800	-1'500	-300	-2'299.05	499
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-1'800	-1'500	-300	-2'299.05	499
3321	Antennes collectives, télé-réseau	0	0	0	0.00	0
	Charges	481'700	451'800	29'900	464'525.08	17'175
	Revenus	-481'700	-451'800	-29'900	-464'525.08	-17'175
33210	Télé-réseau	0	0	0	0.00	0
31	Biens, services et charges d'exploitation	181'800	160'700	21'100	164'210.06	17'590
31200.02	Electricité	9'400	9'300	100	9'330.69	69
31300.05	Cotisations	1'400	1'300	100	1'370.85	29
31300.25	Livraison de signaux (télé-réseau)	44'700	59'400	-14'700	63'601.12	-18'901
31320.04	Confection de plans	2'400	2'300	100	2'934.63	-535
31340.00	Primes d'assurances	10'000	12'100	-2'100	12'148.50	-2'149
31430.10	Entretien du télé-réseau	36'400	39'200	-2'800	33'455.79	2'944
31430.11	Introductions du télé-réseau	40'000		40'000		40'000
31810.00	Pertes sur créances effectives	2'700	1'600	1'100	5'439.83	-2'740
31920.01	Droits d'auteurs	34'300	35'000	-700	35'928.65	-1'629
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0		500
33	Amortissements du patrimoine administratif	211'800	207'300	4'500	198'800.00	13'000
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	211'800	207'300	4'500	198'800.00	13'000
35	Attributions fonds+financements spéciaux	5'600		5'600	17'144.32	-11'544
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	5'600		5'600	17'144.32	-11'544
39	Imputations internes	82'500	83'800	-1'300	84'370.70	-1'871
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	60'900	54'900	6'000	55'333.05	5'567
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	21'600	28'900	-7'300	29'037.65	-7'438
42	Taxes	-453'600	-420'500	-33'100	-432'044.08	-21'556
42401.30	Taxe télé-réseau (abonnement)	-338'400	-343'000	4'600	-352'839.13	14'439
42401.31	Redevances d'utilisation télé-réseau	-66'700	-69'000	2'300	-69'185.40	2'485
42401.32	Locations de fibres optiques	-7'900	-7'900	0	-7'858.95	-41
42600.00	Remboursements de tiers	-600	-600	0	-2'160.60	1'561
42600.02	Remboursements introductions du télé-réseau	-40'000		-40'000		-40'000

33210.			
46120.07	Bénéfice 2018 estimé: 1'240 abonnements à fr. 22.50 (budget 2018: 1'359 abonnements à fr. 14.-/comptes 2017: 1'299 abonnements à fr. 25.-). Moyenne des 3 dernières années.		
34100.			
31200.02	Concerne l'arrosage et la tonte des terrains de football.		
31400.00	Y compris la prise en charge des frais d'entretien des 2 terrains de football: fr. 23'000.- (moyenne des 3 dernières années), selon décision du Conseil communal du 08.06.2011. Celui-ci souhaite lier les aides financières à l'engagement du comité du FC de continuer à gérer et à assumer le bâtiment. Comptes 2017: augmentation liée au remplacement de 3 mâts et de leurs installations électriques, autour du terrain sud: fr. 11'500.-.		
31420.01	Y compris le faucardage au bord du Lac de Bienne et la part sur l'entretien de la plage (50%) effectué par la Société de développement du Landeron.		
31440.51	Concerne l'exploitation des halles de gymnastique et des places de sport des Deux Thielles, selon budget séparé.		
31510.00	Concerne les services et les réparations des robots de tonte des terrains du FC Le Landeron.		
31990.00	Y compris le sponsoring à la patinoire de Lignières: fr. 1'350.- (budget 2018: fr. 1'500.-/comptes 2017: fr. -.- = non réalisée), ceci pour obtenir la gratuité pour les écoliers de notre commune.		
33004.00	Capitainerie–locaux CNL	fr.	-.- (budget 2018: fr. 8'300.-/comptes 2017: fr. -.-)
33004.51	C2T	fr.	50'600.- (budget 2018: fr. 50'300.-/comptes 2017: fr. 52'000.-)
	C2T-excédentaires	fr.	15'300.- (budget 2018: fr. -.-/comptes 2017: fr. -.-)
33006.00	Equipem.arrosage terrains FCLL	fr.	11'200.-
33006.01	Achat 2 robots tonte terrains FCLL	fr.	3'900.- (budget 2018: fr. 3'900.-/comptes 2017: fr. 3'600.-)
36360.06	Réduction de charges de 10% selon les propositions du Conseil communal. Soutien financier au mouvement juniors. Diminution liée également à l'arrêté no 1367 du 22.02.2018 "Abrogation du prêt accordé en 2003 pour la rénovation des terrains & abandon de la dette due à ce jour". Budget 2018 et comptes 2017: en plus, subvention annuelle de fr. 4'000.- pendant 20 ans, ceci lié à l'arrêté no 1009 du 20.06.2003 concernant l'octroi d'un droit de superficie et d'un prêt de fr. 230'000.-. Voir également compte no 96100.44500.02 "Intérêts prêts Football-Club Le Landeron".		
36360.07	Réduction de charges de 10% selon les propositions du Conseil communal. Soutien financier au mouvement juniors: fr. 1'800.-, subvention d'environ 50% des frais d'entretien des courts: fr. 4'500.- et subvention représentant un taux préférentiel d'intérêt de 1% sur un prêt "hypothétique" de fr. 150'000.- = fr. 1'350.-.		
36360.08	Selon budget de la Fondation de la piscine, le déficit total de fr. 237'900.- (budget 2018: fr. 269'100.-/comptes 2017: fr. 262'500.-) est pris en charge de la manière suivante:		
	Facturation SDL	fr.	90'000.-
	Allocation Commune de Cressier	fr.	5'000.-
	Allocation Commune de La Neuveville	fr.	10'000.-
	Allocation Commune du Landeron	fr.	132'900.-
	Allocation Commune de Cornaux	fr.	-.- (budget 2018 et comptes 2017: fr. 3'500.-)
48950.00	Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. La dépense se trouve dans le compte no 33004.51.		



Budget 2019

27

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
43	Revenus divers	-100	-100	0	-6.00	-94
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-100	-100	0	-6.00	-94
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux		-12'200	12'200		0
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux		-12'200	12'200		0
46	Revenus de transfert	-28'000	-19'000	-9'000	-32'475.00	4'475
46120.07	Part au bénéfice du syndicat	-28'000	-19'000	-9'000	-32'475.00	4'475
3410	Sports	310'000	345'000	-35'000	339'251.90	-29'252
	Charges	331'300	351'000	-19'700	345'251.90	-13'952
	Revenus	-21'300	-6'000	-15'300	-6'000.00	-15'300
34100	Sports (général)	310'000	345'000	-35'000	339'251.90	-29'252
31	Biens, services et charges d'exploitation	93'000	89'000	4'000	97'472.00	-4'472
31200.02	Electricité	500	700	-200	506.65	-7
31200.03	Eau			0	284.20	-284
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes			0	3'174.10	-3'174
31340.00	Primes d'assurances	1'300	1'300	0	1'245.05	55
31400.00	Entretien de terrains	30'000	27'000	3'000	36'549.10	-6'549
31420.01	Entretien de la plage communale	3'000	3'000	0	3'243.90	-244
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	1'000	0	1'558.15	-558
31440.51	Charges d'exploitation nettes du C2T	51'300	52'500	-1'200	47'335.25	3'965
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils	2'500		2'500	2'059.60	440
31610.01	Loyers toilettes mobiles pour la plage communale	1'100	1'000	100	1'188.00	-88
31990.00	Autres charges d'exploitation	2'300	2'500	-200	328.00	1'972
33	Amortissements du patrimoine administratif	81'000	73'700	7'300	66'816.60	14'183
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général		8'300	-8'300		0
33004.51	Amort. planifiés du C2T	65'900	50'300	15'600	52'038.85	13'861
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	11'200	11'200	0	11'200.00	0
33006.01	Amort. planifiés véhicules	3'900	3'900	0	3'577.75	322
34	Charges financières	15'000	13'200	1'800	12'463.30	2'537
34060.51	Intérêts passifs du C2T	15'000	13'200	1'800	12'463.30	2'537
36	Charges de transfert	142'300	175'100	-32'800	168'500.00	-26'200
36360.06	Subvention au Football-Club Le Landeron	1'800	6'000	-4'200	6'000.00	-4'200
36360.07	Subvention au Tennis-Club Le Landeron	7'600	8'500	-900	8'500.00	-900
36360.08	Subvention à la Fondation de la piscine	132'900	160'600	-27'700	154'000.00	-21'100
44	Revenus financiers	-6'000	-6'000	0	-6'000.00	0
44700.02	Loyers Capitainerie au Club Nautique LL	-6'000	-6'000	0	-6'000.00	0
48	Revenus extraordinaires	-15'300		-15'300		-15'300
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-15'300		-15'300		-15'300
3411	Port	0	0	0	0.00	0
	Charges	407'400	376'800	30'600	380'861.80	26'538
	Revenus	-407'400	-376'800	-30'600	-380'861.80	-26'538
34110	Port	0	0	0	0.00	0
30	Charges de personnel	112'200	112'800	-600	110'425.80	1'774
30100.00	Salaires du personnel	88'900	88'700	200	87'721.40	1'179
30500.00	Cotis patronales AVS,AI,APG,AC,frais adm.	5'700	5'700	0	5'623.75	76
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	11'800	11'300	500	10'764.60	1'035
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	2'000	2'500	-500	2'407.55	-408
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'900	1'900	0	1'842.15	58
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.	900	1'700	-800	1'636.10	-736
30590.00	Autres assurances sociales	500	500	0	430.25	70
30990.00	Autres charges de personnel	500	500	0		500
31	Biens, services et charges d'exploitation	57'500	58'800	-1'300	46'765.40	10'735

34110.
31200.00 Moyenne des 3 dernières années.

31430.01 Y compris le faucardage: fr. 2'000.- (budget 2018: fr. 5'000.-/comptes 2017: fr. 1'500.-).

31440.00 Comptes 2017: augmentation liée au remplacement du compteur de monnaie et de sa cartouche: fr. 1'600.-.

31600.00 Nouveau compte lié aux places d'entreposage des remorques et bers pour l'hivernage des bateaux. Voir également compte no 61550.44320.03 "Locations places de parc".

33003.00 Agrand. port et réaménag. Rives fr. 100'400.-
Rénovat.+modernis. inst. ancien port fr. 700.- (budget 2018: fr. -./comptes 2017: fr. -.-)

33004.00 Capitainerie fr. -.- (budget 2018: fr. 11'600.-/comptes 2017: fr. -.-)
Capitainerie-aménagem.douches fr. -.- (budget 2018: fr. 1'400.-/comptes 2017: fr. -.-)

33200.00 Audit des services communaux-arrêté no 1326

35100.00 A noter que la réserve s'élève à fr. 391'100.- au 31.12.2017.

39100.00 343 places (budget 2018 et comptes 2017: 409 places) à fr. 115.60 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 74.95). Diminution du nombre de places liée à l'arrêté no 1373 du 03.05.2018 "Rénovation et modernisation des installations dans l'ancien secteur du port". Augmentation du coût/abonnement liée à l'intégration de la part des charges salariales du Conseil communal. A mettre en relation avec les comptes nos 01200.49100.00 et 02200.49100.04.

39400.00 Fr. 1'064'200.- à 1,29% (budget 2018: fr. 1'229'900.- à 1,54%/comptes 2017: fr. 1'505'000.- à 1,49%), taux moyen de la dette.

42401.50 Augmentation liée à l'arrêté no 1374 du 03.05.2018 "Adaptation des tarifs du port": + fr. 29'250.- (50% en 2019 et 100% en 2020). Places à l'eau et à terre, taxes d'inscription et liste d'attente. Moyenne des 3 dernières années.

42401.55 Variations influencées principalement par le nombre de visiteurs, ceci lié aux conditions atmosphériques.

34200.
31430.06 Y compris le remplacement d'une cabane en bois: fr. 8'000.-, ceci pour des raisons de sécurité. Comptes 2017: y compris le remplacement d'un jeu sur ressort: fr. 5'000.-.

33001.00 Espace jeux Rue de Bourgogne fr. 2'100.-
Rpl.+amén.jeux Petite-Thielle fr. 19'600.-

36360.00 Réduction de charges de 10% selon les propositions du Conseil communal. Y compris la subvention à la Ludothèque de La Neuveville: fr. 1'350.- (budget 2018 et comptes 2017: fr. 1'500.-).

35000.
36360.00 Réduction de charges de 10% selon les propositions du Conseil communal.



Budget 2019

29

Classification fonctionnelle	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures	8'000	12'000	-4'000	7'793.75	206
31010.02 Carburants	1'500	1'100	400	1'425.95	74
31130.00 Matériel informatique	1'400		1'400		1'400
31200.00 Eau, énergie, combustible	12'300	11'000	1'300	12'090.71	209
31300.03 Téléphones	900	900	0	803.56	96
31320.00 Honoraires conseillers externes, spécialistes			0	4'000.00	-4'000
31332.02 Contrat CEG	600	500	100	905.00	-305
31340.00 Primes d'assurances	3'500	3'400	100	3'412.35	88
31370.02 Taxes routières vhc service (plaques)	700	800	-100	766.00	-66
31430.01 Entretien du port	12'000	17'000	-5'000	6'285.55	5'714
31440.00 Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	6'500	6'500	0	7'780.26	-1'280
31510.00 Entretien machines, appareils, véhicules et outils	4'600	4'600	0	1'185.60	3'414
31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds	5'000		5'000		5'000
31990.00 Autres charges d'exploitation	500	1'000	-500	316.67	183
33 Amortissements du patrimoine administratif	101'800	114'200	-12'400	101'200.00	600
33003.00 Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	101'100	100'400	700	100'400.00	700
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général		13'000	-13'000		0
33200.00 Amort. planifiés, immob. incorporelles	700	800	-100	800.00	-100
35 Attributions fonds+financements spéciaux	82'400	41'500	40'900	69'392.00	13'008
35100.00 Attributions aux financements spéciaux	82'400	41'500	40'900	69'392.00	13'008
39 Imputations internes	53'500	49'500	4'000	53'078.60	421
39100.00 Imputations internes pour prestations de services	39'700	30'700	9'000	30'654.55	9'045
39400.00 Imputations internes pour int. et charges fin.	13'800	18'800	-5'000	22'424.05	-8'624
42 Taxes	-407'300	-376'700	-30'600	-380'477.60	-26'822
42401.50 Taxe d'amarrage	-300'700	-265'000	-35'700	-271'903.49	-28'797
42401.51 Taxe d'hivern. bateaux et vignettes remorques	-40'000	-40'000	0	-42'584.81	2'585
42401.55 Taxe d'utilisation de la grue et visiteurs	-53'000	-58'000	5'000	-52'516.77	-483
42401.56 Vente d'électricité aux pontons	-13'600	-13'700	100	-13'472.53	-127
43 Revenus divers	-100	-100	0	-384.20	284
43090.00 Autres revenus d'exploitation	-100	-100	0	-384.20	284
3420 Loisirs	47'500	39'200	8'300	40'851.10	6'649
Charges	47'500	39'200	8'300	40'851.10	6'649
Revenus	0	0	0	0.00	0
34200 Loisirs (général)	47'500	39'200	8'300	40'851.10	6'649
31 Biens, services et charges d'exploitation	24'000	15'500	8'500	17'411.10	6'589
31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures	3'000	1'800	1'200	3'845.70	-846
31200.04 Déchets	4'300	4'000	300	4'285.05	15
31400.01 Entretien de parcs publics	6'700	6'700	0	2'814.85	3'885
31430.06 Entretien des places de jeux	10'000	3'000	7'000	6'465.50	3'535
33 Amortissements du patrimoine administratif	21'700	21'700	0	21'700.00	0
33000.00 Amortissements planifiés, terrains PA	21'700	21'700	0	21'700.00	0
36 Charges de transfert	1'800	2'000	-200	1'740.00	60
36360.00 Subv. organis. privées à but non lucratif	1'800	2'000	-200	1'740.00	60
3500 Paroisse protestante	18'000	20'000	-2'000	20'000.00	-2'000
Charges	18'000	20'000	-2'000	20'000.00	-2'000
Revenus	0	0	0	0.00	0
35000 Paroisse protestante	18'000	20'000	-2'000	20'000.00	-2'000
36 Charges de transfert	18'000	20'000	-2'000	20'000.00	-2'000
36360.00 Subv. organis. privées à but non lucratif	18'000	20'000	-2'000	20'000.00	-2'000
3501 Eglise catholique	18'000	20'000	-2'000	20'000.00	-2'000

35010.
36360.00

Réduction de charges de 10% selon les propositions du Conseil communal.



Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
	Charges	18'000	20'000	-2'000	20'000.00	-2'000
	Revenus	0	0	0	0.00	0
35010	Eglise catholique	18'000	20'000	-2'000	20'000.00	-2'000
36	Charges de transfert	18'000	20'000	-2'000	20'000.00	-2'000
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	18'000	20'000	-2'000	20'000.00	-2'000

41200.
36340.03 Réduction de charges forfaitaire de fr. 1'000.- selon les propositions du Conseil communal. Subvention correspondant à une réduction sur la taxe de puissance.

42200.
36120.19 Selon indications de la Ville de Neuchâtel: fr. 37.-/habitant (budget 2018: fr. 35.-/comptes 2017: fr. 36.77).

43300.36120.00 Suppression liée au fait que, consécutivement à l'adoption par le Conseil d'Etat d'un arrêté et de directives
43310.31320.00 portant sur la réorientation de la médecine scolaire et dentaire dans le canton, le Comité scolaire de l'EORÉN a mis en œuvre un concept de santé scolaire harmonisé au niveau du Cercle pour la rentrée scolaire d'août 2018.

36370.00 Selon l'art. 3 de l'arrêté no 1206 du 23.02.2012, la commune accorde un subside de 45% sur le montant des honoraires pour les soins dentaires donnés aux élèves en âge de scolarité obligatoire, après déduction du montant éventuellement pris en charge par la caisse-maladie. Aucun subside n'est accordé aux parents bénéficiant d'un revenu imposable supérieur à fr. 100'000.-. Moyenne des 3 dernières années.

43400.
36120.00 Concerne le contrôle des champignons pour les récoltes de particuliers. Participation à la structure existante à la Commune de Saint-Blaise. Moyenne des 3 dernières années.



Budget 2019

33

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Santé		187'500	206'400	-18'900	196'638.05	-9'138
	Charges	187'500	206'400	-18'900	196'638.05	-9'138
	Revenus	0	0	0	0.00	0
4120 Foyers pers. âgées, homes médicalisés		4'000	5'000	-1'000	5'000.00	-1'000
	Charges	4'000	5'000	-1'000	5'000.00	-1'000
	Revenus	0	0	0	0.00	0
41200	Foyers pers. âgées, homes médicalisés	4'000	5'000	-1'000	5'000.00	-1'000
36	Charges de transfert	4'000	5'000	-1'000	5'000.00	-1'000
36340.03	Subvention au Home Bellevue	4'000	5'000	-1'000	5'000.00	-1'000
4220 Services de sauvetage		173'400	165'200	8'200	170'796.65	2'603
	Charges	173'400	165'200	8'200	170'796.65	2'603
	Revenus	0	0	0	0.00	0
42200	Services de sauvetage	173'400	165'200	8'200	170'796.65	2'603
36	Charges de transfert	173'400	165'200	8'200	170'796.65	2'603
36120.19	Part communale service d'ambulances	173'400	165'200	8'200	170'796.65	2'603
4320 Lutte contre les maladies, autres		0	0	0	0.00	0
	Charges	0	0	0	0.00	0
	Revenus	0	0	0	0.00	0
43200	Lutte contre les maladies, autres	0	0	0	0.00	0
4330 Service médical des écoles		0	15'500	-15'500	5'339.60	-5'340
	Charges	0	15'500	-15'500	5'339.60	-5'340
	Revenus	0	0	0	0.00	0
43300	Service médical des écoles	0	15'500	-15'500	5'339.60	-5'340
36	Charges de transfert		15'500	-15'500	5'339.60	-5'340
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.		15'500	-15'500	5'339.60	-5'340
4331 Service dentaire scolaire		3'700	12'300	-8'600	12'285.55	-8'586
	Charges	3'700	12'300	-8'600	12'285.55	-8'586
	Revenus	0	0	0	0.00	0
43310	Service dentaire scolaire	3'700	12'300	-8'600	12'285.55	-8'586
31	Biens, services et charges d'exploitation		9'300	-9'300	8'758.00	-8'758
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes		9'300	-9'300	8'758.00	-8'758
36	Charges de transfert	3'700	3'000	700	3'527.55	172
36370.00	Subventions aux personnes physiques	3'700	3'000	700	3'527.55	172
4340 Contrôle des denrées alimentaires		400	400	0	244.25	156
	Charges	400	400	0	244.25	156
	Revenus	0	0	0	0.00	0
43400	Contrôle des denrées alimentaires	400	400	0	244.25	156
36	Charges de transfert	400	400	0	244.25	156
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	400	400	0	244.25	156

49000.
36360.09

Réduction de charges forfaitaire de fr. 1'000.- selon les propositions du Conseil communal + réduction supplémentaire de fr. 1'000.- de la part du GPS. Comptes 2017: diminution liée au fait que l'importante action pour l'école secondaire: fr. 16'000.- a été couverte par la recherche de sponsors.

**Budget 2019**

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
4900	Santé publique, autres	6'000	8'000	-2'000	2'972.00	3'028
	Charges	6'000	8'000	-2'000	2'972.00	3'028
	Revenus	0	0	0	0.00	0
49000	Santé publique, autres	6'000	8'000	-2'000	2'972.00	3'028
36	Charges de transfert	6'000	8'000	-2'000	2'972.00	3'028
36360.09	Subvention au Groupe Promotion Santé	6'000	8'000	-2'000	2'972.00	3'028

51200.
36110.02 Déficit 2019 pris en charge à raison de 60% par l'Etat et 40% par les communes, soit fr. 26'610'700.- (budget 2018: fr. 28'487'000.-/comptes 2017: fr. 28'761'200.-), réparti selon la population. Diminution liée à la réforme des subsides LAMal: suppression des effets de seuil et des incitations négatives, linéarisation des subsides, resserrement des catégories de bénéficiaires.

53100.
36120.00 Concerne l'Agence régionale AVS. Déficit 2018: fr. 121'500.- (budget 2018: fr. 118'000.-/comptes 2017: fr. 121'000.-), réparti, d'une part, à raison de 50% en fonction de la population, soit pour notre commune: 23,03%, et, d'autre part, à raison de 50% en fonction des dossiers traités de chaque commune, soit pour notre commune: 208 dossiers sur total de 760 (27,37%) (budget 2018: 197/730=26,99%/comptes 2017: 208/760=27,37%).

53300.
31051.00 Réception des nouveaux retraités et attention offerte aux habitants de 90 ans et plus.

36360.00 Subvention à la SDL pour l'organisation de la Course des aînés.

54100.
36110.09 Déficit 2019 pris en charge à raison de 60% par l'Etat et 40% par les communes, soit fr. 2'314'800.- (budget 2018: fr. 2'273'000.-/comptes 2017: fr. 2'136'700.-), réparti selon la population. Augmentation liée à un important rattrapage de dossiers par les services sociaux régionaux.

54300.
36110.14 Déficit 2019 pris en charge à raison de 60% par l'Etat et 40% par les communes, soit fr. 372'000.- (budget 2018: fr. 160'000.-/comptes: fr. 162'400.-), réparti selon la population. Augmentation liée au déplafonnement des contributions d'entretien.



Budget 2019

37

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
Sécurité sociale		2'876'000	2'861'500	14'500	2'988'011.61	-112'012
	Charges	2'915'600	2'898'300	17'300	3'036'011.61	-120'412
	Revenus	-39'600	-36'800	-2'800	-48'000.00	8'400
5120	Réductions de primes	695'000	728'000	-33'000	739'283.85	-44'284
	Charges	695'000	728'000	-33'000	739'283.85	-44'284
	Revenus	0	0	0	0.00	0
51200	Réductions de primes	695'000	728'000	-33'000	739'283.85	-44'284
36	Charges de transfert	695'000	728'000	-33'000	739'283.85	-44'284
36110.02	Subsides LAMal	695'000	728'000	-33'000	739'283.85	-44'284
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	30'700	29'000	1'700	30'480.45	220
	Charges	30'700	29'000	1'700	30'480.45	220
	Revenus	0	0	0	0.00	0
53100	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	30'700	29'000	1'700	30'480.45	220
36	Charges de transfert	30'700	29'000	1'700	30'480.45	220
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	30'700	29'000	1'700	30'480.45	220
5330	Prestations aux retraités	3'500	3'800	-300	3'150.60	349
	Charges	3'500	3'800	-300	3'150.60	349
	Revenus	0	0	0	0.00	0
53300	Prestations aux retraités	3'500	3'800	-300	3'150.60	349
31	Biens, services et charges d'exploitation	1'000	1'200	-200	650.60	349
31051.00	Frais de réception	1'000	1'200	-200	650.60	349
36	Charges de transfert	2'500	2'600	-100	2'500.00	0
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	2'500	2'600	-100	2'500.00	0
5410	Allocations familiales	60'500	58'000	2'500	55'023.55	5'476
	Charges	60'500	58'000	2'500	55'023.55	5'476
	Revenus	0	0	0	0.00	0
54100	Allocations familiales	60'500	58'000	2'500	55'023.55	5'476
36	Charges de transfert	60'500	58'000	2'500	55'023.55	5'476
36110.09	Alloc. familiales pers. sans activité lucrative	60'500	58'000	2'500	55'023.55	5'476
5430	Avance+recouvrement pensions aliment.	9'800	4'000	5'800	4'193.75	5'606
	Charges	9'800	4'000	5'800	4'193.75	5'606
	Revenus	0	0	0	0.00	0
54300	Avance et recouvr. pensions alim.	9'800	4'000	5'800	4'193.75	5'606
36	Charges de transfert	9'800	4'000	5'800	4'193.75	5'606
36110.14	Avance sur contributions d'entretien	9'800	4'000	5'800	4'193.75	5'606
5444	Animation de jeunesse	85'900	99'000	-13'100	109'000.10	-23'100
	Charges	85'900	99'000	-13'100	109'000.10	-23'100
	Revenus	0	0	0	0.00	0
54440	Animation de jeunesse	85'900	99'000	-13'100	109'000.10	-23'100

54440. 36120.24	Déficit 2019: fr. 170'000.- (budget 2018: fr. 185'700.-/comptes 2017: fr. 205'400.-), réparti entre les communes signataires au prorata du nombre d'élèves de chaque commune, scolarisés au niveau 8, 9, 10 et 11 de l'école obligatoire, soit pour notre commune: 207 élèves sur total de 410, soit 50,49% (budget 2018: 217/407=55,32%/comptes 2017: 217/409=53,06%). Diminution liée principalement à la nouvelle convention qui fixe notre participation aux charges salariales selon le nombre d'élèves fréquentant le centre.
54500. 36360.00	Suppression de l'abonnement "Pro Juventute Messages pour les nouveaux parents", liée à la réduction des subventions à nos sociétés locales.
54510. 36360.02	Variations liées, d'une part, au nombre d'enfants placés et, d'autre part, au prix de journée fixé par l'Etat à la crèche La Gazouille (25 places): fr. 73.60, le prix de référence étant de fr. 85.-. La commune de domicile prend en charge la différence entre la participation des responsables légaux des enfants, fixée par le barème, et le prix de journée effectif arrêté par l'Office de l'accueil extra-familial. Moyenne des 3 dernières années.
55100. 36110.03	Déficit 2019 pris en charge à raison de 60% par l'Etat et 40% par les communes, soit fr. 1'968'600.- (budget 2018: fr. 2'096'000.-/comptes 2017: fr. 2'519'000.-), réparti selon la population.
55200. 36110.08	Déficit 2019 pris en charge à raison de 60% par l'Etat et 40% par les communes, soit fr. 4'146'700.- (budget 2018: fr. 4'486'000.-/comptes 2017: fr. 3'498'400.-), réparti selon la population.
57200. 36110.06	Déficit 2019 pris en charge à raison de 60% par l'Etat et 40% par les communes, soit fr. 46'375'400.- (budget 2018: fr. 46'097'000.-/comptes 2017: fr. 46'683'800.-), réparti selon la population.
36110.17	Déficit 2019 pris en charge à raison de 60% par l'Etat et 40% par les communes, soit fr. 462'200.- (budget 2018: fr. 387'000.-/comptes 2017: fr. 345'400.-), réparti selon la population. Augmentation liée aux moyens supplémentaires alloués dans la lutte contre les abus.



Budget 2019

39

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
36	Charges de transfert	85'900	99'000	-13'100	109'000.10	-23'100
36120.24	Part.au Centre d'animation et de prévention	85'900	99'000	-13'100	109'000.10	-23'100
5450	Prestations aux familles (en général)	0	2'800	-2'800	0.00	0
	Charges	0	2'800	-2'800	0.00	0
	Revenus	0	0	0	0.00	0
54500	Prestations aux familles (en général)	0	2'800	-2'800	0.00	0
36	Charges de transfert		2'800	-2'800		0
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif		2'800	-2'800		0
5451	Crèches et garderies	291'500	270'000	21'500	290'417.71	1'082
	Charges	291'500	270'000	21'500	290'417.71	1'082
	Revenus	0	0	0	0.00	0
54510	Crèches et garderies	291'500	270'000	21'500	290'417.71	1'082
36	Charges de transfert	291'500	270'000	21'500	290'417.71	1'082
36360.02	Subventions de l'accueil préscolaire (crèches)	291'500	270'000	21'500	290'417.71	1'082
5510	Assurance chômage	51'500	54'000	-2'500	64'799.40	-13'299
	Charges	51'500	54'000	-2'500	64'799.40	-13'299
	Revenus	0	0	0	0.00	0
55100	Assurance chômage	51'500	54'000	-2'500	64'799.40	-13'299
36	Charges de transfert	51'500	54'000	-2'500	64'799.40	-13'299
36110.03	Part sur financement LACI	51'500	54'000	-2'500	64'799.40	-13'299
5520	Prestations aux chômeurs	108'300	115'000	-6'700	89'416.35	18'884
	Charges	108'300	115'000	-6'700	89'416.35	18'884
	Revenus	0	0	0	0.00	0
55200	Part communale aux mesures d'insertion	108'300	115'000	-6'700	89'416.35	18'884
36	Charges de transfert	108'300	115'000	-6'700	89'416.35	18'884
36110.08	Prog.insertion+mesures intég.prof. (NIP)	108'300	115'000	-6'700	89'416.35	18'884
5720	Aide matérielle légale	1'223'300	1'188'000	35'300	1'272'754.55	-49'455
	Charges	1'223'300	1'188'000	35'300	1'272'754.55	-49'455
	Revenus	0	0	0	0.00	0
57200	Aide matérielle légale	1'223'300	1'188'000	35'300	1'272'754.55	-49'455
36	Charges de transfert	1'223'300	1'188'000	35'300	1'272'754.55	-49'455
36110.06	Aide sociale	1'211'200	1'178'000	33'200	1'263'536.40	-52'336
36110.17	Lutte contre la fraude	12'100	10'000	2'100	9'218.15	2'882
5790	Assistance, autres	313'500	307'400	6'100	326'691.30	-13'191
	Charges	353'100	344'200	8'900	374'691.30	-21'591
	Revenus	-39'600	-36'800	-2'800	-48'000.00	8'400
57900	Assistance, autres	313'500	307'400	6'100	326'691.30	-13'191
31	Biens, services et charges d'exploitation	40'000	37'500	2'500	47'537.55	-7'538

- 57900.
- 31050.01 Achat de 2'460 repas chauds (budget 2018: 2'300 repas/comptes 2017: 2'941 repas). Moyenne des 3 dernières années. Voir également compte no 42500.05 Ventes bons pour repas chauds à domicile.
- 31051.00 Concerne la réception des bénévoles.
- 36110.10 Déficit 2019 pris en charge à raison de 60% par l'Etat et 40% par les communes, soit fr. 1'343'600.- (budget 2018: fr. 1'231'000.-/comptes 2017: fr. 1'408'200.-), réparti selon la population.
- 36120.25 Déficit 2019: fr. 990'700.- (budget 2018: fr. 988'000.-/comptes 2017: fr. 1'033'300.-), réparti, d'une part, à raison de 50% en fonction de la population, soit pour notre commune: 23,03%, et, d'autre part, à raison de 50% en fonction des dossiers traités de chaque commune, soit pour notre commune: 152 sur un total de 635 (23,94%) (budget 2018: 150/627=23,92%/comptes 2017: 152/635=23,94%). Comptes 2017: augmentation liée principalement à la Convention avec la Ville de Neuchâtel qui visait à encourager l'insertion professionnelle de personnes au bénéfice de l'aide sociale: fr. 28'300.-.
- 36120.26 Déficit 2019: fr. 171'100.- (budget 2018: fr. 168'000.-/comptes 2017: fr. 180'900.-), réparti, d'une part, à raison de 50% en fonction de la population, soit pour notre commune: 23,03%, et, d'autre part, à raison de 50% en fonction des dossiers traités de chaque commune, soit pour notre commune: 152 sur un total de 635 (23,94%) (budget 2018: 150/627=23,92%/comptes 2017: 152/635=23,94%). Comptes 2017: augmentation liée à la diminution de la subvention cantonale de fr. 12'600.- (solde de décompte 2016).
- 36360.00 Réduction de charges forfaitaires de fr. 400.- selon les propositions du Conseil communal. Frais liés au groupe Accueil des nouveaux arrivants (ANA): fr. 2'100.- (budget 2018 et comptes 2017: fr. 2'500.-), et au Service bénévole: fr. 1'500.-.
- 36370.02 14 taxes offertes, selon décision du Conseil général du 04.12.1998, limité à 1 taxe maximum/personne. Moyenne des 3 dernières années.
- 42500.05 Vente de 2'475 bons pour repas chauds (budget 2018: 2'300 bons/comptes 2017: 3'000 bons). Moyenne des 3 dernières années. Voir également compte no 31050.01 Repas chauds pour livraison à domicile.



Budget 2019

41

Classification fonctionnelle	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
31050.01 Repas chauds pour livraison à domicile	34'500	32'200	2'300	41'174.00	-6'674
31051.00 Frais de réception	500	700	-200	456.05	44
31700.00 Frais de déplacement et autres frais	5'000	4'600	400	5'907.50	-908
36 Charges de transfert	313'100	306'700	6'400	327'153.75	-14'054
36110.10 Social privé	35'100	32'000	3'100	36'358.00	-1'258
36120.25 Participation au Service social régional de l'E2L	232'500	230'000	2'500	242'484.10	-9'984
36120.26 Participation au Guichet Accord de l'E2L	40'200	39'000	1'200	42'471.95	-2'272
36360.00 Subv. organis. privées à but non lucratif	3'600	4'000	-400	4'219.70	-620
36370.02 Taxes chiens offertes aux bénéf.PC AVS/AI	1'700	1'700	0	1'620.00	80
42 Taxes	-39'600	-36'800	-2'800	-48'000.00	8'400
42500.05 Ventes bons pour repas chauds à domicile	-39'600	-36'800	-2'800	-48'000.00	8'400
5920 Actions d'entraide dans le pays	2'500	2'500	0	2'800.00	-300
Charges	2'500	2'500	0	2'800.00	-300
Revenus	0	0	0	0.00	0
59200 Actions d'entraide dans le pays	2'500	2'500	0	2'800.00	-300
36 Charges de transfert	2'500	2'500	0	2'800.00	-300
36360.00 Subv. organis. privées à but non lucratif	2'500	2'500	0	2'800.00	-300

61500. 30	Diminution liée principalement au fait que nous n'avons trouvé aucun apprenti pour l'année scolaire 2018-2019 (3 apprentis en 2017-2018/2 apprentis en 2016-2017). Comptes 2017: en plus, augmentation liée au remplacement d'un employé pour cause de maladie.
31010.00	Y compris le matériel pour: l'atelier, la décoration de Noël, l'entretien des routes, l'entretien hivernal des routes et l'entretien des bâtiments. Comptes 2017: augmentation liée principalement à l'entretien des véhicules: fr. 19'000.- et à l'achat de sel à dégeler: fr. 12'400.-.
31110.00	Comptes 2017: y compris l'achat d'une unité d'aspiration de fumées toxiques pour les postes à souder: fr. 1'600.-.
31120.00	Comptes 2017: augmentation liée principalement au remplacement d'un employé pour cause de maladie.
31200.00	Moyenne des 3 dernières années.
31200.07	Consommation estimée par Eli10: 84'069 kWh/année, calculé à raison de 2/3 au tarif de nuit et 1/3 au tarif de jour.
31410.00	Réduction de charges forfaitaire de fr. 10'000.- selon les propositions du Conseil communal. Budget 2018: y compris la réfection du chemin d'accès à la Chapelle de Combes: fr. 12'000.-.
31410.02	Réduction de charges de 10% selon les propositions du Conseil communal. Augmentation, dès 2018, liée à l'entretien et à la décoration des 40 nouveaux bacs à fleurs.
31410.03	Comptes 2017: augmentation liée essentiellement à la réparation de guirlandes pour sapins.
31440.00	Budget 2018: augmentation liée principalement au remplacement de la porte du garage du hangar des travaux publics: fr. 15'000.-.
31510.00	Y compris le remplacement du broyeur: fr. 8'000.- Budget 2018: y compris le grand service de la balayeuse: fr. 10'000.-. Comptes 2017: y compris l'importante réparation d'un véhicule: fr. 8'300.- et son service des 2000 heures: fr. 5'000.-.
31510.02	Y compris le contrat de maintenance avec Eli 10 SA: fr. 17'800.-.
31510.04	Comptes 2017: y compris le remplacement d'un radar au Faubourg, ceci pour permettre une meilleure détection des cyclistes.

61500.				
33001.00	Elarg. carref. Mol-Pont de Vaux	fr.	1'200.-	
	Aménagement carrefour Tirage	fr.	11'000.-	
	Réf. + aménag. Gare et Faubourg	fr.	7'200.-	
	Passerel. Ruz de Vaux + trottoir	fr.	2'000.-	
	Route de desserte ZAPI	fr.	29'400.-	
	Prolongement rue du Jolimont	fr.	11'500.-	
	Trottoir rue du Pont de Vaux	fr.	400.-	
	Réfection rue des Condémines	fr.	2'500.-	
	Trottoir Petite Thielle	fr.	1'700.-	
	Réfection rues Croix+Granges	fr.	13'900.-	
	Aménag. routiers quar. Sauges	fr.	4'600.-	
	Réfection routière Moulin Tour	fr.	5'700.-	
	Réf.+ren.superstr.chauss.Ch.Chipres	fr.	1'000.-	
	Réfection Rue de Bourgogne	fr.	21'800.-	
	Réf.+ren.superstr.chauss.Gare	fr.	6'800.-	
	Surface 2'078m2 CFF Condémines	fr.	1'500.-	
	Réfection Rue du Temple	fr.	10'700.-	
	Réf.+ren.rue St-Maurice-ch.Sauges	fr.	1'100.-	
	Réfections+surfaçages routiers 2014	fr.	22'800.-	(budget 2018: fr. 17'100.-/comptes 2017: fr. 17'100.-)
	Réfect.trottoir Z.I. Prés Bugnons	fr.	100.-	
	Réf.+surfaçages divers endroits 2015	fr.	21'200.-	(budget 2018: fr. 21'100.-/comptes 2017: fr. 21'200.-)
	Assainiss.+réaménag.rue Centre	fr.	12'900.-	(budget 2018: fr. 14'300.-/comptes 2017: fr. 12'200.-)
	Concept circulat.+modérat.trafic	fr.	16'500.-	(budget 2018: fr. 20'200.-/comptes 2017: fr. 12'600.-)
	Réfection routière RC5	fr.	30'900.-	(budget 2018: fr. 35'500.-/comptes 2017: fr. 14'800.-)
	Réfection Derrière-chez-Plattet	fr.	8'000.-	(budget 2018: fr. 7'500.-/comptes 2017: fr. 7'500.-)
	R.Jolimont-secteur Bas-Ruisseau	fr.	400.-	(budget 2018: fr. 2'000.-/comptes 2017: fr. --)
	Réf.+surfaçages divers endroits 2018	fr.	12'000.-	(budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. --)
	Assainissem.EP+sous-voies CFF	fr.	3'700.-	
	Prolongem. sous-voies CFF	fr.	19'100.-	
	Assainiss.passage inférieur CFF	fr.	6'700.-	(budget 2018: fr. 7'300.-/comptes 2017: fr. 6'700.-)
33003.01	Eclairage public ZAPI	fr.	5'700.-	
	EP Pêches Derrière l'Eglise	fr.	3'300.-	
	Réf. EP rues Croix et Granges	fr.	1'400.-	
	Compl.EP Bellerive Est-Ouest	fr.	2'900.-	
	EP chemin accès parking FC LL	fr.	1'800.-	
	EP quartier des Sauges	fr.	800.-	
	Assainissem. EP Moulin Tour	fr.	1'800.-	
	Réfection EP Rue de Bourgogne	fr.	3'200.-	
	Assain.instatlat.éclairage public	fr.	19'200.-	(budget 2018: fr. 45'400.-/comptes 2017: fr. 15'600.-)
	Assaini+réaménag.EP rue Centre	fr.	1'700.-	(budget 2018: fr. 1'700.-/comptes 2017: fr. 1'300.-)
	Réfection EP RC5	fr.	9'900.-	(budget 2018: fr. 9'700.-/comptes 2017: fr. 3'900.-)
	Réfection EP Derrière-chez-Plattet	fr.	1'200.-	
	Eclairage public Allée du 700 ^e	fr.	3'000.-	(budget 2018: fr. 4'000.-/comptes 2017: fr. --)
	Réfection EP Rue Temple	fr.	--	(budget 2018: fr. 100.-/comptes 2017: fr. 100.-)
33004.00	Local Combes-excédentaires	fr.	400.-	(budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. --)
	Hangar TP Rue de Soleure	fr.	16'700.-	(budget 2018: fr. 12'600.-/comptes 2017: fr. 16'700.-)
	Hangar TP R.Soleure-locataire	fr.	2'700.-	(budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. 2'700.-)
	Hangar TP Soleure 41-vestiaire	fr.	7'000.-	
	Hangar TP-excédentaires	fr.	9'600.-	(budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. --)
33006.00	Ass.signal.lumin.carr.Fbg+Tirage	fr.	6'600.-	
	Décorations de Noël	fr.	3'600.-	(budget 2018: fr. 3'600.-/comptes 2017: fr. --)
33006.01	Rpl. véhic. déneigement+tonte	fr.	13'400.-	
	Remplacement de l'épareuse	fr.	3'900.-	
	Acquis.nouv.véhicule serv.voirie	fr.	21'000.-	
	Nouveau tracteur service voirie	fr.	8'800.-	
	Remplacement véhicule utilitaire	fr.	3'200.-	(budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. --)
	Balayeuse service voirie	fr.	--	(budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. 16'400.-)
33200.00	Audit des services communaux	fr.	3'100.-	(budget 2018: fr. 3'000.-/comptes 2017: fr. 2'900.-)
	Etude modération travers. localité	fr.	2'400.-	(budget 2018: fr. 2'500.-/comptes 2017: fr. 2'400.-)
	Concept mobilité douce+stationn.	fr.	4'800.-	(budget 2018: fr. 5'500.-/comptes 2017: fr. 4'800.-)
	Etude circulation secteur N-O	fr.	--	(budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. 2'300.-)
42400.00	Nouveau compte lié à l'arrêté no 1385 du 25.10.2018 "Prélèvement d'une redevance pour l'utilisation du domaine public: estimation de 13'832'500 kWh à fr. 0.008.			
46120.02	Forfait pour l'utilisation des véhicules, de la main d'oeuvre et du déneigement.			



Budget 2019

45

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Trafic		1'272'000	1'478'300	-206'300	1'334'996.70	-62'997
Charges		1'623'300	1'679'700	-56'400	1'546'465.40	76'835
Revenus		-351'300	-201'400	-149'900	-211'468.70	-139'831
6150	Routes communales	957'600	1'129'600	-172'000	1'066'809.12	-109'209
Charges		1'125'900	1'177'200	-51'300	1'121'470.82	4'429
Revenus		-168'300	-47'600	-120'700	-54'661.70	-113'638
61500	Routes communales	957'600	1'129'600	-172'000	1'066'809.12	-109'209
30	Charges de personnel	428'500	459'600	-31'100	455'181.50	-26'682
30100.00	Salaires du personnel	333'200	358'200	-25'000	366'934.25	-33'734
30109.00	Remboursement de salaires			0	-16'912.45	16'912
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	2'400	3'300	-900	5'535.00	-3'135
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	4'900	2'800	2'100	2'800.00	2'100
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	21'300	23'000	-1'700	23'703.45	-2'403
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	42'300	40'500	1'800	40'385.10	1'915
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	7'500	10'200	-2'700	9'926.75	-2'427
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	7'000	7'600	-600	7'764.45	-764
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.	3'200	6'800	-3'600	6'896.00	-3'696
30590.00	Autres assurances sociales	1'700	1'700	0	1'818.35	-118
30990.00	Autres charges de personnel	5'000	5'500	-500	6'330.60	-1'331
31	Biens, services et charges d'exploitation	246'000	264'800	-18'800	265'389.32	-19'389
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	35'000	35'000	0	48'195.41	-13'195
31010.02	Carburants	20'000	20'000	0	17'932.15	2'068
31010.05	Numéros d'immeubles et plaques de rues	1'000	1'000	0	331.30	669
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	5'000	5'000	0	7'110.95	-2'111
31110.02	Signalisation routière	6'000	4'000	2'000	777.55	5'222
31120.00	Uniformes, vêtements, linges, rideaux	5'000	5'000	0	7'914.65	-2'915
31200.00	Eau, énergie, combustible	9'300	5'000	4'300	9'720.00	-420
31200.07	Electricité pour éclairage public	16'100	13'000	3'100	16'052.45	48
31300.03	Téléphones	700	700	0	688.60	11
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes			0	4'115.25	-4'115
31332.02	Contrat CEG	700	600	100	1'085.40	-385
31340.00	Primes d'assurances	9'100	9'000	100	10'052.40	-952
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)	5'600	6'300	-700	6'351.30	-751
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	40'000	50'000	-10'000	43'670.30	-3'670
31410.01	Entretien hivernal des routes	4'000	4'000	0	4'727.70	-728
31410.02	Décoration des rues	25'000	30'000	-5'000	15'013.40	9'987
31410.03	Décoration de Noël	2'000	1'500	500	5'058.70	-3'059
31410.04	Marquages	5'000	5'000	0	5'916.55	-917
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	6'000	18'000	-12'000	3'250.30	2'750
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils	24'000	27'500	-3'500	23'240.50	760
31510.02	Entretien éclairage public (EP)	20'000	20'000	0	23'616.90	-3'617
31510.04	Entretien de la signalisation lumineuse	5'000	2'500	2'500	2'679.50	2'321
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation			0	7'473.06	-7'473
31700.00	Frais de déplacement et autres frais			0	24.00	-24
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'500	1'700	-200	391.00	1'109
33	Amortissements du patrimoine administratif	451'400	452'800	-1'400	400'900.00	50'500
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies comm. PA	288'300	281'900	6'400	249'000.00	39'300
33003.01	Amort. planifiés, éclairage public	55'900	83'000	-27'100	43'000.00	12'900
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général	36'400	19'600	16'800	26'400.00	10'000
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	10'200	10'200	0	6'600.00	3'600
33006.01	Amort. planifiés véhicules	50'300	47'100	3'200	63'500.00	-13'200
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	10'300	11'000	-700	12'400.00	-2'100
42	Taxes	-110'700		-110'700		-110'700
42400.00	Taxes d'util. et taxes pour prest. de serv.	-110'700		-110'700		-110'700
43	Revenus divers	-6'000	-6'000	0	-13'536.25	7'536
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-6'000	-6'000	0	-13'536.25	7'536
46	Revenus de transfert	-13'000	-13'000	0	-13'000.00	0
46120.02	Dédommagement entretien extérieurs C2T	-13'000	-13'000	0	-13'000.00	0

61500. 48950.00	Nouveau lié au retraitement du bilan communal. La dépense se trouve dans le compte no 33004.00.
49100.07	Fr. 18.50/habitant (budget 2018 et comptes 2017: fr. 17.30) x 33% (budget 2018 et comptes 2017: 35%). Augmentation du coût/habitant liée à l'intégration de la part des charges salariales du Conseil communal. A mettre en relation avec les comptes nos 73010.39100.00, 012.49100.00 et 02200.49100.07.
61550. 31010.00	Comptes 2017: augmentation liée aux détecteurs de durée de parcage de la Rue de Soleure: fr. 2'400.-.
31440.00	Comptes 2017: diminution liée principalement à l'arrêté no 1355 du 14.09.2017 "Réfection légère du parking sud du Bourg (La Portette)".
31510.00	Y compris le contrat d'entretien des parcomètres collectifs.
31600.00	Y compris la location de places de stationnement aux CFF: fr. 7'500.-, ceci lié au concept général de parking.
33003.02	Parkings STEP+ancien débarcadère fr. 17'800.- Parking nord Bourg-assain. fr. 22'400.- (budget 2018: fr. 22'400.-/comptes 2017: fr. 22'100.-) Parking sud du Bourg fr. 1'900.- (budget 2018: fr. 3'000.-/comptes 2017: fr. -.-)
33006.00	Rpl.parcomètres collectifs 3 park. fr. 4'300.-
36000.01 44320.01	Lié à la convention avec les CFF "Création d'un parking P+Rail". Notre commune assure l'exploitation des horodateurs et reverse le 50% des recettes brutes.
44320.02	Augmentation de recettes de fr. 20'000.- selon les propositions du Conseil communal. Lié partiellement aux conditions atmosphériques. Horodateurs: fr. 70'800.- et vignettes: fr. 39'600.- (budget 2018: fr. 54'000.- et fr. 35'000.-/comptes 2017: fr. 59'000.- et fr. 32'400.-).
44320.03	Augmentation liée principalement à la facturation interne des places d'entreposage des remorques et bers pour l'hivernage des bateaux: fr. 5'000.-. Voir également compte no 34110.31600.00 "Loyers et fermages des biens-fonds".
62200. 36110.11	Indemnité 2019 de l'ensemble du trafic régional et local des entreprises de transport concessionnaires (ETC) et de la part au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), pris en charge à raison de 60% par l'Etat et 40% par les communes, soit fr. 27'390'000.- (budget 2018: fr. 27'748'000.-/comptes 2017: fr. 26'807'300.-), réparti à raison de 60% en fonction de la qualité de la desserte et 40% en fonction de la population (budget 2018: 60% et 40%/comptes 2017: 70% et 30%). Les offres financières sont négociées sur une période biennale 2018-2019. Le volume d'offre en transports publics 2019 sera équivalent à 2018. Les indemnités versées aux entreprises sont en légère diminution. Celle-ci est possible grâce aux efforts consentis par lesdites entreprises. A contrario, la participation cantonale au FIF augmente et compense pratiquement intégralement la précédente diminution.
62310. 36140.00	Déficit 2019: fr. 154'700.-, pris en charge à raison de CHF 22'000.- par l'Etat et le solde par les communes, soit fr. 132'700.- (budget 2018: fr. 125'800.-/comptes 2017: fr. 115'700.-), réparti à raison de 2/3 selon le nombre de dessertes et 1/3 selon la population pour la répartition entre les communes du Littoral, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers, et 2/3 selon le nombre d'utilisateurs et 1/3 selon la population pour la répartition entre les communes du littoral.
62900. 36140.00	Achat de 4 cartes journalières.
42500.10	Fr. 40.-/carte pour les habitants de notre commune et fr. 45.-/carte pour les externes. Moyenne des 3 dernières années.



Budget 2019

47

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
48	Revenus extraordinaires	-10'000		-10'000		-10'000
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-10'000		-10'000		-10'000
49	Imputations internes	-28'600	-28'600	0	-28'125.45	-475
49100.07	Frais administration déchets	-28'600	-28'600	0	-28'125.45	-475
6155	Places de stationnement	-51'900	-19'600	-32'300	-29'536.17	-22'364
	Charges	74'400	79'700	-5'300	71'940.83	2'459
	Revenus	-126'300	-99'300	-27'000	-101'477.00	-24'823
61550	Places de stationnement	-51'900	-19'600	-32'300	-29'536.17	-22'364
31	Biens, services et charges d'exploitation	25'300	29'200	-3'900	25'020.16	280
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'000	1'000	0	3'305.11	-2'305
31300.03	Téléphones	600	600	0	504.75	95
31340.00	Primes d'assurances	1'100	1'000	100	1'029.45	71
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	5'000	10'000	-5'000	2'171.70	2'828
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils	9'000	8'000	1'000	9'429.15	-429
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	8'600	8'600	0	8'580.00	20
33	Amortissements du patrimoine administratif	46'400	47'500	-1'100	44'211.77	2'188
33003.02	Amort. planifiés, parkings	42'100	43'200	-1'100	39'911.77	2'188
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	4'300	4'300	0	4'300.00	0
36	Charges de transfert	2'700	3'000	-300	2'708.90	-9
36000.01	Parts revenus horodateurs destinées aux CFF	2'700	3'000	-300	2'708.90	-9
44	Revenus financiers	-126'300	-99'300	-27'000	-101'477.00	-24'823
44320.01	Revenus horodateurs parking CFF	-5'400	-6'000	600	-5'417.80	18
44320.02	Revenus horodateurs et vignettes	-110'400	-89'000	-21'400	-91'393.20	-19'007
44320.03	Locations places de parc	-10'500	-4'300	-6'200	-4'666.00	-5'834
6220	Trafic régional	350'000	349'000	1'000	275'531.40	74'469
	Charges	350'000	349'000	1'000	275'531.40	74'469
	Revenus	0	0	0	0.00	0
62200	Trafic régional	350'000	349'000	1'000	275'531.40	74'469
36	Charges de transfert	350'000	349'000	1'000	275'531.40	74'469
36110.11	Transports publics (pot commun)	350'000	349'000	1'000	275'531.40	74'469
6231	Noctambus	5'000	5'300	-300	5'527.25	-527
	Charges	5'000	5'300	-300	5'527.25	-527
	Revenus	0	0	0	0.00	0
62310	Noctambus	5'000	5'300	-300	5'527.25	-527
36	Charges de transfert	5'000	5'300	-300	5'527.25	-527
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	5'000	5'300	-300	5'527.25	-527
6290	Transports publics, autres	-700	1'500	-2'200	670.00	-1'370
	Charges	56'000	56'000	0	56'000.00	0
	Revenus	-56'700	-54'500	-2'200	-55'330.00	-1'370
62900	Cartes journalières des CFF	-700	1'500	-2'200	670.00	-1'370
36	Charges de transfert	56'000	56'000	0	56'000.00	0
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	56'000	56'000	0	56'000.00	0
42	Taxes	-56'700	-54'500	-2'200	-55'330.00	-1'370
42500.10	Vente cartes CFF	-56'700	-54'500	-2'200	-55'330.00	-1'370

63100.			
31430.02	Comptes 2017: augmentation liée aux travaux effectués à l'ancien débarcadère, ceci faisant suite à l'accident de La Neuveville.		
33003.00	Nouveau débarcadère		
33200.00	7300 actions - Société LNM	fr. --	(budget 2018: fr. 300.-/comptes 2017: fr. 300.-)
	500 actions - Société navigation Lac Bienne	fr. --	(budget 2018: fr. 200.-/comptes 2017: fr. 200.-)



Budget 2019

49

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
6310	Navigation	12'000	12'500	-500	15'995.10	-3'995
	Charges	12'000	12'500	-500	15'995.10	-3'995
	Revenus	0	0	0	0.00	0
63100	Navigation	12'000	12'500	-500	15'995.10	-3'995
31	Biens, services et charges d'exploitation	500	500	0	3'995.10	-3'495
31430.02	Entretien du débarcadère	500	500	0	3'995.10	-3'495
33	Amortissements du patrimoine administratif	11'500	12'000	-500	12'000.00	-500
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	11'500	11'500	0	11'500.00	0
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles		500	-500	500.00	-500

71000.				
31010.00	Y compris le matériel pour l'entretien du réseau et des compteurs + les produits chimiques.			
31110.01	En rapport avec les dossiers de construction déposés.			
31200.02	Lié aux conditions atmosphériques. Moyenne des 3 dernières années.			
31200.03	Y compris l'achat d'eau à Wagrom: taxe fixe annuelle fixe: fr. 142'000.- + consommation estimée: 145'800 m ³ (budget 2018: 114'200 m ³ /comptes 2017: 170'420 m ³) à fr. -.20 = fr. 29'200.-. Lié aux conditions atmosphériques. Moyenne des 3 dernières années.			
31340.00	Comptes 2017: diminution liée principalement au bonus 2014-2017 concernant l'assurance RC: fr. 500.-.			
31430.16	Y compris les réparations de fuites: fr. 45'400.- (budget 2018: fr. 53'000.-/comptes 2017: fr. 26'900.-), ceci lié aux conditions atmosphériques. Moyenne des 3 dernières années.			
31430.18	Le remplacement d'une porte à La Baume: + fr. 5'000.-, préalablement prévu au budget 2018, a été reporté au budget 2019.			
33002.00	Raccordement eau d'appoint	fr. 17'300.-	Déplacement conduite Baume	fr. 5'900.-
	Réf. + aménag. Gare et Faubourg	fr. 9'200.-	Entret.instal.+réseau d'eau	fr. 4'400.-
	Bouclage Nugerol Nord	fr. 2'900.-	Bouclage secteur Ville nord	fr. 1'400.-
	Rempl. tronçon cond. Combes	fr. 2'300.-	Extension eau ZAPI	fr. 14'000.-
	Extens. Pêches Derrière Eglise	fr. 9'500.-	Assainis. Combazin-Combes	fr. 7'200.-
	Instal. et bâtiments réseau eau	fr. 10'500.-	Réfection rue Condémines	fr. 3'000.-
	Réfect. rues Croix et Granges	fr. 6'200.-	Ext.eau quartier des Sauges	fr. 3'900.-
	Boucl 2 sect.+ch. cond.Roches	fr. 7'800.-	Assainissement Moulin Tour	fr. 8'700.-
	Amélior. install. réseau eau	fr. 5'000.-	Réfection Rue de Bourgogne	fr. 3'300.-
	Raccordement réseau Wagrom	fr. 7'300.-	Réfection Rue du Temple	fr. 2'400.-
	Ass.réserv.+mise conform.Baume	fr. 24'300.-	Rpl.cond.sect.Coteau-Neuveville	fr. 800.-
	Rempl.conduite Bellerive-Neuv.	fr. 400.-		
	Assainiss.raccordement fontaines Bourg	fr. 400.-	(budget 2018: fr. 500.-/comptes 2017: fr. 500.-)	
	Ass.+réam.Rue du Centre	fr. 1'800.-	(budget 2018: fr. 1'500.-/comptes 2017: fr. 1'500.-)	
	Réfection RC5	fr. 10'200.-	(budget 2018: fr. 9'300.-/comptes 2017: fr. 4'600.-)	
	Nouveau réservoir Combazin	fr. 200.-	Conformité réservoir Aigudeurs	fr. 200.-
	Dépl.conduite Rte La Neuveville	fr. 800.-		
	Réfection Derrière-chez-Plattet	fr. 1'900.-	(budget 2018: fr. 1'700.-/comptes 2017: fr. 1'700.-)	
	Extension de la CEN	fr. 3'100.-	(budget 2018: fr. 2'400.-/comptes 2017: fr. 2'400.-)	
	Interv. + répar. sinistre Baume	fr. --	(budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. 7'100.-)	
33004.00	Entrepôt serv. eau Condémines	fr. --	(budget 2018: fr. 1'000.-/comptes 2017: fr. --)	
33006.00	Rempl.série cpteurs d'eau	fr. 4'400.-	Rpl.poste commande nouv.CAL	fr. 3'400.-
	Electrolyseur traitement Baume	fr. 2'400.-	(budget 2018: fr. 1'700.-/comptes 2017: fr. 1'700.-)	
	Rpl.système pré-localisation fuites	fr. 6'500.-	(budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. --)	
	Equipement prélocalisations fuites	fr. --	(budget 2018: fr. 2'000.-/comptes 2017: fr. 2'000.-)	
	Achat d'un corrélateur	fr. --	(budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. 800.-)	
33200.00	Etudes raccordement à la CEN	fr. --	(budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. 3'200.-)	
35100.00	A noter que la réserve s'élève à fr. 800'900.- au 31.12.2017.			
36120.00	Part de notre commune au Service intercommunal de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs (SEP2L).			
36120.12	Facturation: 955 installations à fr. 20.- = fr. 19'100.- + relevé des compteurs: 955 x fr. 3.50 = fr. 3'400.- (budget 2018: fr. 19'100.- + fr. 2'700.-/comptes 2017: fr. 18'800.- + 2 ^e partie de la mise en œuvre: fr. 4'800.- + relevé des compteurs: fr. 3'300.-). Voir également compte no 72000.36120.12.			
37010.01	275'900 m ³ (budget 2018: 271'400 m ³ /comptes 2017: 275'100 m ³) à fr. -.70/m ³ (environ 5'000 m ³ exonérés). Consommation liée aux conditions atmosphériques. Moyenne des 3 dernières années. La recette se trouve dans le compte no 47010.01 Redevance cantonale sur l'eau potable.			
39100.00	960 abonnements à fr. 31.35 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 22.-). Augmentation liée à l'intégration de la part des charges salariales du Conseil communal. A mettre en relation avec les comptes nos 01200.49100.00, 02200.49100.05 et 02900.49100.05.			
39400.00	Fr. 1'826'800.- à 1,29% (budget 2018: fr. 2'199'800.- à 1,53%/comptes 2017: fr. 2'427'600.- à 1,49%), taux moyen de la dette.			
42401.02	280'900 m ³ à fr. 1.80 (budget 2018: 276'700 m ³ /comptes 2017: fr. 279'700 m ³). Consommation liée aux conditions atmosphériques. Moyenne des 3 dernières années.			
42401.03	Fr. -.20/are.			
47010.01	La dépense se trouve dans le compte no 71000.37010.01 "Redevances sur vente d'eau (canton)".			



Budget 2019

51

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
Protection environnement et aménagement		358'600	380'100	-21'500	400'813.63	-42'214
	Charges	3'698'900	3'655'500	43'400	3'675'258.75	23'641
	Revenus	-3'340'300	-3'275'400	-64'900	-3'274'445.12	-65'855
7100	Approvisionnement en eau (en général)	0	0	0	0.00	0
	Charges	1'222'100	1'198'600	23'500	1'216'718.27	5'382
	Revenus	-1'222'100	-1'198'600	-23'500	-1'216'718.27	-5'382
71000	Approvisionnement en eau (général)	0	0	0	0.00	0
30	Charges de personnel	1'100	1'100	0	1'185.25	-85
30610.00	Rentes ou part de rentes	1'100	1'100	0	1'080.00	20
30990.00	Autres charges de personnel			0	105.25	-105
31	Biens, services et charges d'exploitation	287'900	299'300	-11'400	272'256.85	15'643
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	7'000	8'000	-1'000	9'431.26	-2'431
31110.01	Compteurs (acquisition)	3'000	4'000	-1'000	2'906.94	93
31200.02	Electricité	19'500	21'200	-1'700	17'729.99	1'770
31200.03	Eau	172'500	167'000	5'500	176'637.01	-4'137
31300.30	Contrôle de l'eau potable	3'500	3'500	0	5'428.31	-1'928
31320.04	Confection de plans	2'000	3'600	-1'600	3'151.30	-1'151
31340.00	Primes d'assurances	6'900	6'900	0	6'327.30	573
31430.16	Entretien du réseau d'eau	52'000	62'000	-10'000	32'139.68	19'860
31430.17	Entretien des réservoirs	1'500	1'500	0		1'500
31430.18	Entretien des stations de pompage	15'000	15'000	0	15'865.23	-865
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils	2'000	2'100	-100	880.00	1'120
31510.01	Entretien des compteurs	3'000	3'400	-400	175.88	2'824
31810.00	Pertes sur créances effectives		1'100	-1'100	1'230.05	-1'230
31990.00	Autres charges d'exploitation			0	353.90	-354
33	Amortissements du patrimoine administratif	193'000	186'800	6'200	192'200.00	800
33002.00	Amortissements planifiés, aménagement eaux PA	176'300	174'300	2'000	176'700.00	-400
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général		1'000	-1'000		0
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	16'700	11'500	5'200	12'300.00	4'400
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles			0	3'200.00	-3'200
35	Attributions fonds+financements spéciaux	265'900	286'800	-20'900	311'674.77	-45'775
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	265'900	286'800	-20'900	311'674.77	-45'775
36	Charges de transfert	227'400	179'600	47'800	189'799.35	37'601
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	204'900	157'800	47'100	162'906.05	41'994
36120.12	Mandat de facturation Eli10	22'500	21'800	700	26'893.30	-4'393
37	Subventions redistribuées	193'100	190'000	3'100	192'553.90	546
37010.01	Redevances sur vente d'eau (canton)	193'100	190'000	3'100	192'553.90	546
39	Imputations internes	53'700	55'000	-1'300	57'048.15	-3'348
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	30'100	21'300	8'800	20'878.00	9'222
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	23'600	33'700	-10'100	36'170.15	-12'570
42	Taxes	-1'028'500	-1'008'100	-20'400	-1'020'701.07	-7'799
42401.01	Taxe de base eau (compteur)	-520'800	-508'000	-12'800	-513'453.60	-7'346
42401.02	Taxe sur la consommation d'eau	-505'600	-498'000	-7'600	-503'487.00	-2'113
42401.03	Taxe sur la consommation d'eau des vignes	-1'400	-1'400	0	-1'415.17	15
42600.00	Remboursements de tiers	-700	-700	0	-2'345.30	1'645
43	Revenus divers	-500	-500	0	-3'463.30	2'963
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-500	-500	0	-3'463.30	2'963
47	Subventions à redistribuer	-193'100	-190'000	-3'100	-192'553.90	-546
47010.01	Redevance cantonale sur l'eau potable	-193'100	-190'000	-3'100	-192'553.90	-546
7106	Service régional des eaux	0	0	0	0.00	0
	Charges	459'200	453'900	5'300	448'466.26	10'734
	Revenus	-459'200	-453'900	-5'300	-448'466.26	-10'734

71060. 30	Augmentation, par rapport au budget 2018, liée à l'arrêté no 1370 du 22.03.2018 Augmentation de la dotation du personnel de 2,5 à 3 EPT, et par rapport aux comptes 2017, en plus, liée au fait qu'un concierge a été engagé à 50% par le SEP2L, ce qui diminue d'autant les Contrats de prestations, voir compte no 36120.27 et chapitre 02900 Immeubles administratifs.	
30990.00	Y compris la formation de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE).	
31010.00	Y compris le matériel pour l'entretien des stations de pompage, des réservoirs et des véhicules.	
31130.00	Achat reporté au budget 2019.	
31300.03	Augmentation liée principalement aux nouvelles lignes des Communes de Lignières et Enges.	
31300.05	Y compris la cotisation à la SSIGE: fr. 0.3788/habitant.	
31300.30	Augmentation liée aux coûts d'analyse des micropolluants.	
31300.31	Entreprise engagée 24h/24 pour réparation de dérangements sur les réseaux d'eau. Comptes 2017: augmentation liée à un solde 2015.	
31320.04	Augmentation liée aux frais d'hébergement d'un géoportail commun aux 5 communes.	
31430.18	Augmentation liée principalement aux nouveaux contrats de prestations communs aux 5 communes.	
31510.00	Comptes 2017: augmentation liée au service d'un véhicule: fr. 1'400.-.	
31600.00	Indemnités pour: local et équipement administratif: fr. 5'600.-, local technique: fr. 2'000.- et pour place de parc: fr. 1'200.-.	
33006.00	Corrélateur SEP2L	fr. 3'400.-
33006.01	Rempl.véhicule serv. techniques	fr. 1'900.-
	Véhicule Service technique	fr. 3'300.-
33200.00	Audit des services communaux	fr. 1'100.- (budget 2018: fr. 1'200.-/comptes 2017: fr. 1'200.-)
	Manuel d'assurance qualité	fr. 7'000.- (budget 2018: fr. -./comptes 2017: fr. -.)
36120.00	Lié au travail de comptabilité effectué par notre commune pour le SEP2L.	
36120.27	Suppression, par rapport au budget 2018, liée à l'arrêté no 1370 du 22.03.2018 Augmentation de la dotation du personnel de 2,5 à 3 EPT, et par rapport aux comptes 2017, en plus, liée au fait qu'un concierge a été engagé à 50% par le SEP2L, ce qui augmente d'autant les Charges de personnel, voir chapitres 30 et 02900 Immeubles administratifs.	
39400.00	Fr. 115'000.- à 1,29% (budget 2018: fr. 54'800.- à 1,53%/comptes 2017: fr. 64'500.- à 1,49%).	
46120.00	Concerne les prestations hors convention effectuées par le service.	
46120.33 à 37	La clé de répartition est revue chaque année et établie en fonction du temps réellement passé. Le budget 2019 est établi en fonction du temps passé de janvier à septembre 2018. Il faut ajouter, aux heures facturées, la quote-part aux contrats communs.	
46120.33	Quote-part aux contrats communs: Contrôle de l'eau potable: fr. 3'500.- et Entretien des stations de pompage: fr. 8'600.- + environ 51% (budget 2018: 40%/comptes 2017: 43,30%) sur le solde, soit fr. 204'900.-.	
46120.34	Fr. 3'500.- et fr. 5'000.- + environ 17% (budget 2018: 17%/comptes 2017: 17,56%), soit fr. 68'300.-.	
46120.35	Fr. 2'500.- et fr. 4'500.- + environ 13% (budget 2018: 22%/comptes 2017: 19,74%), soit fr. 52'200.-.	
46120.36	Fr. 3'300.- et fr. 7'700.- + environ 13% (budget 2018: 16%/comptes 2017: 14,35%), soit fr. 52'200.-.	
46120.37	Fr. 2'500.- et fr. 3'400.- + environ 6% (budget 2018: 5%/comptes 2017: 5,05%), soit fr. 24'100.-.	
72000. 31010.00	Regards et grilles, matériel pour wc pour chiens et pour toilettes publiques.	
31200.00	Moyenne des 3 dernières années.	
31320.00	Comptes 2017: nouveau compte lié à un affaissement Rue de Soleure.	



Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
71060	Approvisionnement eau, organisation régionale	0	0	0	0.00	0
30	Charges de personnel	346'800	311'300	35'500	249'715.03	97'085
30100.00	Salaires du personnel	254'300	229'000	25'300	191'670.25	62'630
30109.00	Remboursement de salaires			0	-5'246.05	5'246
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	6'400	6'500	-100	4'860.00	1'540
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	15'900	11'300	4'600	6'840.00	9'060
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	17'400	15'400	2'000	12'609.70	4'790
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	32'700	27'300	5'400	22'783.20	9'917
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	5'400	6'000	-600	5'193.00	207
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	5'700	5'100	600	4'130.50	1'570
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.	2'600	4'500	-1'900	3'668.50	-1'069
30590.00	Autres assurances sociales	1'400	1'200	200	957.95	442
30990.00	Autres charges de personnel	5'000	5'000	0	2'247.98	2'752
31	Biens, services et charges d'exploitation	91'700	83'200	8'500	94'524.12	-2'824
31000.00	Matériel de bureau		1'000	-1'000	371.95	-372
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	9'000	12'000	-3'000	9'258.34	-258
31010.02	Carburants	3'000	3'000	0	3'052.45	-52
31010.03	Equipement	2'000	2'000	0	824.91	1'175
31130.00	Matériel informatique	1'700	1'500	200		1'700
31300.03	Téléphones	3'900	1'700	2'200	3'429.87	470
31300.05	Cotisations	1'800	1'800	0	1'758.01	42
31300.30	Contrôle de l'eau potable	18'000	15'500	2'500	17'565.47	435
31300.31	Permanence dépannage	4'500	4'500	0	5'264.77	-765
31320.04	Confection de plans	2'500	700	1'800	627.78	1'872
31332.02	Contrat CEG	2'000	2'000	0	1'925.00	75
31340.00	Primes d'assurances	1'500	1'400	100	1'537.45	-37
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)	1'000	1'000	0	1'074.10	-74
31430.18	Entretien des stations de pompage	29'200	23'500	5'700	35'335.67	-6'136
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils	1'500	1'500	0	2'729.77	-1'230
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	8'800	8'800	0	8'800.00	0
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	300	300	0	300.00	0
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'000	1'000	0	668.58	331
33	Amortissements du patrimoine administratif	16'700	9'800	6'900	9'810.00	6'890
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	3'400	3'400	0	3'410.00	-10
33006.01	Amort. planifiés véhicules	5'200	5'200	0	5'200.00	0
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	8'100	1'200	6'900	1'200.00	6'900
36	Charges de transfert	2'500	48'800	-46'300	93'456.69	-90'957
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	2'500	2'500	0	2'200.00	300
36120.27	Contrats de prestations		46'300	-46'300	91'256.69	-91'257
39	Imputations internes	1'500	800	700	960.42	540
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	1'500	800	700	960.42	540
46	Revenus de transfert	-459'200	-453'900	-5'300	-448'466.26	-10'734
46120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	-13'000	-15'000	2'000	-23'514.60	10'515
46120.33	Part de la commune du Landeron	-217'000	-169'900	-47'100	-174'663.95	-42'336
46120.34	Part de la commune de Cressier	-76'800	-75'500	-1'300	-77'079.95	280
46120.35	Part de la commune de Cornaux	-59'200	-93'800	34'600	-82'709.45	23'509
46120.36	Part de la commune de Lignières	-63'200	-74'100	10'900	-65'059.53	1'860
46120.37	Part de la commune d'Enges	-30'000	-25'600	-4'400	-25'438.78	-4'561
7200	Traitement des eaux usées (en général)	0	0	0	0.00	0
	Charges	703'400	691'300	12'100	696'195.45	7'205
	Revenus	-703'400	-691'300	-12'100	-696'195.45	-7'205
72000	Traitement des eaux usées (général)	0	0	0	0.00	0
31	Biens, services et charges d'exploitation	43'100	43'800	-700	31'448.38	11'652
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	10'400	10'400	0	2'702.86	7'697
31200.00	Eau, énergie, combustible	2'100	2'100	0	2'046.55	53
31300.05	Cotisations	100	100	0	106.65	-7
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	2'000		2'000	2'044.86	-45

72000.			
31320.04	Moyenne des 3 dernières années.		
31430.20	Augmentation liée aux nouveaux canaux de la RC5, du Bas-du-Ruisseau et de Derrière-chez-Plattet. Voir également compte no 72030.31430.00 Entretien d'autres ouvrages de génie civil.		
31430.21	Y compris la nouvelle station de la RC5. Budget 2018: y compris le remplacement de la pompe de Bellerive: fr. 4'000.-. Comptes 2017: y compris le remplacement de la pompe de la Zapi: fr. 2'000.-. Voir également compte no 72030.31430.18 Entretien des stations de pompage.		
31440.00	Y compris le contrat pour le nettoyage des toilettes publiques de la Route de la Piscine: fr. 6'100.-.		
33003.05	Epuration - Combes	fr.	1'400.-
	Canalisation égouts rue Bourgogne	fr.	800.-
	Canalisation égouts chemin des Roches	fr.	900.-
	Canalisation égouts rue des Granges	fr.	4'000.-
	Canalisation égouts rue de Soleure	fr.	1'600.-
	Part. canalisation égouts Lignièrès-LL	fr.	200.-
	Réfection et aménag.Gare et Faubourg	fr.	2'800.-
	Epuration ZAPI	fr.	11'000.-
	Epuration Pêches Derrière Eglise	fr.	3'300.-
	Réfection rue des Condémines	fr.	1'600.-
	Réfect.rues Croix et Granges	fr.	6'500.-
	Assainissem. EU Moulin Tour	fr.	700.-
	Réfection rue Bourgogne	fr.	1'800.-
	Mod.dévers.+ass.coll.VP+BO	fr.	3'700.-
	Réfection Rue du Temple	fr.	700.-
	Ass.+réam.réfection Rue Centre	fr.	4'100.-
	Réfection RC5	fr.	17'000.- (budget 2018: fr.18'800.-/comptes 2017: fr. 7'300.-)
	Réfection Derrière-chez-Plattet	fr.	200.-
33004.00	Rénov. WC publics nord Bourg	fr.	5'800.- (budget 2018: fr. 6'600.-/comptes 2017: fr. --)
	WC publics nord Bourg-excédentaires	fr.	2'100.- (budget 2018: fr. --/comptes 2017: fr. --)
	Aménag.WC publics s-voies CFF	fr.	-- (budget 2018: fr. 2'500.-/comptes 2017: fr. --)
35100.00	A noter que la réserve s'élève à fr. 470'400.- au 31.12.2017.		
36120.09	<p>Selon budget du Service intercommunal d'épuration des eaux (SIEL). Déficit: fr. 1'110'100.- (budget 2018: fr. 1'110'100.-/comptes 2017: fr. 1'060'800.-), réparti, d'une part, au prorata du nombre d'habitants lors de la modernisation de la station (frais financiers = fr. 283'000.-), soit 43,9% pour notre commune, et, d'autre part, au prorata du nombre d'habitants actuel (charges d'exploitation = fr. 843'900.-), soit 43,78% pour notre commune.</p> <p>Comptes 2015: fr. 97.10/habitant.</p> <p>Comptes 2016: fr. 112.09/habitant Augmentation liée principalement à l'introduction de la taxe fédérale sur les micropolluants: fr. 9.-/habitant.</p> <p>Comptes 2017: fr. 101.81/habitant Diminution liée principalement à la prise en charge de travaux d'entretien et de nettoyage par le Consortium ITIS: fr. 55'400.-.</p> <p>Budget 2018: fr. 114.-/habitant Augmentation liée principalement à l'entretien des installations techniques du Landeron: + fr. 51'000.-.</p> <p>Budget 2019: fr. 115.20/habitant.</p>		
36120.12	Facturation: 955 installations à fr. 20.- = fr. 19'100.- + relevé des compteurs: 955 x fr. 3.50 = fr. 3'400.- (budget 2018: fr. 19'100.- + fr. 2'700.-/comptes 2017: fr. 18'800.- + 2 ^e partie de la mise en œuvre: fr. 4'800.- + relevé des compteurs: fr. 3'300.-). Voir également compte no 71000.36120.12.		
39100.00	920 abonnements à fr. 19.90 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 16.-). Augmentation liée à l'intégration de la part des charges salariales du Conseil communal. A mettre en relation avec les comptes nos 01200.49100.00 et 02200.49100.06.		
39400.00	Fr. 1'405'300.- à 1,29% (budget 2018: fr. 1'944'100.- à 1,53%/comptes 2017: fr. 1'162'500.- à 1,49%), taux moyen de la dette.		
42401.10	274'100 m ³ (budget 2018: 270'400 m ³ /comptes 2017: 272'400 m ³) à fr. 2.40/m ³ (environ 6'800 m ³ exonérés). Consommation liée aux conditions atmosphériques. Moyenne des 3 dernières années.		
46110.02	Quote-part des Etablissements de Saint-Jean aux frais d'entretien et d'exploitation du collecteur d'égouts pour la partie depuis le point de raccordement, situé au sud de la Ville, jusqu'à l'entrée de la station d'épuration. La redevance annuelle est indexée selon l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation (IPC).		
47000.01	Fr. -.15/m ³ .		
48950.00	Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. La dépense se trouve dans le compte no 33004.00.		
72016	Concerne les charges de personnel du Syndicat intercommunal d'épuration des eaux.		



Budget 2019

55

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
31320.04	Confection de plans	2'600	3'100	-500	2'501.48	99
31340.00	Primes d'assurances	400	300	100	292.35	108
31430.20	Entretien des canaux, égouts	15'000	12'000	3'000	7'888.52	7'111
31430.21	Entretien des stations de pompage (EU)	1'500	6'500	-5'000	5'206.75	-3'707
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	9'000	9'000	0	7'829.31	1'171
31810.00	Pertes sur créances effectives		300	-300	829.05	-829
33	Amortissements du patrimoine administratif	70'200	73'200	-3'000	52'600.00	17'600
33003.05	Canalisations	62'300	64'100	-1'800	52'600.00	9'700
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général	7'900	9'100	-1'200		7'900
35	Attributions fonds+financements spéciaux	37'400	20'000	17'400	89'033.14	-51'633
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	37'400	20'000	17'400	89'033.14	-51'633
36	Charges de transfert	516'200	509'800	6'400	491'312.03	24'888
36120.09	Syndicat pour l'épuration (SIEL)	493'700	488'000	5'700	464'418.83	29'281
36120.12	Mandat de facturation Eli10	22'500	21'800	700	26'893.20	-4'393
39	Imputations internes	36'500	44'500	-8'000	31'801.90	4'698
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	18'300	14'800	3'500	14'480.00	3'820
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	18'200	29'700	-11'500	17'321.90	878
42	Taxes	-658'900	-650'000	-8'900	-655'850.80	-3'049
42401.10	Taxe d'épuration	-657'900	-649'000	-8'900	-653'690.20	-4'210
42600.00	Remboursements de tiers	-1'000	-1'000	0	-2'160.60	1'161
43	Revenus divers	-700	-200	-500	-508.70	-191
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-700	-200	-500	-508.70	-191
46	Revenus de transfert	-500	-500	0	-445.20	-55
46110.02	Part St-Jean BE frais collecteur	-500	-500	0	-445.20	-55
47	Subventions à redistribuer	-41'200	-40'600	-600	-39'390.75	-1'809
47000.01	Taxe fédérale sur les micropolluants	-41'200	-40'600	-600	-39'390.75	-1'809
48	Revenus extraordinaires	-2'100		-2'100		-2'100
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-2'100		-2'100		-2'100
7201	Traitement eaux usées, organisat. régionale	0	0	0	0.00	0
	Charges	274'300	271'000	3'300	256'507.21	17'793
	Revenus	-274'300	-271'000	-3'300	-256'507.21	-17'793
72016	Traitement des eaux usées, organisation région..	0	0	0	0.00	0
30	Charges de personnel	272'800	269'500	3'300	255'007.21	17'793
30100.00	Salaires du personnel	208'700	209'300	-600	204'672.35	4'028
30109.00	Remboursement de salaires			0	-10'516.75	10'517
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	7'800	5'700	2'100	8'400.00	-600
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	13'800	13'700	100	13'624.05	176
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	28'100	27'000	1'100	26'013.00	2'087
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	4'600	6'300	-1'700	5'624.15	-1'024
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	4'600	4'500	100	4'462.75	137
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.	3'900	1'400	2'500	1'396.85	2'503
30590.00	Autres assurances sociales	600	600	0	574.20	26
30990.00	Autres charges de personnel	700	1'000	-300	756.61	-57
31	Biens, services et charges d'exploitation	1'500	1'500	0	1'500.00	0
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	1'500	1'500	0	1'500.00	0
46	Revenus de transfert	-274'300	-271'000	-3'300	-256'507.21	-17'793
46120.06	Remboursement charges de personnel	-274'300	-271'000	-3'300	-256'507.21	-17'793
7203	Traitement des eaux claires	100'400	95'200	5'200	84'132.22	16'268
	Charges	101'700	96'500	5'200	86'529.00	15'171
	Revenus	-1'300	-1'300	0	-2'396.78	1'097

72030.						
31010.00	Concerne principalement les achats de regards et grilles.					
31200.02	Moyenne des 3 dernières années.					
31320.00	Nouveau compte lié au PGEE.					
31320.04	Moyenne des 3 dernières années.					
31430.00	Augmentation liée aux nouveaux canaux de la RC5, du Bas-du-Ruisseau et de Derrière-chez-Plattet. Entretien: des canaux eaux claires, des regards et grilles et vidange des dépotoirs et grilles. Voir également compte no 72000.31430.20 Entretien des canaux, égouts.					
31430.18	Comptes 2017: y compris le remplacement de la pompe de la Zapi: fr. 2'100.-. Voir également compte no 72000.31430.21.					
33002.00	C.eaux cl.Pt-Collon	fr.	8'800.-	Réf.+aménag.Gare et Faubourg	fr.	3'700.-
	Evacuation eaux claires ZAPI	fr.	3'800.-	Ev. eaux c.Pêches D. Eglise	fr.	3'600.-
	Réf.év.eaux c.Croix et Granges	fr.	6'000.-	Evac.eaux claires qu.Sauges	fr.	1'200.-
	Collecteur drainant sct.Roches	fr.	1'300.-	Assainiss. EC Moulin Tour	fr.	1'400.-
	Réfection rue de Bourgogne	fr.	4'900.-	Réfection Rue du Temple	fr.	1'700.-
	Rpl.collect.EC Z.I. Prés Bugnons	fr.	100.-	Ass.+rpl.collecteur EC Vertmont	fr.	100.-
	Ass.+réam.Rue du Centre	fr.	4'900.-			
	Réfection RC5	fr.	25'500.-	(budget 2018: fr. 20'000.-/comptes 2017: fr. 12'400.-)		
	Réfection Derrière-chez-Plattet	fr.	500.-			
73010.						
31300.40	Fr. 50.25/habitant (budget 2018 et comptes 2017: fr. 49.80/habitant).					
31300.42	730 tonnes (budget 2018: 740 tonnes/comptes 2017: fr. 723,84 tonnes) à fr. 178.-. Moyenne des 3 dernières années.					
31300.43	52 tonnes (budget 2018: 54 tonnes/comptes 2017: 52,7 tonnes) à fr. 130.-. Moyenne des 3 dernières années. Voir également compte no 42500.04 Vente du papier.					
31300.44	Les gains sur le recyclage couvrent les frais de location de bennes et de transport.					
31300.48	Selon la "Loi cantonale sur le traitement des déchets (LTD)".					
31300.49	Nouveau compte lié au changement de système de récupération (environ 8 bennes/an).					
31510.00	Concerne l'entretien et le lavage des conteneurs.					
31810.00	Moyenne 2014 à 2016.					
31990.02	Concerne la part de TVA couverte par l'impôt, soit 28%.					
35100.00	Couverture de l'impôt: fr. 169'700.- (28% s/fr. 606'200.-) /. excédent de charges: fr. 138'600.-. A noter que la réserve s'élève à fr. 11'300.- au 31.12.2017.					
36120.10	Augmentation liée principalement au 1 ^{er} amortissement des travaux effectués en 2018. Selon budget du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle. Déficit: fr. 607'100.- (budget 2018: fr. 556'700.-/comptes 2017: fr. 559'300.-), réparti au prorata du nombre d'habitants, soit fr. 28.82 (budget 2018: fr. 26.47/comptes 2017: fr. 26.06).					
36370.03	Sacs offerts concernant les naissances 2019, et aux personnes incontinentes et handicapées. Moyenne des 3 dernières années.					
39100.00	Fr. 18.50 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 17.30/habitant). Augmentation liée à l'intégration de la part des charges salariales du Conseil communal. A mettre en relation avec les comptes nos 01200.49100.00, 02200.49100.07 et 61500.49100.07.					
42401.20	Environ 3'735 taxes (budget 2018: 3'710 taxes/comptes 2017: 3'703 taxes) à fr. 93.-. La taxe par ménage est pondérée selon l'échelle d'équivalence du service de la protection de l'environnement (SPE).					
42500.04	Moyenne des 3 dernières années.					
42600.18	594 tonnes à fr. 150.- (budget 2018: 581 tonnes à fr. 140.-/comptes 2017: 593,833 tonnes à fr. 150.-). Prix/tonne influencé par les ventes de rouleaux et par le tonnage traité par Vadec SA.					



Budget 2019

57

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
72030	Traitement des eaux claires	100'400	95'200	5'200	84'132.22	16'268
31	Biens, services et charges d'exploitation	34'200	34'500	-300	32'129.00	2'071
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'500	1'500	0	862.55	637
31200.02	Electricité	400	300	100	402.50	-3
31300.05	Cotisations	100	100	0	53.35	47
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	2'000		2'000		2'000
31320.04	Confection de plans	3'200	3'400	-200	3'663.35	-463
31430.00	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	25'000	23'000	2'000	22'274.45	2'726
31430.18	Entretien des stations de pompage	2'000	6'200	-4'200	4'872.80	-2'873
33	Amortissements du patrimoine administratif	67'500	62'000	5'500	54'400.00	13'100
33002.00	Amortissements planifiés, aménagement eaux PA	67'500	62'000	5'500	54'400.00	13'100
42	Taxes	-1'000	-1'000	0	-2'141.78	1'142
42600.00	Remboursements de tiers	-1'000	-1'000	0	-2'141.78	1'142
43	Revenus divers	-300	-300	0	-255.00	-45
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-300	-300	0	-255.00	-45
7301	Gestion des déchets ménages	169'700	165'800	3'900	168'562.16	1'138
	Charges	668'200	649'200	19'000	661'696.30	6'504
	Revenus	-498'500	-483'400	-15'100	-493'134.14	-5'366
73010	Gestion des déchets ménages	169'700	165'800	3'900	168'562.16	1'138
31	Biens, services et charges d'exploitation	415'300	415'200	100	424'554.31	-9'254
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	5'000	5'000	0	1'954.22	3'046
31110.03	Conteneurs enterrés			0	19'590.00	-19'590
31300.40	Ramassage des déchets urbains	235'500	235'000	500	227'088.20	8'412
31300.42	Compostage (ramassage et traitement)	129'900	131'700	-1'800	128'843.52	1'056
31300.43	Récupération du papier	6'800	7'000	-200	6'851.00	-51
31300.44	Recyclage et collecte du verre		300	-300	-386.11	386
31300.46	Récupération déchets chantier et routes	5'000	4'000	1'000	3'321.71	1'678
31300.47	Récupération du carton	8'000	7'800	200	7'290.00	710
31300.48	Récupération des déchets spéciaux	4'700	4'000	700	4'511.85	188
31300.49	Récupération de l'aluminium et du fer blanc	1'300		1'300		1'300
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils	6'000	7'000	-1'000	6'142.50	-143
31810.00	Pertes sur créances effectives	1'700	1'700	0	7'684.39	-5'984
31990.02	TVA non récupérable sur dépenses	11'400	11'700	-300	11'663.03	-263
35	Attributions fonds+financements spéciaux	31'100	22'500	8'600	32'976.98	-1'877
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	31'100		31'100		31'100
35100.02	Amortissements financements spéciaux		22'500	-22'500	32'976.98	-32'977
36	Charges de transfert	135'100	129'400	5'700	123'483.66	11'616
36120.10	Syndicat pour la déchetterie (Châtellenie)	131'400	125'000	6'400	121'057.96	10'342
36370.03	Sacs à déchets offerts	3'700	4'400	-700	2'425.70	1'274
39	Imputations internes	86'700	82'100	4'600	80'681.35	6'019
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	86'700	81'700	5'000	80'358.50	6'342
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.		400	-400	322.85	-323
42	Taxes	-439'800	-429'700	-10'100	-437'786.64	-2'013
42401.20	Taxe déchets ménages	-347'400	-345'000	-2'400	-344'370.49	-3'030
42500.04	Vente du papier	-3'300	-3'400	100	-4'341.20	1'041
42600.18	Rétrocession Vadec ménages	-89'100	-81'300	-7'800	-89'074.95	-25
43	Revenus divers	-100	-100	0	-107.20	7
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-100	-100	0	-107.20	7
49	Imputations internes	-58'600	-53'600	-5'000	-55'240.30	-3'360
49300.02	Imputation déchets entreprises	-58'600	-53'600	-5'000	-55'240.30	-3'360
7303	Gestion des déchets entreprises	0	0	0	0.00	0

73030.																			
31300.41	309,5 tonnes (budget 2018: 317 tonnes/comptes 2017: 310 tonnes) à fr. 180.-pour 90 entreprises. Moyenne des 3 dernières années. Voir également compte no 42401.22.																		
31810.00	Moyenne des 3 dernières années.																		
35100.00	A noter que la réserve s'élève à fr. 76'600.- au 31.12.2017.																		
39000.01	209 entreprises concernées.																		
42401.21	226 taxes de base entreprises à fr. 69.-.																		
42401.22	309,5 tonnes à fr. 371.40 (budget 2018: 317 tonnes/comptes 2017: 310 tonnes), tarif fixé par l'Etat de Neuchâtel. Voir également compte no 31300.41.																		
74100.																			
31420.00	Curage de dessableurs et de ruisseaux. A noter que le budget 2018 est sous-évalué. Comptes 2017: augmentation liée principalement au curage de plusieurs ruisseaux: fr. 6'900.-.																		
33003.00	<table> <tr> <td>Interv. + répar. sinistre Baume</td> <td>fr.</td> <td>2'100.-</td> </tr> <tr> <td>Réfect. gal. ruis. Aigudeurs</td> <td>fr.</td> <td>900.-</td> </tr> <tr> <td>Déplac. ruis. Péches D. Eglise</td> <td>fr.</td> <td>10'800.-</td> </tr> <tr> <td>Dédoubl. ruisseau Faubourg</td> <td>fr.</td> <td>7'100.-</td> </tr> <tr> <td>Réf. rives lac secteur piscine</td> <td>fr.</td> <td>900.-</td> </tr> <tr> <td>Ass.+rpl.collecteur EC Merdasson</td> <td>fr.</td> <td>300.-</td> </tr> </table>	Interv. + répar. sinistre Baume	fr.	2'100.-	Réfect. gal. ruis. Aigudeurs	fr.	900.-	Déplac. ruis. Péches D. Eglise	fr.	10'800.-	Dédoubl. ruisseau Faubourg	fr.	7'100.-	Réf. rives lac secteur piscine	fr.	900.-	Ass.+rpl.collecteur EC Merdasson	fr.	300.-
Interv. + répar. sinistre Baume	fr.	2'100.-																	
Réfect. gal. ruis. Aigudeurs	fr.	900.-																	
Déplac. ruis. Péches D. Eglise	fr.	10'800.-																	
Dédoubl. ruisseau Faubourg	fr.	7'100.-																	
Réf. rives lac secteur piscine	fr.	900.-																	
Ass.+rpl.collecteur EC Merdasson	fr.	300.-																	
75000.																			
36110.21	Lié à la Loi sur la promotion de l'agriculture. Les communes dont le territoire est touché par des projets participent à la part cantonale à hauteur de 40%.																		



Budget 2019

59

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Charges		136'100	136'700	-600	135'376.21	724
Revenus		-136'100	-136'700	600	-135'376.21	-724
73030	Gestion des déchets entreprises	0	0	0	0.00	0
31	Biens, services et charges d'exploitation	56'100	58'100	-2'000	56'407.95	-308
31300.41	Incinération des déchets urbains (Vadec)	55'700	57'000	-1'300	55'734.50	-35
31810.00	Pertes sur créances effectives	400	1'100	-700	673.45	-273
35	Attributions fonds+financements spéciaux	17'300	21'500	-4'200	19'598.16	-2'298
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	17'300	21'500	-4'200	19'598.16	-2'298
39	Imputations internes	62'700	57'100	5'600	59'370.10	3'330
39000.00	Imputations internes appro. matériel et march.	13'500	12'400	1'100	12'552.05	948
39000.01	Imputations internes ramassage déchets urbains	42'200	38'700	3'500	40'798.40	1'402
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	7'000	6'000	1'000	6'019.65	980
42	Taxes	-130'600	-131'900	1'300	-129'911.41	-689
42401.21	Taxe de base déchets entreprises	-15'600	-14'500	-1'100	-15'168.50	-432
42401.22	Taxe déchets entreprises au poids	-115'000	-117'400	2'400	-114'742.91	-257
43	Revenus divers	-1'400	-1'300	-100	-1'335.00	-65
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-1'400	-1'300	-100	-1'335.00	-65
49	Imputations internes	-4'100	-3'500	-600	-4'129.80	30
49000.01	Imputations internes rétrocession Vadec	-4'100	-3'500	-600	-4'129.80	30
7410	Corrections de cours d'eau	32'200	25'200	7'000	40'033.05	-7'833
Charges		32'200	25'200	7'000	40'033.05	-7'833
Revenus		0	0	0	0.00	0
74100	Corrections de cours d'eau	32'200	25'200	7'000	40'033.05	-7'833
31	Biens, services et charges d'exploitation	10'100	3'100	7'000	17'933.05	-7'833
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'000		1'000		1'000
31300.05	Cotisations	100	100	0	100.00	0
31420.00	Entretien ouvrages aménagement des eaux	9'000	3'000	6'000	17'833.05	-8'833
33	Amortissements du patrimoine administratif	22'100	22'100	0	22'100.00	0
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	22'100	22'100	0	22'100.00	0
7500	Protection des espèces et du paysage	2'200	2'400	-200	1'967.60	232
Charges		2'200	2'400	-200	1'967.60	232
Revenus		0	0	0	0.00	0
75000	Protection des espèces et du paysage	2'200	2'400	-200	1'967.60	232
31	Biens, services et charges d'exploitation	200	300	-100	150.00	50
31300.05	Cotisations	200	300	-100	150.00	50
36	Charges de transfert	2'000	2'100	-100	1'817.60	182
36110.21	Contributions à la qualité du paysage	2'000	2'100	-100	1'817.60	182
7501	Dangers naturels	900	1'200	-300	8'624.00	-7'724
Charges		900	1'200	-300	8'624.00	-7'724
Revenus		0	0	0	0.00	0
75010	Dangers naturels	900	1'200	-300	8'624.00	-7'724
31	Biens, services et charges d'exploitation			0	8'424.00	-8'424
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes			0	8'424.00	-8'424

75010. 33003.00	Ass.passage CFF-protection crues.
77100. 31010.00	Matériel pour les inhumations, pour l'entretien du cimetière et des bâtiments.
31200.00	Moyenne des 3 dernières années.
31300.09	Moyenne des 3 dernières années.
31430.07	Augmentation liée à la réparation partielle du mur d'enceinte nord du cimetière: fr. 5'000.-.
33003.07	Divers travaux au cimetière
33004.00	Rénovation ferblanterie morgue fr. 2'200.-
	Cimetière-réduit-excédentaires fr. 800.- (budget 2018: fr. -./comptes 2017: fr. -.)
	Cimetière-wc publics-excédentaires fr. 500.- (budget 2018: fr. -./comptes 2017: fr. -.)
	Cimetière-morgue-excédentaires fr. 8'000.- (budget 2018: fr. -./comptes 2017: fr. -.)
	Cimetière-Chapelle scapulaire-excédentaires fr. 2'900.- (budget 2018: fr. -./comptes 2017: fr. -.)
42400.00	Moyenne des 3 dernières années.
48950.00	Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. La dépense se trouve dans le compte no 33004.00.
79000. 30000.00	Moyenne des 3 dernières années, réduite de 10% selon arrêté no 1381 du 25.10.2018.
31320.00 36110.15	En rapport avec la complexité et le nombre de dossiers de construction déposés + le coût de construction. Y compris les frais liés à la Commission spéciale du Bourg. Voir également compte no 42600.00 "Remboursements de tiers". Moyenne des 3 dernières années.
42600.00	Frais d'expertises et d'analyses de dossiers de construction. Voir également comptes nos 31320.00 "Honoraires conseillers externes, spécialistes" et 36110.15 "Sanction de plan SAT". Moyenne des 3 dernières années + 10% selon les "Modifications et adaptations du règlement de construction" du 25.10.2018.
79070. 31300.06	Fr. -.95/habitant.
33200.00	Budget 2018 et comptes 2017: fusion de communes, études.
36340.01	Suppression liée à la décision du Conseil communal de se retirer du RUN. Budget 2018 et comptes 2017: participation aux frais de financement de l'équipe de projet, soit cotisation au RUN: fr. 2.50/habitant et cotisation des communes à la Région de l'E2L: fr. -.50/habitant.
36340.04	Fr. 1.-/habitant. Cette adhésion est intimement liée à l'avancement du dossier du Pont de l'Avenir.



Budget 2019

61

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
33	Amortissements du patrimoine administratif	900	1'200	-300	200.00	700
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	900	1'200	-300	200.00	700
7710	Cimetières, crématoires	24'500	18'700	5'800	18'388.45	6'112
	Charges	39'900	21'900	18'000	23'248.45	16'652
	Revenus	-15'400	-3'200	-12'200	-4'860.00	-10'540
77100	Cimetières, crématoires	24'500	18'700	5'800	18'388.45	6'112
31	Biens, services et charges d'exploitation	13'200	7'400	5'800	8'748.45	4'452
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'600	1'600	0	1'525.70	74
31200.00	Eau, énergie, combustible	1'900	1'100	800	2'037.75	-138
31300.09	Frais d'inhumation	2'100	1'200	900	4'673.65	-2'574
31340.00	Primes d'assurances	600	500	100	511.35	89
31430.07	Entretien du cimetière	6'000	1'000	5'000		6'000
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	2'000	-1'000		1'000
33	Amortissements du patrimoine administratif	26'700	14'500	12'200	14'500.00	12'200
33003.07	Amortissements planifiés, cimetière	12'300	12'300	0	12'300.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général	14'400	2'200	12'200	2'200.00	12'200
42	Taxes	-3'200	-3'200	0	-4'860.00	1'660
42400.00	Taxes d'util. et taxes pour prest. de serv.	-3'200	-3'200	0	-4'860.00	1'660
48	Revenus extraordinaires	-12'200		-12'200		-12'200
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-12'200		-12'200		-12'200
7900	Aménagement du territoire (en général)	19'600	27'700	-8'100	31'140.25	-11'540
	Charges	49'600	63'700	-14'100	51'931.05	-2'331
	Revenus	-30'000	-36'000	6'000	-20'790.80	-9'209
79000	Aménagement du territoire (général)	19'600	27'700	-8'100	31'140.25	-11'540
30	Charges de personnel	3'200	3'800	-600	1'890.00	1'310
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	1'600	1'800	-200	1'890.00	-290
30990.00	Autres charges de personnel	1'600	2'000	-400		1'600
31	Biens, services et charges d'exploitation	15'100	19'900	-4'800	15'925.75	-826
31300.05	Cotisations	700	900	-200	556.45	144
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	14'400	19'000	-4'600	15'369.30	-969
36	Charges de transfert	31'300	40'000	-8'700	34'115.30	-2'815
36110.15	Sanction de plan SAT	31'300	40'000	-8'700	34'115.30	-2'815
42	Taxes	-30'000	-36'000	6'000	-20'790.80	-9'209
42600.00	Remboursements de tiers	-30'000	-36'000	6'000	-20'790.80	-9'209
7907	Conférences régionales (ACN-RUN-COMUL)	9'100	43'900	-34'800	47'965.90	-38'866
	Charges	9'100	43'900	-34'800	47'965.90	-38'866
	Revenus	0	0	0	0.00	0
79070	Conférences régionales (ACN-RUN-COMUL)	9'100	43'900	-34'800	47'965.90	-38'866
31	Biens, services et charges d'exploitation	4'500	4'500	0	4'332.00	168
31300.06	Cotisation ACN	4'500	4'500	0	4'332.00	168
33	Amortissements du patrimoine administratif		20'500	-20'500	20'453.90	-20'454
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles		20'500	-20'500	20'453.90	-20'454
36	Charges de transfert	4'600	18'900	-14'300	23'180.00	-18'580
36340.01	Part communale RUN et COMUL		14'200	-14'200	13'680.00	-13'680
36340.04	Part communale Association Bienne-Seeland	4'600	4'700	-100	9'500.00	-4'900

81200.	
30000.00	Concerne les nouveaux drainages. Moyenne des 3 dernières années, réduite de 10% selon arrêté no 1381 du 25.10.2018.
31200.02	Concerne les nouveaux drainages. Lié aux conditions atmosphériques. Moyenne des 3 dernières années.
31300.03	Concerne les nouveaux drainages.
31410.00	Concerne les nouveaux drainages. La réfection de plusieurs chemins des améliorations foncières, préalablement prévue au budget 2018, a été reportée au budget 2019.
31430.03	Comptes 2017: le curage n'a pas été nécessaire.
31430.04	Y compris le nettoyage qui a lieu 3 ans sur 5 (2019 à 2021): fr. 9'200.-.
31430.18	Concerne les nouveaux drainages.
35110.01	Fr. 90.-/hectare drainé.
35110.02	Fr. 135.-/hectare drainé.
42400.01	Fr. 60.-/hectare drainé.
42400.02	Fr. 90.-/hectare drainé.
45110.01	A noter que la réserve d'entretien des anciens drainages du Landeron s'élève à fr. 6'800.- au 31.12.2017.
45110.02	A noter que la réserve d'entretien des nouveaux drainages du Landeron et de Cressier s'élève à fr. 48'900.- au 31.12.2017.
81401.	
30	Moyenne des 3 dernières années.
35110.03	Participation communale au Service des gardes -vignes.
37010.02	La recette se trouve dans le compte no 47010.02 Contribution cantonale viticole.
45110.03	A noter que la réserve s'élève à fr. 9'400.- au 31.12.2017.



Budget 2019

63

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Economie publique		83'600	122'700	-39'100	88'274.51	-4'675
Charges		1'268'700	887'700	381'000	845'354.17	423'346
Revenus		-1'185'100	-765'000	-420'100	-757'079.66	-428'020
8120	Améliorations structurelles	6'000	6'000	0	5'945.52	54
Charges		45'400	38'100	7'300	32'005.00	13'395
Revenus		-39'400	-32'100	-7'300	-26'059.48	-13'341
81200	Améliorations structurelles	6'000	6'000	0	5'945.52	54
30	Charges de personnel	500	700	-200	600.00	-100
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	500	700	-200	600.00	-100
31	Biens, services et charges d'exploitation	27'400	19'900	7'500	13'932.20	13'468
31200.02	Electricité	2'700	3'200	-500	1'643.60	1'056
31300.03	Téléphones	100	100	0	47.20	53
31300.12	Taxe anciens drainages (propriétaire)	300	300	0	276.60	23
31300.13	Taxe nouveaux drainages (propriétaire)	900	900	0	849.75	50
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	10'000	10'000	0		10'000
31430.03	Entretien des anciens drainages	2'000	2'000	0		2'000
31430.04	Entretien des nouveaux drainages LL+CR	10'000	2'000	8'000	9'815.80	184
31430.18	Entretien des stations de pompage	1'400	1'400	0	1'299.25	101
35	Attributions fonds+financements spéciaux	17'500	17'500	0	17'472.80	27
35110.01	Attributions au fonds des améliorations foncières	1'500	1'500	0	1'460.43	40
35110.02	Attributions au fonds des A.F. LL+CR	16'000	16'000	0	16'012.37	-12
42	Taxes	-11'700	-11'700	0	-11'648.53	-51
42400.01	Taxe de drainage	-1'000	-1'000	0	-973.62	-26
42400.02	Taxe nouveaux drainages LL+Cressier	-10'700	-10'700	0	-10'674.91	-25
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-26'700	-19'400	-7'300	-13'405.85	-13'294
45110.01	Prélèvements sur le fonds des amélior.foncières	-2'000	-2'000	0		-2'000
45110.02	Prélèv.s/financem.spéc.nouv.drainages LL+CR	-24'700	-17'400	-7'300	-13'405.85	-11'294
46	Revenus de transfert	-1'000	-1'000	0	-1'005.10	5
46120.34	Part de la commune de Cressier	-1'000	-1'000	0	-1'005.10	5
8140	Améliorations de la production végétale	600	300	300	537.00	63
Charges		29'600	29'500	100	29'066.10	534
Revenus		-29'000	-29'200	200	-28'529.10	-471
81401	Viticulture	600	300	300	537.00	63
30	Charges de personnel	7'200	7'100	100	6'903.05	297
30100.00	Salaires du personnel	7'000	7'000	0	6'875.00	125
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	100	100	0	12.70	87
30590.00	Autres assurances sociales	100		100	15.35	85
31	Biens, services et charges d'exploitation	1'000	1'000	0	810.35	190
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	300	300	0	173.35	127
31300.05	Cotisations	100	100	0	37.00	63
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	600	600	0	600.00	0
35	Attributions fonds+financements spéciaux	500	500	0	500.00	0
35110.03	Attributions fonds service gardes-vignes	500	500	0	500.00	0
37	Subventions redistribuées	20'900	20'900	0	20'852.70	47
37010.02	Contribution viticole (canton)	20'900	20'900	0	20'852.70	47
42	Taxes	-5'700	-5'700	0	-5'662.97	-37
42400.03	Contribution service gardes-vignes	-5'700	-5'700	0	-5'662.97	-37
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-2'400	-2'600	200	-2'013.43	-387
45110.03	Prélèvements s/réserve service gardes-vignes	-2'400	-2'600	200	-2'013.43	-387

81401.			
47010.02	La dépense se trouve dans le compte no 37010.02 Contribution viticole (canton).		
82000.			
31010.00	Y compris l'achat de bois brut pour façonner des copeaux et du bois de feu, et l'achat de plans.		
31010.02	Concerne les machines et les véhicules.		
31300.00	Y compris l'entretien de la desserte. Diminution, par rapport au budget 2018, liée au fait que les frais de renouvellement de la certification sont désormais annuels: fr. 1'000.- (budget 2018: pour 5 ans: fr. 5'000.-). Comptes 2017: l'entretien de la desserte a été reporté à 2018.		
31300.50	Lié au volume d'exploitation.		
33001.01	Réfection Chemin Haute Roche	fr. 200.- (budget 2018: fr. 300.-/comptes 2017: fr. 300.-)	
	Réfection ch. "Entre Métairies"	fr. -.- (budget 2018: fr. 1'500.-/comptes 2017: fr. 1'500.-)	
33004.00	Agrandissement hangar copeaux	fr. 300.- (budget 2018: fr. -.-/comptes 2017: fr. -.-)	
	Hangar copeaux-excédentaires	fr. 2'700.- (budget 2018: fr. -.-/comptes 2017: fr. -.-)	
	Abri pique-nique-excédentaires	fr. 2'600.- (budget 2018: fr. -.-/comptes 2017: fr. -.-)	
	Couvert à bois-excédentaires	fr. 1'200.- (budget 2018: fr. -.-/comptes 2017: fr. -.-)	
33006.01	Acquisition tracteur+treuil		
33200.00	Audit des services communaux	fr. 2'400.- (budget 2018: fr. 2'000.-/comptes 2017: fr. 2'400.-)	
35110.00	Alimentation du Fonds forestier par une retenue obligatoire de 5% minimum sur les recettes nettes de l'exploitation forestière. A noter que la réserve forestière s'élève à fr. 19'000.- au 31.12.2017.		
36110.00	Contribution forestière versée à l'Etat (part aux frais de traitements des inspecteurs forestiers), soit 302 hectares à fr. 27.65 (budget 2018: fr. 315 hectares à fr. 28.45/comptes 2017: 302 hectares à fr. 27.65).		
36120.20	Lié aux arrêtés nos 1305 "Construction du centre forestier de l'E2L sur le site de l'"Eter" à Cressier, en copropriété avec l'Etat de Neuchâtel" et 1306 "Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) entre l'Etat de Neuchâtel et la Commune du Landeron pour permettre la construction d'un centre forestier". Voir également chapitre 82060 "Sylviculture, organisation régionale (Centre forestier)".		
42400.00	Lié au volume de travaux pour tiers. Comptes 2017: diminution liée principalement à l'absence d'un employé pour cause de maladie.		
42500.01	Lié, d'une part, au volume d'exploitation et, d'autre part, à l'évolution du marché du bois et du taux de change. Comptes 2017: diminution liée au report d'une partie de la vente à 2018.		
42500.06	Y compris la vente de plaquettes au C2T (comptes 2017: fr. 54'500.-) et au quartier du Bas des Levées: fr. 35'800.-).		
46100.00	Concerne le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales 2019 (budget 2018: 2018/comptes 2017: 2016 et 2017).		



Budget 2019

65

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
47	Subventions à redistribuer	-20'900	-20'900	0	-20'852.70	-47
47010.02	Contribution cantonale viticole	-20'900	-20'900	0	-20'852.70	-47
8200	Sylviculture	167'000	141'800	25'200	140'502.58	26'497
	Charges	553'100	533'400	19'700	513'213.66	39'886
	Revenus	-386'100	-391'600	5'500	-372'711.08	-13'389
82000	Sylviculture	167'000	141'800	25'200	140'502.58	26'497
30	Charges de personnel	353'900	343'900	10'000	315'056.00	38'844
30100.00	Salaires du personnel	276'000	264'000	12'000	266'253.35	9'747
30109.00	Remboursement de salaires			0	-28'791.55	28'792
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	3'600	4'900	-1'300	4'860.00	-1'260
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	17'500	16'100	1'400	16'859.40	641
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	32'900	31'600	1'300	29'947.80	2'952
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	10'900	12'300	-1'400	11'444.85	-545
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	5'800	5'300	500	5'522.55	277
30550.00	Cotis. patronales assurances indem. journ.	2'700	4'900	-2'200	4'965.95	-2'266
30590.00	Autres assurances sociales	1'400	1'200	200	1'298.30	102
30990.00	Autres charges de personnel	3'100	3'600	-500	2'695.35	405
31	Biens, services et charges d'exploitation	150'700	145'000	5'700	151'669.91	-970
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	20'000	13'500	6'500	18'895.65	1'104
31010.02	Carburants	10'000	11'000	-1'000	8'908.40	1'092
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	3'500	4'000	-500	2'713.45	787
31120.00	Uniformes, vêtements, linges, rideaux	4'500	5'000	-500	4'956.35	-456
31130.00	Matériel informatique	1'600		1'600		1'600
31300.00	Prestations de services de tiers	6'000	13'000	-7'000	4'807.40	1'193
31300.03	Téléphones	200	200	0	205.10	-5
31300.05	Cotisations	1'400	1'400	0	1'351.00	49
31300.50	Frais débardage, transport et soins jeunes forêt	78'000	70'000	8'000	83'187.34	-5'187
31332.02	Contrat CEG	700	800	-100	777.60	-78
31340.00	Primes d'assurances	3'100	3'500	-400	3'260.30	-160
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)	1'000	1'000	0	962.00	38
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	500		500		500
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils	10'000	11'000	-1'000	11'690.91	-1'691
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	9'200	9'600	-400	9'284.70	-85
31900.00	Autres charges d'exploitation	1'000	1'000	0	669.71	330
33	Amortissements du patrimoine administratif	18'400	12'800	5'600	13'200.00	5'200
33001.01	Amort. planifiés, dévestitures	200	1'800	-1'600	1'800.00	-1'600
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général	6'800		6'800		6'800
33006.01	Amort. planifiés véhicules	9'000	9'000	0	9'000.00	0
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	2'400	2'000	400	2'400.00	0
35	Attributions fonds+financements spéciaux	1'000	1'000	0	200.00	800
35110.00	Attributions aux fonds du capital propre	1'000	1'000	0	200.00	800
36	Charges de transfert	29'100	30'700	-1'600	33'087.75	-3'988
36110.00	Dédommagements à cantons et concordats	8'400	9'000	-600	8'350.30	50
36120.20	Part au Centre forestier de l'E2L	19'200	19'700	-500	23'902.30	-4'702
36350.01	Fonds du bois et prestation A (AFN)	1'500	2'000	-500	835.15	665
42	Taxes	-254'000	-267'000	13'000	-216'008.66	-37'991
42400.00	Taxes d'util. et taxes pour prest. de serv.	-30'000	-40'000	10'000	-17'662.73	-12'337
42500.01	Vente de bois de service	-70'000	-80'000	10'000	-39'136.23	-30'864
42500.02	Vente de bois d'industrie	-2'000	-2'000	0	-1'305.00	-695
42500.03	Vente de bois de feu	-22'000	-20'000	-2'000	-25'271.35	3'271
42500.06	Vente de copeaux	-125'000	-120'000	-5'000	-127'498.10	2'498
42500.07	Vente diverse	-5'000	-5'000	0	-5'135.25	135
43	Revenus divers	-1'600	-1'600	0	-2'128.80	529
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-1'600	-1'600	0	-2'128.80	529
46	Revenus de transfert	-124'000	-123'000	-1'000	-154'573.62	30'574
46100.00	Dédommagements de la Confédération	-4'000	-3'000	-1'000	-5'831.30	1'831

82000.	
46110.00	Commune de Lignières: fr. 60'000.- (budget 2018: fr. 60'000.-/comptes 2017: fr. 80'900.-), Corporation de Saint-Maurice: fr. 10'000.- (budget 2018: fr. 10'000.-/comptes 2017: fr. 6'400.-) et Etat: fr. 20'000.- (budget 2018: fr. 20'000.-/comptes 2017: fr. 23'200.-).
46300.00	Lié à la Réforme fédérale de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) 2016-2019.
46310.00	Lié à la Réforme fédérale de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) 2016-2019.
48950.00	Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. La dépense se trouve dans le compte 33004.00.
82060	Lié aux arrêtés nos 1305 Construction du centre forestier de l'E2L sur le site de l'Eter à Cressier, en copropriété avec l'Etat de Neuchâtel et 1306 Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) entre l'Etat de Neuchâtel et la Commune du Landeron pour permettre la construction d'un centre forestier". Voir également compte no 82000.36120.20 Part au Centre forestier de l'E2L.
31600.00	Droit de superficie de 1'258 m ² à fr. -.40/2.
33004.01	Centre forestier E2L fr. 11'700.- (budget 2018: fr. 13'400.-/comptes 2017: fr. 13'600.-) Centre forestier E2L-excédentaires ./fr. 1'600.- (budget 2018: fr. -./comptes 2017: fr. -.-)
36120.00	Lié au travail de comptabilité effectué par notre commune pour le Centre forestier.
39400.00	Fr. 561'600.- à 1,29%, taux moyen de la dette (budget 2018: fr. 654'800.- à 2,875%, taux hypothécaire de référence BCN/comptes 2017: fr. 678'300.- à 1,49%).
46120.03	Frais d'exploitation: Cantonnements du Landeron: 44% = fr. 10'700.-, de l'Eter: 44% = fr. 10'700.- et d'Enges: 12% = fr. 2'900.- + droit de superficie, amortissement et intérêts: Cantonnements du Landeron: 44% = fr. 8'500.- et d'Enges: 12% = fr. 2'300.-.
48950.00	Nouveau compte lié au retraitement du bilan communal. La dépense négative se trouve dans le compte no 33004.00.
84000.	
31300.05	Cotisation à l'Association Les plus beaux villages de Suisse.
31332.02	Concerne le guichet informationnel communal.
33003.00	Socle installation borne touristique.



Budget 2019

67

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
46110.00	Dédommagements des cantons et concordats	-90'000	-90'000	0	-110'518.97	20'519
46300.00	Subventions de la Confédération	-20'500	-20'500	0	-29'043.50	8'544
46310.00	Subventions des cantons et des concordats	-9'500	-9'500	0	-9'179.85	-320
48	Revenus extraordinaires	-6'500		-6'500		-6'500
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-6'500		-6'500		-6'500
8206	Sylviculture, organisation régionale	0	0	0	0.00	0
	Charges	38'500	49'600	-11'100	40'604.55	-2'105
	Revenus	-38'500	-49'600	11'100	-40'604.55	2'105
82060	Sylviculture, organis.région. (Centre forestier)	0	0	0	0.00	0
31	Biens, services et charges d'exploitation	19'100	15'400	3'700	14'897.15	4'203
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'500	1'600	900	1'996.40	504
31020.01	Photocopies	1'200		1'200		1'200
31130.00	Matériel informatique			0	1'836.00	-1'836
31200.00	Eau, énergie, combustible	4'500	5'000	-500	4'122.00	378
31300.30	Contrôle de l'eau potable	2'200	2'300	-100	80.55	2'119
31332.02	Contrat CEG	700		700		700
31340.00	Primes d'assurances	2'300	2'100	200	2'258.00	42
31430.17	Entretien des réservoirs	1'200	1'200	0		1'200
31430.18	Entretien des stations de pompage	2'000	2'200	-200	3'811.10	-1'811
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	400	600	352.20	648
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils	1'000		1'000		1'000
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	300	600	-300	251.60	48
31990.00	Autres charges d'exploitation	200		200	189.30	11
33	Amortissements du patrimoine administratif	10'100	13'400	-3'300	13'600.00	-3'500
33004.01	Amort. planifiés, bâtiments forestiers	10'100	13'400	-3'300	13'600.00	-3'500
36	Charges de transfert	2'000	2'000	0	2'000.00	0
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	2'000	2'000	0	2'000.00	0
39	Imputations internes	7'300	18'800	-11'500	10'107.40	-2'807
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	7'300	18'800	-11'500	10'107.40	-2'807
42	Taxes	-5'000	-5'000	0	-5'105.30	105
42401.01	Taxe de base eau (compteur)	-3'000	-3'000	0	-3'000.00	0
42401.02	Taxe sur la consommation d'eau	-2'000	-2'000	0	-2'105.30	105
46	Revenus de transfert	-35'100	-44'600	9'500	-35'499.25	399
46110.00	Dédommagements des cantons et concordats		-300	300		0
46120.03	Part cantonnements Le Landeron, Eter et Enges	-35'100	-44'300	9'200	-35'499.25	399
48	Revenus extraordinaires	1'600		1'600		1'600
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	1'600		1'600		1'600
8400	Tourisme	19'700	33'000	-13'300	25'377.45	-5'677
	Charges	19'700	33'000	-13'300	25'377.45	-5'677
	Revenus	0	0	0	0.00	0
84000	Tourisme	19'700	33'000	-13'300	25'377.45	-5'677
31	Biens, services et charges d'exploitation	3'200	3'500	-300	5'439.60	-2'240
31300.00	Prestations de services de tiers			0	2'505.60	-2'506
31300.05	Cotisations	500	500	0	500.00	0
31332.02	Contrat CEG	2'200	2'200	0	2'160.00	40
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	800	-300	274.00	226
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'500	5'000	-3'500	5'393.85	-3'894
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	1'500	1'600	-100	1'993.85	-494
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles		3'400	-3'400	3'400.00	-3'400
36	Charges de transfert	15'000	24'500	-9'500	14'544.00	456

84000.			
36340.00	Subvention de fr. 3.-/habitant à Tourisme neuchâtelois.		
36340.01	Budget 2018: participation financière de fr. 2.-/habitant pour l'élaboration du Projet de valorisation des atouts touristiques de la région Entre-deux-Lacs par audioguides.		
36340.05	La gestion du point I est confiée au Kiosque du Centre. A noter que la Société de développement du Landeron (SDL) participe financièrement pour 2/3.		
87100.	Nouveau chapitre lié au "Règlement concernant l'utilisation du fonds communal sur l'énergie" du 03.05.2018.		
31320.00	Concerne l'adhésion au label "Cité de l'énergie". Voir également compte no 45100.00 "Prélèvements sur les financements spéciaux".		
35100.00	A noter que la réserve sera créée à partir des comptes 2018.		
42400.00	Redevance communale à vocation énergétique: fr. 0.03/kWh.		
45100.00	Prélèvement concernant l'adhésion au label "Cité de l'énergie". Voir également compte no 31320.00 "Honoraires conseillers externes, spécialistes".		
87110.			
33003.00	Extension Côtes-Chantemerles	fr.	2'900.-
	Déplacement conduite Baume	fr.	700.-
	Réf. + aménag. Gare et Faubourg	fr.	5'100.-
	Extens. Pêches Derrière Eglise	fr.	9'800.-
	Extension électricité ZAPI	fr.	30'500.-
	Assainis. Combazin-Combes	fr.	6'100.-
	Réfection rue des Condémines	fr.	600.-
	Réf.électr.rues Croix+Granges	fr.	3'300.-
	Extens.électr.quartier Sauges	fr.	9'500.-
	Tuyaux Champsr.-Sauges-Roc.	fr.	2'300.-
	Assainissement Moulin Tour	fr.	6'800.-
	Rpl. armoire Vieux-Puits+câble Russie	fr.	1'300.-
	Réfection rue de Bourgogne	fr.	3'900.-
	Réfection Rue du Temple	fr.	3'000.-
	Amélioration réseau	fr.	1'400.-
	Réfection Ch.Vertmont(partie sup.)	fr.	300.-
	Réfection Ch.Vertmont(partie inf.)	fr.	400.-
	Ass.+réam.Rue du Centre	fr.	5'900.- (budget 2018: fr. 5'000.-/comptes 2017: fr. 5'000.-)
	Ass.passage inférieur CFF-câblage	fr.	200.- (budget 2018: fr. 100.-/comptes 2017: fr. -.-)
	Renforc.Bas Ruisseau+nlle station	fr.	1'400.- (budget 2018: fr. 8'300.-/comptes 2017: fr. 8'300.-)
	Réfection RC5	fr.	19'200.- (budget 2018: fr. 23'700.-/comptes 2017: fr. 11'200.-)
	Réfection Derrière-chez-Plattet	fr.	2'900.- (budget 2018: fr. 2'900.-/comptes 2017: fr. 2'900.-)
33004.00	Entrepôt serv. électr.Condémines		
33006.00	Acquisit.+remplac.400 compteurs	fr.	6'200.-
	Acquisition 200 compteurs électr.	fr.	4'200.- (budget 2018: fr. 2'000.-/comptes 2017: fr. 4'300.-)
	Echange+acquisition 400 cpteurs	fr.	1'500.- (budget 2018: fr. -.-/comptes 2017: fr. -.-)
33200.00	185 actions Groupe E SA		
36120.12.	Comptes 2017: 2 ^e partie de la mise en œuvre.		
39400.00	Fr. 1'739'400.- à 1,29% (budget 2018: fr. 1'978'200.- à 1,54%/comptes 2017: fr. 1'576'500.- à 1,49%), taux moyen de la dette.		
42401.41	Coûts capitaux 2019 selon contrat avec Eli10 SA.		
87120.			
31200.02	Moyenne des 3 dernières années.		
31510.00	Comptes 2017: augmentation liée à une importante réparation.		
31600.00	Location partielle de la toiture au C2T.		



Budget 2019

69

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
36340.00	Subventions aux entreprises publiques	14'100	14'200	-100	13'680.00	420
36340.01	Part communale RUN et COMUL		9'400	-9'400		0
36340.05	Subventions à exploitation du point "I"	900	900	0	864.00	36
8710	Electricité (en général)	0	0	0	0.00	0
	Charges	409'100	0	409'100	0.00	409'100
	Revenus	-409'100	0	-409'100	0.00	-409'100
87100	Electricité (en général)	0	0	0	0.00	0
31	Biens, services et charges d'exploitation	24'800		24'800		24'800
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	24'800		24'800		24'800
35	Attributions fonds+financements spéciaux	384'300		384'300		384'300
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	384'300		384'300		384'300
42	Taxes	-384'300		-384'300		-384'300
42400.00	Taxes d'util. et taxes pour prest. de serv.	-384'300		-384'300		-384'300
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-24'800		-24'800		-24'800
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-24'800		-24'800		-24'800
8711	Réseau électrique (entre. communale)	-108'100	-59'100	-49'000	-85'708.13	-22'392
	Charges	152'400	180'900	-28'500	183'368.42	-30'968
	Revenus	-260'500	-240'000	-20'500	-269'076.55	8'577
87110	Réseau électrique (entreprise communale)	-108'100	-59'100	-49'000	-85'708.13	-22'392
31	Biens, services et charges d'exploitation	500	10'000	-9'500	5'442.37	-4'942
31320.04	Confection de plans	500		500	498.15	2
31810.00	Pertes sur créances effectives		10'000	-10'000	4'944.22	-4'944
33	Amortissements du patrimoine administratif	129'400	137'100	-7'700	127'570.00	1'830
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	117'500	127'900	-10'400	115'300.00	2'200
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA compte général		1'000	-1'000		0
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	11'900	8'200	3'700	10'470.00	1'430
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles			0	1'800.00	-1'800
36	Charges de transfert			0	26'866.55	-26'867
36120.12	Mandat de facturation Eli10			0	26'866.55	-26'867
39	Imputations internes	22'500	33'800	-11'300	23'489.50	-990
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	22'500	33'800	-11'300	23'489.50	-990
42	Taxes	-260'500	-240'000	-20'500	-268'879.60	8'380
42401.41	Taxe électricité (utilisation du réseau)	-260'000	-240'000	-20'000	-252'108.00	-7'892
42600.00	Remboursements de tiers	-500		-500	-16'771.60	16'272
43	Revenus divers			0	-196.95	197
43090.00	Autres revenus d'exploitation			0	-196.95	197
8712	Commerce de l'électricité et autres	-1'600	700	-2'300	1'620.09	-3'220
	Charges	20'900	23'200	-2'300	21'718.99	-819
	Revenus	-22'500	-22'500	0	-20'098.90	-2'401
87120	Commerce de l'électricité photovoltaïque	-1'600	700	-2'300	1'620.09	-3'220
31	Biens, services et charges d'exploitation	4'600	4'800	-200	4'598.29	2
31200.02	Electricité	700	900	-200	98.33	602
31340.00	Primes d'assurances	900	900	0	899.45	1
31510.00	Entretien machines, appareils, véhicules et outils	1'000	1'000	0	1'600.51	-601
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	2'000	2'000	0	2'000.00	0

87120.	
33006.00	Panneaux solaires photovolt. C2T.
39400.00	Fr. 216'000.- à 1,29% (budget 2018: fr. 229'500.- à 1,53%/comptes 2017: fr. 243'000.- à 1,49%), taux moyen de la dette.
42401.41	Fr. 0.191/kWh.



Budget 2019

71

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
33	Amortissements du patrimoine administratif	13'500	13'500	0	13'500.00	0
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	13'500	13'500	0	13'500.00	0
36	Charges de transfert		1'400	-1'400		0
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.		1'400	-1'400		0
39	Imputations internes	2'800	3'500	-700	3'620.70	-821
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	2'800	3'500	-700	3'620.70	-821
42	Taxes	-22'500	-22'500	0	-20'098.90	-2'401
42401.41	Taxe électricité (utilisation du réseau)	-22'500	-22'500	0	-20'098.90	-2'401

91000.
40000.00

Estimation obtenue en tenant compte, d'une part, des informations fournies par l'Etat concernant nos plus importants contribuables et, d'autre part, de l'estimation actuelle des comptes 2018, de 1,1% d'hypothèse de croissance (Etat=idem), de fr. 150'000.- pour les nouveaux habitants et de l'arrêté no 1386 du 25.10.2018 "Modification du taux du coefficient fiscal". Evolution par contribuable:

<u>Année</u>	<u>Nbre contribuables</u>	<u>Fr./contribuable</u>
2015	2'918	3'260.40 (68% du barème cantonal de référence)
2016	2'931	3'612.21 (68%)
2017	3'005	2'987.50 (67% pour l'année fiscale 2017)
2018 (budget)	3'040	3'141.45 (67%/comptes 2018: 66%)
2019 (budget)	3'031	3'093.70 (68% pour l'année fiscale 2019)

40001.00	Moyenne des 3 dernières années.																		
40002.00	Suppression liée au fait que la période d'amnistie fiscale a pris fin en 2017. Voir également compte no 40012.00.																		
40006.00	Moyenne des 3 dernières années.																		
40007.00																			
40010.00	Estimation obtenue en tenant compte, d'une part, des informations fournies par l'Etat concernant nos plus importants contribuables et, d'autre part, de l'estimation actuelle des comptes 2018, de 1,1% d'hypothèse de croissance (Etat=idem), de fr. 15'000.- pour les nouveaux habitants et de l'arrêté no 1386 du 25.10.2018 "Modification du taux du coefficient fiscal". Evolution par contribuable:																		
	<table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Année</u></th> <th><u>Nbre contribuables</u></th> <th><u>Fr./contribuable</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td> <td>2'918</td> <td>367.19 (68% du barème cantonal de référence)</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>2'931</td> <td>433.80 (68%)</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>3'005</td> <td>396.80 (67% pour l'année fiscale 2017)</td> </tr> <tr> <td>2018 (budget)</td> <td>3'040</td> <td>406.25 (67%/comptes 2018: 66%)</td> </tr> <tr> <td>2019 (budget)</td> <td>3'031</td> <td>440.45 (68% pour l'année fiscale 2019)</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Année</u>	<u>Nbre contribuables</u>	<u>Fr./contribuable</u>	2015	2'918	367.19 (68% du barème cantonal de référence)	2016	2'931	433.80 (68%)	2017	3'005	396.80 (67% pour l'année fiscale 2017)	2018 (budget)	3'040	406.25 (67%/comptes 2018: 66%)	2019 (budget)	3'031	440.45 (68% pour l'année fiscale 2019)
<u>Année</u>	<u>Nbre contribuables</u>	<u>Fr./contribuable</u>																	
2015	2'918	367.19 (68% du barème cantonal de référence)																	
2016	2'931	433.80 (68%)																	
2017	3'005	396.80 (67% pour l'année fiscale 2017)																	
2018 (budget)	3'040	406.25 (67%/comptes 2018: 66%)																	
2019 (budget)	3'031	440.45 (68% pour l'année fiscale 2019)																	
40011.00	Moyenne des 3 dernières années.																		
40012.00	Suppression liée au fait que la période d'amnistie fiscale a pris fin en 2017. Voir également compte no 40002.00.																		
40020.00	Lié principalement à la variation du nombre de travailleurs étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C). L'impôt à la source se substitue aux impôts fédéral, cantonal et communal perçus selon la procédure ordinaire, ce qui signifie qu'un taux identique est appliqué à toutes les communes, réparti ensuite en fonction de la population. Moyenne des 3 dernières années.																		
40030.00	Moyenne des 3 dernières années corrigée de la plus-value 2015.																		
40040.00	Moyenne des 3 dernières années.																		
40050.00	Selon l'accord franco-suisse sur l'imposition des travailleurs frontaliers. Répartition 2017-2018 selon la masse salariale de chaque commune. Moyenne des 3 dernières années.																		
40080.01	Moyenne des 3 dernières années.																		
40100.00	Estimation obtenue en tenant compte, d'une part, des informations fournies par l'Etat concernant nos plus importants contribuables et, d'autre part, de la situation actuelle de l'année fiscale 2018.																		
40101.00 à 40111.00	Moyenne des 3 dernières années.																		
40190.00 40191.00	30% de l'impôt des personnes morales réparti entre les communes du canton à raison de 50% selon la population (2,61% pour notre commune) et 50% selon le nombre d'emplois recensés dans la commune (1,06%). Estimation obtenue en tenant compte de la situation actuelle et de 7,2% d'hypothèse de croissance (Etat=idem).																		
48940.00	A noter que la réserve s'élève à fr. 550'000.- au 31.12.2017.																		
91010. 36010.02	285 taxes à fr. 30.-. Importante augmentation, par rapport aux comptes 2017, liée à la mise à jour de la banque de donnée cantonale par l'Etat. Voir également compte no 40330.00 "Taxe des chiens".																		
40210.00	Augmentation liée à l'Arrêté no 1384 du 25.10.2018 "Adaptation du taux de l'impôt foncier prélevé sur les immeubles appartenant aux institutions de prévoyance et aux personnes morales", ceci de 1,5‰ à 1,6‰. Comptes 2017: Rattrapage des années 2013 à 2017.																		
40330.00	285 taxes à fr. 120.-. Voir également compte no 36010.02 "Taxe des chiens – part Etat".																		
93000. 36227.00	Transferts 2019 pris en charge par les communes contributrices: fr. 22'727'200.- (budget 2018: fr. 23'348'000.-/comptes 2017: fr. 23'854'000.-), réparti selon les indices des ressources fiscales, des charges structurelles et de l'indice de charge fiscale, et la population. Influencé également par les changements de coefficient des autres communes du canton. Les montants nets transférés de manière globale entre les communes sont fondés pour la 1 ^{ère} fois sur les indicateurs de 3 exercices, soit 2015, 2016 et 2017.																		



Budget 2019

75

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
Finances et impôts		-13'153'300	-13'162'800	9'500	-13'035'235.73	-118'064
Charges		1'578'600	1'785'400	-206'800	1'733'333.31	-154'733
Revenus		-14'731'900	-14'948'200	216'300	-14'768'569.04	36'669
9100	Impôts communaux généraux	-13'670'400	-13'852'500	182'100	-13'514'457.24	-155'943
Charges		0	0	0	0.00	0
Revenus		-13'670'400	-13'852'500	182'100	-13'514'457.24	-155'943
91000	Impôts communaux généraux	-13'670'400	-13'852'500	182'100	-13'514'457.24	-155'943
40	Revenus fiscaux	-13'670'400	-13'352'500	-317'900	-12'964'457.24	-705'943
40000.00	Impôts sur le revenu, PP - année fiscale	-9'377'000	-9'550'000	173'000	-8'977'386.90	-399'613
40001.00	Impôts sur le revenu, PP - années précédentes	-92'600	-122'000	29'400	-33'892.45	-58'708
40002.00	Rappels d'impôts sur le revenu, PP		-65'000	65'000	-84'812.45	84'812
40006.00	Imputation forfaitaire d'impôt PP - IFD	2'200	4'900	-2'700	3'233.45	-1'033
40007.00	Tax. rectific. PP à la baisse - années précédentes	70'800	44'000	26'800	141'243.10	-70'443
40010.00	Impôts sur la fortune, PP - année fiscale	-1'335'000	-1'235'000	-100'000	-1'192'456.60	-142'543
40011.00	Impôts sur la fortune, PP - années précédentes	-28'500	-14'700	-13'800	-48'352.85	19'853
40012.00	Rappels d'impôts sur la fortune, PP		-73'500	73'500	-101'591.95	101'592
40020.00	Impôts à la source, PP	-256'300	-253'000	-3'300	-222'374.84	-33'925
40030.00	Prestations en capital PP	-267'500	-209'000	-58'500	-345'229.90	77'730
40040.00	Gains en loterie PP	-11'500	-10'500	-1'000	-11'613.65	114
40050.00	Impôts sur le revenu travailleurs frontaliers	-78'000	-78'300	300	-68'143.00	-9'857
40080.01	Taxes exemption service du feu	-106'500	-107'000	500	-107'192.68	693
40100.00	Impôts sur le bénéfice PM - année fiscale	-1'502'000	-1'132'000	-370'000	-1'316'265.76	-185'734
40101.00	Impôts sur le bénéfice PM - années précédentes	-37'100	-34'500	-2'600	-36'253.88	-846
40107.00	Tax. rectific. PM à la baisse - années précéd.	12'700	6'600	6'100	12'629.61	70
40110.00	Impôts sur le capital PM - année fiscale	-26'000	-25'000	-1'000	-33'519.18	7'519
40111.00	Impôts sur le capital PM - années précéd.	-3'100	-1'500	-1'600	-2'204.93	-895
40190.00	IPM part au fonds en prop. population	-452'000	-367'000	-85'000	-385'715.72	-66'284
40191.00	IPM part au fonds en prop. nombre d'emplois	-183'000	-130'000	-53'000	-154'556.66	-28'443
48	Revenus extraordinaires		-500'000	500'000	-550'000.00	550'000
48940.00	Prélèvement sur la réserve de politique budgétai..		-500'000	500'000	-550'000.00	550'000
9101	Impôts spéciaux	-70'400	-26'100	-44'300	-232'464.39	162'064
Charges		8'600	8'700	-100	8'070.00	530
Revenus		-79'000	-34'800	-44'200	-240'534.39	161'534
91010	Impôts spéciaux	-70'400	-26'100	-44'300	-232'464.39	162'064
36	Charges de transfert	8'600	8'700	-100	8'070.00	530
36010.02	Taxe des chiens - part Etat	8'600	8'700	-100	8'070.00	530
40	Revenus fiscaux	-79'000	-34'800	-44'200	-240'534.39	161'534
40210.00	Impôts fonciers	-44'800		-44'800	-207'351.39	162'551
40330.00	Taxe des chiens	-34'200	-34'800	600	-33'183.00	-1'017
9300	Péréquation financière+compensat. charges	979'400	1'081'000	-101'600	1'081'074.00	-101'674
Charges		979'400	1'081'000	-101'600	1'081'074.00	-101'674
Revenus		0	0	0	0.00	0
93000	Péréquation financière	979'400	1'081'000	-101'600	1'081'074.00	-101'674
36	Charges de transfert	979'400	1'081'000	-101'600	1'081'074.00	-101'674
36227.00	Péréquation financière intercommunale	979'400	1'081'000	-101'600	1'081'074.00	-101'674
9610	Intérêts	178'500	199'500	-21'000	205'485.88	-26'986
Charges		500'100	596'900	-96'800	558'179.74	-58'080
Revenus		-321'600	-397'400	75'800	-352'693.86	31'094

96100.		
34000.01	Moyenne des 3 dernières années.	
34000.02		
34060.02	Emprunt prolongé en 2018 (budget 2018 et comptes 2017: 1,27%).	
34060.03	Emprunt prolongé en 2018 avec amortissement de 5%/an (budget 2018 et comptes 2017: 3,25%).	
34060.05	Emprunt avec amortissement de 5%/an.	
34060.06	Emprunt prolongé en 2018 (budget 2018 et comptes 2017: 1,11%).	
34060.11	Emprunt conclu le 16.05.2017.	
44011.01	Moyenne des 3 dernières années.	
44011.02		
44200.00	Y compris le dividende estimé d'Eli10 SA, soit un bénéfice de fr. 600'000.- x 13,347% = fr. 80'100.-.	
44500.01	Prêt de fr. 8'400.- (budget 2018: fr. 10'900.-/comptes 2017: fr. 13'400.-) à 4,5%, intérêts liés à l'arrêté no 982 du 21.03.2002, prêt de fr. 141'500.- (budget 2018: fr. 150'800.-/comptes 2017: fr. 160'300.-) à 2,52%, intérêts liés à l'arrêté no 1118 du 21.02.2008, prêt de fr. 941'900.- (budget 2018: fr. 1'001'100.-/comptes 2017: fr. 1'060'300.-) à 2,52%, intérêts liés à l'arrêté no 1119 du 21.02.2008 et prêt de fr. 135'800.- (budget 2018 et comptes 2017: fr. -.-) à 1,6%, intérêts liés à l'arrêté no 1368 du 22.02.2018. Comptes 2017: en plus, prêt de fr. 2'000.- à 4,75%, intérêts liés à l'arrêté no 828 du 26.10.1996.	
44500.02	Diminution liée à l'arrêté no 1367 du 22.02.2018 "Abrogation du prêt accordé en 2003 pour la rénovation des terrains & abandon de la dette due à ce jour". Prêt de fr. 411'400.- (budget 2018: fr. 420'700.-/comptes 2017: fr. 429'800.-) à 3%, intérêts liés aux arrêtés nos 843 du 20.06.1997 et 931 du 28.04.2000. Voir également compte 34100.36360.06 "Subvention au Football-Club Le Landeron".	
44500.03	Prêt de fr. 17'000.- (budget 2018: fr. 17'500.-/comptes 2017: fr. 18'000.-) à 3%, intérêts liés à l'arrêté no 1196 du 16.06.2011.	
49400.01	Fr. 1'668'900.- à 1,29% (budget 2018: fr. 1'886'100.- à 1,53%/comptes 2017: fr. 1'948'800.- à 1,49%), taux moyen de la dette.	
49400.02	Fr. 1'064'200.- à 1,29% (budget 2018: fr. 1'229'900.- à 1,53%/comptes 2017: fr. 1'505'000.- à 1,49%), taux moyen de la dette.	
49400.03	Fr. 1'941'800.- à 1,29% (budget 2018: fr. 2'199'800.- à 1,53%/comptes 2017: fr. 2'492'000.- à 1,49%), taux moyen de la dette.	
49400.04	Fr. 1'405'300.- à 1,29% (budget 2018: fr. 1'944'100.- à 1,53%/comptes 2017: fr. 1'162'500.- à 1,49%), taux moyen de la dette.	
49400.06	Fr. 561'600.- à 1,29%, taux moyen de la dette (budget 2018: fr. 654'800.- à 2,875%, taux hypothécaire de référence BCN/comptes 2017: fr. 678'300.- à 1,49%).	
49400.07	Fr. 1'955'400.- à 1,29% (budget 2018: fr. 2'207'700.- à 1,53%/comptes 2017: 1'819'500.- à 1,49%), taux moyen de la dette.	
96200.		
34200.02	Aucun nouvel emprunt ou renouvellement prévu en 2019 (budget 2018: 2 renouvellements de 5 mio et 3 mio/comptes 2017: un nouvel emprunt de 5 mio pendant 11 ans).	



Budget 2019

77

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
96100	Intérêts	178'500	199'500	-21'000	205'485.88	-26'986
31	Biens, services et charges d'exploitation	5'800	5'700	100	5'760.12	40
31300.02	Frais bancaires	5'800	5'700	100	5'760.12	40
33	Amortissements du patrimoine administratif		1'800	-1'800		0
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporées		1'800	-1'800		0
34	Charges financières	494'300	589'400	-95'100	552'419.62	-58'120
34000.00	Intérêts passifs des engagements courants	200	100	100	108.00	92
34000.01	Intérêts rémunérateurs sur Impôts PP	7'800	10'300	-2'500	4'789.21	3'011
34000.02	Intérêts rémunérateurs sur Impôts PM	1'500	1'500	0	965.49	535
34010.01	Emprunt Crédit Suisse 2001		12'500	-12'500		0
34060.01	Emprunt BCN CAL 71-20 1.85% 430494	8'000	8'000	0	7'964.10	36
34060.02	Emprunt BCN 91-23 1.13% 500000	5'700	6'400	-700	6'350.00	-650
34060.03	Emprunt Rentes GE 06-38 1.70% 3000000	46'500	97'500	-51'000	97'500.00	-51'000
34060.04	Emprunt Banque Valliant 09-24 1.98% 5000000	99'000	99'000	0	99'000.00	0
34060.05	Emprunt Rentes GE 10-25 2.52% 2000000	29'000	31'400	-2'400	35'280.00	-6'280
34060.06	Emprunt CP La Poste 13-22 0.59% 5000000	29'500	55'500	-26'000	55'500.00	-26'000
34060.07	Emprunt SUVA 13-25 1.97% 5500000	108'400	108'400	0	108'350.00	50
34060.08	Emprunt CP La Poste 15-23 0.80% 5000000	40'000	40'000	0	40'000.00	0
34060.09	Emprunt La Poste 16-26 0.92% 4800000	44'200	44'300	-100	44'282.67	-83
34060.10	Emprunt CP Fct.pol.GE 16-21 0.60% 2500000	15'000	15'000	0	15'000.00	0
34060.11	Emprunt CP Etat GE 17-28 1.19% 5000000	59'500	59'500	0	37'330.15	22'170
44	Revenus financiers	-210'300	-229'000	18'700	-209'239.27	-1'061
44011.01	Intérêts sur impôts PP	-81'200	-99'000	17'800	-68'033.08	-13'167
44011.02	Intérêts sur impôts PM	-2'100	-2'800	700	-1'709.29	-391
44200.00	Dividendes	-84'200	-84'200	0	-94'212.60	10'013
44500.01	Intérêts prêts Fondation de la piscine	-29'900	-29'500	-400	-31'456.45	1'556
44500.02	Intérêts prêts Football-Club Le Landeron	-12'400	-13'000	600	-13'288.45	888
44500.03	Intérêts prêts Humbert-Droz Frédéric	-500	-500	0	-539.40	39
49	Imputations internes	-111'300	-168'400	57'100	-143'454.59	32'155
49400.01	Imputations internes intérêts télé réseau	-21'600	-28'900	7'300	-29'037.65	7'438
49400.02	Imputations internes intérêts port	-13'800	-18'800	5'000	-22'424.05	8'624
49400.03	Imputations internes intérêts eau	-25'100	-34'500	9'400	-37'130.57	12'031
49400.04	Imputations internes intérêts eaux usées	-18'200	-29'700	11'500	-17'321.90	-878
49400.05	Imputations internes intérêts déchets ménages		-400	400	-322.85	323
49400.06	Imputations internes intérêts sylviculture	-7'300	-18'800	11'500	-10'107.37	2'807
49400.07	Imputations internes intérêts électricité	-25'300	-37'300	12'000	-27'110.20	1'810
9620	Frais d'émission	0	8'800	-8'800	11'000.00	-11'000
	Charges	0	8'800	-8'800	11'000.00	-11'000
	Revenus	0	0	0	0.00	0
96200	Frais d'émission	0	8'800	-8'800	11'000.00	-11'000
34	Charges financières		8'800	-8'800	11'000.00	-11'000
34200.02	Frais emprunt (courtage)		8'800	-8'800	11'000.00	-11'000
9630	Biens-fonds du patrimoine financier	-566'300	-571'200	4'900	-583'547.23	17'247
	Charges	90'500	90'000	500	75'009.57	15'490
	Revenus	-656'800	-661'200	4'400	-658'556.80	1'757
96300	Biens-fonds du patrimoine financier	-566'300	-571'200	4'900	-583'547.23	17'247
30	Charges de personnel	3'200	3'100	100	3'044.55	155
30100.00	Salaires du personnel	3'000	3'000	0	3'000.00	0
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	100	100	0	37.85	62
30590.00	Autres assurances sociales	100		100	6.70	93
31	Biens, services et charges d'exploitation			0	4'126.40	-4'126
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes			0	4'126.40	-4'126

96300.
34310.01+02 Variations liée au fait l'entretien du parking du NBA sera comptabilisé avec l'entretien du CAL. Voir également comptes no 44300.01 et 02 "Loyers et fermages, bien-fonds PF NBA et CAL".

34310.05 La réfection des écoulements d'eaux usées à la Métairie du Haut: fr. 13'500.-, a été reportée du budget 2018 au budget 2019. Comptes 2017: y compris la réfection partielle de la toiture de la Métairie du Haut: fr. 2'300.- et la démolition de la cabane Rue de Bourgogne: fr. 8'200.- / le remboursement de l'ECAP: fr. 4'900.-.

34310.06 Moyenne des 3 dernières années.

34311.01 Moyenne des 3 dernières années. Comptes 2017: augmentation liée au remplacement d'un bassin: fr. 1'600.-.

34391.00 Château (logements): fr. 2'300.-, NBA (parking souterrain): fr. 500.- et pâturage: fr. 200.-. Moyenne des 3 dernières années.

44300.01+02 Variations liée au fait que les loyers du parking du NBA seront comptabilisés avec les loyers du CAL. Voir également comptes no 34310.01 et 02 "Entretien courant par des tiers PF NBA et CAL".

44300.01 Concerne désormais uniquement les surfaces commerciales.

44300.02 Logements: fr. 156'500.-, surface commerciale: fr. 72'000.- (budget 2018 et comptes 2017: fr. 78'000.-), parking: fr. 36'200.- (budget 2018: fr. 39'600.-/comptes 2017: fr. 36'700.-) et divers: fr. 200.-.

44300.05 Logements du Château: fr. 20'000.-, fermages de la Métairie du Haut: fr. 14'000.-, cellule du bâtiment des travaux publics: fr. 8'200.-, garage Rue Saint-Maurice: fr. 3'700.- et Tour de l'Horloge: fr. 2'400.-.

44300.06 Moyenne des 3 dernières années. Voir également compte no 46310.00 "Subventions des cantons et des concordats".

44300.51 16'150 m² à fr. 5.-.

44320.05 Importante augmentation de 2 loyers sur un total de 4.

46310.00 Concerne les contributions d'estivage. Moyenne des 3 dernières années. Voir également compte no 44300.06 "Produits du pâturage".

97100.
46990.00 Fr. 1.475 (budget 2018 et comptes 2017: fr. 0.814) pour fr. 1'000.- de masse salariale AVS 2017.



Budget 2019

79

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
34	Charges financières	87'300	86'900	400	67'838.62	19'461
34310.01	Entretien courant par des tiers PF NBA	2'000	4'000	-2'000	5'280.07	-3'280
34310.02	Entretien courant par des tiers PF CAL	18'000	16'000	2'000	12'235.45	5'765
34310.03	Entretien courant par des tiers PF Chipot	5'000	6'000	-1'000	1'329.80	3'670
34310.04	Entretien courant par des tiers PF Capitainerie	7'000	6'000	1'000	5'207.90	1'792
34310.05	Entretien courant par tiers PF autres bâtiments	25'000	25'000	0	12'807.75	12'192
34310.06	Entretien courant par des tiers PF pâturage	3'500	2'800	700	4'586.00	-1'086
34311.00	Matériel d'exploitation et fournitures PF	2'500	2'500	0	68.90	2'431
34311.01	Matériel d'exploitation pour le pâturage	4'800	4'700	100	6'725.10	-1'925
34391.00	Eau, énergie, combustible PF	3'000	2'800	200	3'386.60	-387
34394.00	Primes d'assurances PF	15'000	15'800	-800	14'721.50	279
34395.05	Cotisations	300	300	0	300.00	0
34395.08	Concessions radio et alarmes	800	800	0	764.25	36
34399.00	Autres charges des biens-fonds PF	400	200	200	425.30	-25
43	Revenus divers	-200		-200	-200.00	0
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-200		-200	-200.00	0
44	Revenus financiers	-640'900	-645'600	4'700	-642'711.80	1'812
44300.01	Loyers et fermages, bien-fonds PF NBA	-71'200	-110'800	39'600	-107'952.00	36'752
44300.02	Loyers et fermages, bien-fonds PF CAL	-264'900	-234'500	-30'400	-234'576.00	-30'324
44300.03	Loyers et fermages, bien-fonds PF Chipot	-26'200	-26'200	0	-26'232.00	32
44300.04	Loyers et fermages, bien-fonds PF Capitainerie	-43'000	-43'000	0	-43'008.00	8
44300.05	Loyers+fermages, bien-fonds PF autres bâtim.	-48'300	-48'300	0	-48'293.00	-7
44300.06	Produits du pâturage	-6'100	-6'000	-100	-6'080.00	-20
44300.07	Produits des jardins	-5'100	-5'400	300	-5'025.00	-75
44300.08	Redevances des droits de superficie	-53'000	-52'600	-400	-52'922.70	-77
44300.09	Locations des terrains agricoles	-22'900	-22'700	-200	-22'327.90	-572
44300.51	Location du terrain au Centre des Deux Thielles	-80'800	-80'800	0	-80'750.00	-50
44320.05	Location des antennes et lignes	-19'300	-15'300	-4'000	-15'278.00	-4'022
44890.00	Autres produits des biens-fonds loués	-100		-100	-267.20	167
46	Revenus de transfert	-15'700	-15'600	-100	-15'645.00	-55
46310.00	Subventions des cantons et des concordats	-15'700	-15'600	-100	-15'645.00	-55
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-4'100	-2'300	-1'800	-2'326.75	-1'773
	Charges	0	0	0	0.00	0
	Revenus	-4'100	-2'300	-1'800	-2'326.75	-1'773
97100	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-4'100	-2'300	-1'800	-2'326.75	-1'773
46	Revenus de transfert	-4'100	-2'300	-1'800	-2'326.75	-1'773
46990.00	Redistribution taxe CO2	-4'100	-2'300	-1'800	-2'326.75	-1'773
99900	Clôture	0	0	0	0.00	0



Budget 2019

81

Classification fonctionnelle (résumé)		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
0	Administration Générale	1'698'200	1'716'200	-18'000	1'815'044.35	-116'844
01	Législatif et exécutif	195'800	239'300	-43'500	244'090.95	-48'291
02	Services généraux	1'502'400	1'476'900	25'500	1'570'953.40	-68'553
1	Ordre et sécurité publique	510'700	520'300	-9'600	415'967.77	94'732
11	Sécurité publique	162'700	160'300	2'400	129'117.95	33'582
14	Questions juridiques	9'400	9'200	200	-673.75	10'074
15	Service du feu	247'700	259'300	-11'600	200'335.54	47'364
16	Défense	90'900	91'500	-600	87'188.03	3'712
2	Formation	5'472'000	5'663'100	-191'100	5'506'714.09	-34'714
21	Scolarité obligatoire	5'416'400	5'617'900	-201'500	5'453'885.74	-37'486
23	Formation professionnelle initiale	51'100	45'200	5'900	52'828.35	-1'728
29	Formation, autres	4'500	0	4'500	0.00	4'500
3	Culture, Sports, Loisirs et Eglises	765'800	806'700	-40'900	844'742.54	-78'943
31	Héritage culturel	84'200	93'100	-8'900	86'118.45	-1'918
32	Culture, autres	288'100	289'400	-1'300	338'521.09	-50'421
33	Médias	0	0	0	0.00	0
34	Sports et loisirs	357'500	384'200	-26'700	380'103.00	-22'603
35	Eglises et affaires religieuses	36'000	40'000	-4'000	40'000.00	-4'000
4	Santé	187'500	206'400	-18'900	196'638.05	-9'138
41	Homes médicalisés	4'000	5'000	-1'000	5'000.00	-1'000
42	Soins ambulatoires	173'400	165'200	8'200	170'796.65	2'603
43	Prévention de la santé	4'100	28'200	-24'100	17'869.40	-13'769
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	6'000	8'000	-2'000	2'972.00	3'028
5	Sécurité sociale	2'876'000	2'861'500	14'500	2'988'011.61	-112'012
51	Maladie et accident	695'000	728'000	-33'000	739'283.85	-44'284
53	Vieillesse et survivants	34'200	32'800	1'400	33'631.05	569
54	Famille et jeunesse	447'700	433'800	13'900	458'635.11	-10'935
55	Chômage	159'800	169'000	-9'200	154'215.75	5'584
57	Aide sociale et domaine de l'asile	1'536'800	1'495'400	41'400	1'599'445.85	-62'646
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	2'500	2'500	0	2'800.00	-300
6	Trafic	1'272'000	1'478'300	-206'300	1'334'996.70	-62'997
61	Circulation routière	905'700	1'110'000	-204'300	1'037'272.95	-131'573
62	Transports publics	354'300	355'800	-1'500	281'728.65	72'571
63	Transports, autres	12'000	12'500	-500	15'995.10	-3'995
7	Protection environnement et aménagement	358'600	380'100	-21'500	400'813.63	-42'214
71	Approvisionnement en eau	0	0	0	0.00	0
72	Traitement des eaux usées	100'400	95'200	5'200	84'132.22	16'268
73	Gestion des déchets	169'700	165'800	3'900	168'562.16	1'138
74	Aménagements	32'200	25'200	7'000	40'033.05	-7'833
75	Protection des espèces et du paysage	3'100	3'600	-500	10'591.60	-7'492
77	Protection de l'environnement, autres	24'500	18'700	5'800	18'388.45	6'112
79	Aménagement du territoire	28'700	71'600	-42'900	79'106.15	-50'406
8	Economie publique	83'600	122'700	-39'100	88'274.51	-4'675
81	Agriculture	6'600	6'300	300	6'482.52	117
82	Sylviculture	167'000	141'800	25'200	140'502.58	26'497
84	Tourisme	19'700	33'000	-13'300	25'377.45	-5'677
87	Combustibles et énergie	-109'700	-58'400	-51'300	-84'088.04	-25'612
9	Finances et impôts	-13'153'300	-13'162'800	9'500	-13'035'235.73	-118'064
91	Impôts	-13'740'800	-13'878'600	137'800	-13'746'921.63	6'122
93	Péréquation financière et compensation..	979'400	1'081'000	-101'600	1'081'074.00	-101'674
96	Administration de la fortune et de la dette	-387'800	-362'900	-24'900	-367'061.35	-20'739
97	Redistributions	-4'100	-2'300	-1'800	-2'326.75	-1'773
Excédent des charges/revenus (-)		71'100	592'500	-521'400	555'967.52	-484'868

*Budget de
fonctionnement
par nature
2019*



Budget 2019

* Classification par nature		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
CHARGES		23'649'100	23'323'900	325'200	23'115'165.91	533'934
30	Charges de personnel	3'510'100	3'626'200	-116'100	3'422'698.79	87'401
30000	Salaires, indemnités journalières et jetons de ..	179'400	188'600	-9'200	187'389.30	-7'989
30100	Salaires du personnel administratif et d'exploit..	2'600'700	2'682'400	-81'700	2'585'970.25	14'730
30109	Remboursement de salaires du personnel ad..	0	-7'500	7'500	-86'836.75	86'837
30400	Allocations pour enfants et allocations de for..	29'200	28'200	1'000	29'194.00	6
30490	Autres allocations (indemnités de piquet)	28'600	19'800	8'800	21'880.00	6'720
30500	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frai..	175'600	180'500	-4'900	175'792.25	-192
30520	Cotisations patronales aux caisses de pensio..	327'800	323'200	4'600	304'252.70	23'547
30530	Cotisations patronales aux assurances-accid..	36'500	44'000	-7'500	40'219.20	-3'719
30540	Cotisations patronales aux caisses de compe..	58'100	59'700	-1'600	57'596.00	504
30550	Cotisations patronales aux assurances d'inde..	27'100	46'800	-19'700	44'559.00	-17'459
30590	Autres assurances sociales	13'700	13'800	-100	13'014.55	685
30610	Rentes ou part de rentes	4'700	4'700	0	4'668.00	32
30900	Formation et perfectionnement du personnel	0	5'000	-5'000	3'074.10	-3'074
30990	Autres charges de personnel	28'700	37'000	-8'300	41'926.19	-13'226
31	Biens, services et charges d'exploitation	3'484'500	3'520'800	-36'300	3'572'078.85	-87'579
31000	Matériel de bureau	8'100	9'000	-900	6'933.00	1'167
31010	Matériel d'exploitation, fournitures	166'100	171'800	-5'700	161'289.58	4'810
31020	Imprimés, publications	67'200	67'900	-700	63'681.35	3'519
31050	Denrées alimentaires	34'500	32'200	2'300	41'174.00	-6'674
31051	Frais de réception	38'400	41'200	-2'800	43'552.93	-5'153
31100	Acquisition de meubles, machines et appareil..	2'000	10'000	-8'000	5'628.50	-3'629
31110	Acquisition de machines, appareils, véhicules..	19'500	22'000	-2'500	36'539.59	-17'040
31120	Acquisition de vêtements, linge, rideaux	11'100	11'600	-500	14'123.10	-3'023
31130	Acquisition de matériel informatique	12'500	16'100	-3'600	13'275.15	-775
31200	Alimentation et élimination	343'600	333'700	9'900	345'356.08	-1'756
31300	Prestations de services de tiers	668'100	681'800	-13'700	748'652.66	-80'553
31320	Honoraires de conseillers externes, experts, ..	71'100	55'500	15'600	96'092.60	-24'993
31331	Frais de participation au Bordereau Unique	78'400	76'700	1'700	78'735.40	-335
31332	Contrat de prestation informatique	84'300	87'500	-3'200	88'082.30	-3'782
31340	Primes d'assurances	84'700	93'700	-9'000	87'267.10	-2'567
31370	Impôts et taxes	8'900	10'000	-1'100	9'896.85	-997
31400	Entretien des terrains	36'700	33'700	3'000	39'363.95	-2'664
31410	Entretien des routes / voies de communication	86'000	100'500	-14'500	74'386.65	11'613
31420	Entretien des ouvrages d'aménagement des ..	12'000	6'000	6'000	21'076.95	-9'077
31430	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	262'700	219'200	43'500	188'711.19	73'989
31440	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	848'100	900'600	-52'500	824'851.07	23'249
31500	Entretien de meubles, machines et appareils ..	5'000	7'000	-2'000	7'190.75	-2'191
31510	Entretien de machines, appareils, véhicules e..	97'600	100'100	-2'500	91'767.67	5'832
31590	Entretien d'autres biens meubles	800	2'000	-1'200	160.00	640
31600	Loyers et fermages des biens-fonds	25'900	27'200	-1'300	26'831.60	-932
31610	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1'100	1'000	100	1'188.00	-88
31690	Autres loyers et frais d'utilisation	0	0	0	7'473.06	-7'473
31700	Frais de déplacement et autres frais	97'500	98'300	-800	96'706.70	793
31710	Excursions, voyages scolaires et camps	8'200	9'200	-1'000	10'600.00	-2'400
31810	Pertes sur créances effectives	4'800	18'800	-14'000	36'895.51	-32'096
31811	ADB, remises et non-valeur sur impôts	244'600	217'000	27'600	251'310.47	-6'710
31920	Indemnisation de droits	34'300	35'000	-700	35'928.65	-1'629
31990	Autres charges d'exploitation	20'700	24'500	-3'800	17'356.44	3'344
33	Amortissements du patrimoine administra..	3'002'000	2'489'200	512'800	2'463'665.11	538'335
33000	Amortissements planifiés, terrains PA du com..	21'700	21'700	0	21'700.00	0
33001	Amortissements planifiés, routes/voies de co..	288'500	283'700	4'800	250'800.00	37'700
33002	Amortissements planifiés, aménagement des ..	243'800	236'300	7'500	231'100.00	12'700
33003	Amortissements planifiés, autres ouvrages de..	662'400	699'300	-36'900	622'605.62	39'794
33004	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA d..	1'598'600	1'046'700	551'900	1'112'547.84	486'052
33006	Amortissements planifiés, biens meubles PA ..	157'800	145'700	12'100	164'357.75	-6'558
33200	Amortissements planifiés, immobilisations inc..	29'200	55'800	-26'600	60'553.90	-31'354
34	Charges financières	767'700	849'600	-81'900	786'419.07	-18'719
34000	Intérêts passifs des engagements courants	9'500	11'900	-2'400	5'862.70	3'637
34010	Intérêts passifs des engagements financiers ..	0	12'500	-12'500	0.00	0



*	Classification par nature	Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
34060	Intérêts passifs des engagements financiers ..	670'900	729'500	-58'600	701'717.75	-30'818
34200	Acquisition et administration de capital	0	8'800	-8'800	11'000.00	-11'000
34310	Entretien courant des biens-fonds par des tiers	60'500	59'800	700	41'446.97	19'053
34311	Matériel d'exploitation et fournitures	7'300	7'200	100	6'794.00	506
34391	Eau, énergie, combustible	3'000	2'800	200	3'386.60	-387
34394	Primes d'assurances PF	15'000	15'800	-800	14'721.50	279
34395	Prestations de services de tiers	1'100	1'100	0	1'064.25	36
34399	Autres charges des biens-fonds PF	400	200	200	425.30	-25
35	Attributions fonds+financements spéciaux	843'000	411'300	431'700	557'992.17	285'008
35100	Attributions aux financements spéciaux du ca..	824'000	392'300	431'700	539'819.37	284'181
35110	Attributions aux fonds du capital propre	19'000	19'000	0	18'172.80	827
36	Charges de transfert	11'418'100	11'787'000	-368'900	11'694'376.50	-276'277
36000	Quotes-parts de revenus destinées à la Conf..	2'700	3'000	-300	2'708.90	-9
36010	Quotes-parts de revenus destinées aux canto..	34'200	32'900	1'300	37'126.55	-2'927
36110	Dédommagements aux cantons et aux conco..	2'691'900	2'690'300	1'600	2'698'312.40	-6'412
36120	Dédommagements aux communes et aux sy..	6'818'100	7'048'200	-230'100	6'942'962.44	-124'862
36140	Dédommagements aux entreprises publiques	61'000	61'300	-300	61'527.25	-527
36227	Péréquation financière intercommunale	979'400	1'081'000	-101'600	1'081'074.00	-101'674
36340	Subventions aux entreprises publiques	59'500	84'500	-25'000	77'174.00	-17'674
36350	Subventions aux entreprises privées	6'000	2'000	4'000	835.15	5'165
36360	Subventions aux organisations privées à but ..	756'200	774'700	-18'500	785'082.56	-28'883
36370	Subventions aux personnes physiques	9'100	9'100	0	7'573.25	1'527
37	Subventions redistribuées	214'000	210'900	3'100	213'406.60	593
37010	Cantons et concordats	214'000	210'900	3'100	213'406.60	593
39	Imputations internes	409'700	428'900	-19'200	404'528.82	5'171
39000	Imputations internes pour approvisionnement..	55'700	51'100	4'600	53'350.45	2'350
39100	Imputations internes pour prestations de servi..	242'700	209'400	33'300	207'723.75	34'976
39400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	111'300	168'400	-57'100	143'454.62	-32'155
	PRODUITS	-23'578'000	-22'731'400	-846'600	-22'559'198.39	-1'018'802
40	Revenus fiscaux	-13'749'400	-13'387'300	-362'100	-13'204'991.63	-544'408
40000	Impôts sur le revenu, personnes physiques - ..	-9'377'000	-9'550'000	173'000	-8'977'386.90	-399'613
40001	Impôts sur le revenu, personnes physiques - ..	-92'600	-122'000	29'400	-33'892.45	-58'708
40002	Rappels d'impôts sur le revenu, personnes p..	0	-65'000	65'000	-84'812.45	84'812
40006	Imputation forfaitaire d'impôt, personnes phys..	2'200	4'900	-2'700	3'233.45	-1'033
40007	Impôts sur le revenu, taxation rectificatives à l..	70'800	44'000	26'800	141'243.10	-70'443
40010	Impôts sur la fortune, personnes physiques - ..	-1'335'000	-1'235'000	-100'000	-1'192'456.60	-142'543
40011	Impôts sur la fortune, personnes physiques - ..	-28'500	-14'700	-13'800	-48'352.85	19'853
40012	Rappels d'impôts sur la fortune, personnes p..	0	-73'500	73'500	-101'591.95	101'592
40020	Impôts à la source, personnes physiques	-256'300	-253'000	-3'300	-222'374.84	-33'925
40030	Prestations en capital	-267'500	-209'000	-58'500	-345'229.90	77'730
40040	Gains en loterie	-11'500	-10'500	-1'000	-11'613.65	114
40050	Impôts sur le revenu des travailleurs frontalier..	-78'000	-78'300	300	-68'143.00	-9'857
40080	Taxes personnelles	-106'500	-107'000	500	-107'192.68	693
40100	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - ..	-1'502'000	-1'132'000	-370'000	-1'316'265.76	-185'734
40101	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - ..	-37'100	-34'500	-2'600	-36'253.88	-846
40107	Impôts sur le bénéfice, taxations rectificatives..	12'700	6'600	6'100	12'629.61	70
40110	Impôts sur le capital, personnes morales - an..	-26'000	-25'000	-1'000	-33'519.18	7'519
40111	Impôts sur le capital, personnes morales - an..	-3'100	-1'500	-1'600	-2'204.93	-895
40190	IPM part au fonds en proportion de la populat..	-452'000	-367'000	-85'000	-385'715.72	-66'284
40191	IPM part au fonds en proportion du nombre d'..	-183'000	-130'000	-53'000	-154'556.66	-28'443
40210	Impôts fonciers	-44'800	0	-44'800	-207'351.39	162'551
40330	Taxe des chiens	-34'200	-34'800	600	-33'183.00	-1'017
42	Taxes	-4'508'400	-3'911'700	-596'700	-3'917'221.23	-591'179
42100	Emoluments administratifs	-83'500	-86'400	2'900	-92'757.65	9'258
42400	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations d..	-545'600	-63'600	-482'000	-39'834.23	-505'766
42401	Taxes facturées pour les services à financem..	-3'271'500	-3'197'400	-74'100	-3'234'001.15	-37'499
42500	Ventes	-323'600	-321'700	-1'900	-306'017.13	-17'583



Budget 2019

*	Classification par nature	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
42600	Remboursements de tiers	-184'600	-139'200	-45'400	-158'953.46	-25'647
42700	Amendes	-20'000	-18'000	-2'000	-10'840.00	-9'160
42900	Autres Taxe	-79'600	-85'400	5'800	-74'817.61	-4'782
43	Revenus divers	-28'800	-28'900	100	-82'801.18	54'001
43090	Autres revenus d'exploitation	-28'800	-28'900	100	-82'801.18	54'001
44	Revenus financiers	-1'096'700	-1'101'200	4'500	-1'091'069.77	-5'630
44011	Intérêts moratoires sur impôts	-83'300	-101'800	18'500	-69'742.37	-13'558
44200	Dividendes	-84'200	-84'200	0	-94'212.60	10'013
44300	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-621'500	-630'300	8'800	-627'166.60	5'667
44320	Paiements pour utilisation des biens-fonds PF	-145'600	-114'600	-31'000	-116'755.00	-28'845
44500	Revenus de prêts PA	-42'800	-43'000	200	-45'284.30	2'484
44700	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-119'200	-127'300	8'100	-137'641.70	18'442
44890	Autres produits des biens-fonds loués	-100	0	-100	-267.20	167
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-53'900	-34'200	-19'700	-15'419.28	-38'481
45100	Prélèvements sur les financements spéciaux ..	-24'800	-12'200	-12'600	0.00	-24'800
45110	Prélèvements sur les fonds du capital propre	-29'100	-22'000	-7'100	-15'419.28	-13'681
46	Revenus de transfert	-2'927'400	-3'087'700	160'300	-3'040'369.16	112'969
46100	Dédommagements de la Confédération	-4'000	-3'000	-1'000	-5'831.30	1'831
46110	Dédommagements des cantons et des conco..	-157'000	-281'400	124'400	-288'174.17	131'174
46120	Dédommagements des communes et des sy..	-2'716'600	-2'730'300	13'700	-2'666'377.39	-50'223
46300	Subventions de la Confédération	-20'500	-27'000	6'500	-35'543.50	15'044
46310	Subventions des cantons et des concordats	-25'200	-43'700	18'500	-42'116.05	16'916
46990	Redistribution taxe CO2	-4'100	-2'300	-1'800	-2'326.75	-1'773
47	Subventions à redistribuer	-255'200	-251'500	-3'700	-252'797.35	-2'403
47000	Confédération	-41'200	-40'600	-600	-39'390.75	-1'809
47010	Cantons et concordats	-214'000	-210'900	-3'100	-213'406.60	-593
48	Revenus extraordinaires	-548'500	-500'000	-48'500	-550'000.00	1'500
48940	Prélèvement sur la réserve de politique budg..	0	-500'000	500'000	-550'000.00	550'000
48950	Prélèvements sur la réserve liée au retraitem..	-548'500	0	-548'500	0.00	-548'500
49	Imputations internes	-409'700	-428'900	19'200	-404'528.79	-5'171
49000	Imputations internes pour approvisionnement..	-4'100	-3'500	-600	-4'129.80	30
49100	Imputations internes pour prestations de servi..	-235'700	-203'400	-32'300	-201'704.10	-33'996
49300	Imputations internes pour frais administratifs ..	-58'600	-53'600	-5'000	-55'240.30	-3'360
49400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	-111'300	-168'400	57'100	-143'454.59	32'155



Budget 2019

87

Compte de résultats	Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
Charges d'exploitation	22'881'400	22'474'300	407'100	22'328'746.84	552'653
30 Charges de personnel	3'510'100	3'626'200	-116'100	3'422'698.79	87'401
31 Biens, services et charges d'exploitation	3'484'500	3'520'800	-36'300	3'572'078.85	-87'579
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'002'000	2'489'200	512'800	2'463'665.11	538'335
35 Attributions fonds+financements spéciaux	843'000	411'300	431'700	557'992.17	285'008
36 Charges de transfert	11'418'100	11'787'000	-368'900	11'694'376.50	-276'277
37 Subventions redistribuées	214'000	210'900	3'100	213'406.60	593
39 Imputations internes	409'700	428'900	-19'200	404'528.82	5'171
Revenus d'exploitation	-21'932'800	-21'130'200	-802'600	-20'918'128.62	-1'014'671
40 Revenus fiscaux	-13'749'400	-13'387'300	-362'100	-13'204'991.63	-544'408
42 Taxes	-4'508'400	-3'911'700	-596'700	-3'917'221.23	-591'179
43 Revenus divers	-28'800	-28'900	100	-82'801.18	54'001
45 Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-53'900	-34'200	-19'700	-15'419.28	-38'481
46 Revenus de transfert	-2'927'400	-3'087'700	160'300	-3'040'369.16	112'969
47 Subventions à redistribuer	-255'200	-251'500	-3'700	-252'797.35	-2'403
49 Imputations internes	-409'700	-428'900	19'200	-404'528.79	-5'171
Résultat des activités d'exploitation	948'600	1'344'100	-395'500	1'410'618.22	-462'018
34 Charges financières	767'700	849'600	-81'900	786'419.07	-18'719
44 Revenus financiers	-1'096'700	-1'101'200	4'500	-1'091'069.77	-5'630
Résultat provenant de financements	-329'000	-251'600	-77'400	-304'650.70	-24'349
Résultat opérationnel	619'600	1'092'500	-472'900	1'105'967.52	-486'368
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0.00	0
48 Revenus extraordinaires	-548'500	-500'000	-48'500	-550'000.00	1'500
Résultat extraordinaire	-548'500	-500'000	-48'500	-550'000.00	1'500
Total du compte de résultats	71'100	592'500	-521'400	555'967.52	-484'868

*Budget des
investissements
2019*



Commune du Landeron / budget des investissements 2019

Crédits d'engagement					Crédits budgétaires
No compte	Libellé	Crédit voté		Dépenses au 31.12.2017	Dépenses (+)
		Date	Montant		Recettes (-)
	<u>Sécurité</u>				
	Assainiss.+ agrandissem. hangar feu rue St-Maurice	2019	100'000.00		50'000.00
	ZI Prés Bugnons, chaussée Ouest - défense incendie	2019	100'000.00		100'000.00
	<u>Formation</u>				
	C2T - remplacement mobilier salle EFA	2019	50'000.00		50'000.00
	Remboursement frais C2T		-50'000.00		-50'000.00
	Collège primaire - renforcement chauffage combles	2019	50'000.00		50'000.00
	<u>Culture, Sports, Loisirs et Eglises</u>				
34110315	Rénovat.+modernis. installations ancien secteur port	03/05/18	830'000.00		530'000.00
34110316	Prélèvement à la réserve du port		-250'000.00		-250'000.00
	Port - Remplacement de la grue mobile (Travelift)	2019	200'000.00		50'000.00
	Tour Hôtel de Ville - Réfection toiture & charpente	2019	240'000.00		240'000.00
	<u>Sécurité sociale</u>				
	Batiment p/accueil parascolaire (transf. ou nouveau)	2019	3'400'000.00		150'000.00
	<u>Trafic</u>				
	Assainiss. Signalisat. lumin. carref. Faubourg & Tirage	2019	110'000.00		110'000.00
	ZI Prés Bugnons - Nouvelle chaussée Ouest & Sud+EP	2019	830'000.00		830'000.00
	Crédits globaux annuels réfections & surfaç. routiers	2019	600'000.00		100'000.00
	<u>Protect.environnement et aménagement.</u>				
71000131	Extension de la CEN	21/06/18	5'907'000.00	42'434.78	660'000.00
71000132	Subvention cantonale		-3'124'000.00		-190'000.00
	Protection captage sources La Baume - Etude hydrog.	2019	60'000.00		60'000.00
	ZI Prés Bugnons - amén. fossé p/récolte eaux surface	2019	150'000.00		150'000.00
	ZI Prés Bugnons - collecteurs p/récolte eaux surface	2019	550'000.00		550'000.00
	Assainissement déversoirs d'orage (PGEE)	2019	100'000.00		100'000.00
	Réduction eaux claires parasites, étude	2019	30'000.00		30'000.00
	Canal Petite Thielle - Stabilisation berges, sect. Ouest	2019	250'000.00		250'000.00
	Plan d'entretien des cours d'eau	2019	200'000.00		200'000.00
	Modifications dégrilleur des Carougets	2019	50'000.00		50'000.00
	Entretien/réparations berges ruisseaux communaux	2019	70'000.00		20'000.00
	Révision plan et règlement d'aménagement	2019	150'000.00		50'000.00



Commune du Landeron / budget des investissements 2019

Crédits d'engagement					Crédits budgétaires
No compte	Libellé	Crédit voté		Dépenses au 31.12.2017	Dépenses (+)
		Date	Montant		Recettes (-)
	<u>Economie publique</u>				
82000310	Agrandissement du hangar à copeaux	22/03/18	160'000.00		160'000.00
82000311	Prélèvement au fonds forestier de réserve		-10'000.00		-10'000.00
	Réfection & extension réseau électrique 2019	2019	398'000.00		398'000.00
			11'151'000.00	42'434.78	4'438'000.00

4. Crédit budgétaire de CHF 398'000 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2019
Arrêté 1388

Préambule:

Les crédits budgétaires s'inscrivent dans le cadre de la loi sur les Finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, qui stipule à l'article 44:

Crédit budgétaire

"Art. 44 ¹Le crédit budgétaire est l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement ou des charges pour un but déterminé jusqu'à concurrence du plafond fixé.

²Le crédit budgétaire peut être exprimé comme crédit individuel ou, pour les unités administratives gérées par mandat de prestations et enveloppe budgétaire, sous forme de solde (crédit global).

³Les crédits inutilisés expirent à la fin de l'exercice, sous réserve des exceptions prévues par la loi."

Ainsi, contrairement au crédit d'engagement, l'éventuel solde restant en fin d'année ne peut donc pas être reporté sur l'année suivante.

De plus, et comme chaque année, nous vous soumettons une demande de crédit pour divers travaux sur notre réseau électrique notamment pour l'extension de celui-ci, induit par les nouvelles constructions projetées.

Réseau électrique:

Pour rappel, le Conseil général, dans sa séance du 02 juin 2016, a accepté de transférer l'entretien et le développement du réseau électrique à la société Eli10 SA.

Dans le rapport au législatif, il avait été bien précisé que *"la Commune reste propriétaire de son réseau et, en cette qualité, elle percevra, par le biais du GRD, les coûts de capital, à savoir les amortissements comptables et les intérêts calculés sur les valeurs patrimoniales du réseau. Ces montants seront affectés à une réserve en vue des dépenses liées aux investissements. La Commune s'engage à procéder aux investissements utiles et nécessaires au réseau. Eli10 SA sera, quant à elle, chargée de la mise en œuvre de ces investissements et s'efforcera d'obtenir pour ceux-ci le meilleur rapport "coût/qualité ».*

Dans le cadre de la convention GRD, signée avec la société précitée, il est prévu à l'article 10.2 *"qu'Eli10 se voit octroyer, en parallèle du budget des investissements, un crédit annuel de CHF 200'000 à titre de dépenses non planifiables pour divers travaux d'améliorations, d'assainissements et d'extensions."*

Armoires électriques:

En parallèle, dans un souci d'améliorer le réseau basse tension, l'entreprise Eli10 SA propose de remplacer quatre armoires électriques vétustes, qui ne répondent plus aux besoins techniques, ni aux normes de sécurité, et/ou qui se situent dans des secteurs où des projets de constructions sont en cours.

Ces armoires, aux intitulés techniques spécifiques, sont situées aux endroits suivants:

- "Armoire Sauges 2": en face du bâtiment chemin des Sauges 32;
- "Guerite" vers le bâtiment Route de La Neuveville 2;
- "Les Clouds": vers le bâtiment Les Clouds 14;
- "Pont de Vaux Est": à proximité du bâtiment Rue du Pont de Vaux 63.

Extensions du réseau BT

Par ailleurs, des extensions du réseau BT sont induites par les nouvelles constructions. Ainsi, se basant sur ce qui est projeté pour l'année 2019 (*immeubles et villas*), ce sont environ 9 immeubles (*extension réseau à env. CHF 7'000/immeuble*) et 9 maisons individuelles (*extension réseau à env. CHF 3'000/bâtiment*) qui nécessiteront une extension et/ou une modification du réseau électrique BT.

Crédit d'investissements 2019 pour le réseau électrique	
Service de l'électricité	
Convention GRD:	200'000.00
dépenses non planifiables pour divers travaux d'amélioration, d'assainissement et d'extension	
Remplacement/rénovation de 4 armoires	108'000.00
à CHF 27'000/pièce	
Extension du réseau/nouvelles constructions	90'000.00
(en fonction des constructions projetées pour 2019)	
Total crédit budgétaire service de l'électricité	<u>398'000.00</u>

Financement:

Ce montant est prévu dans le budget des investissements, mais comme il s'agit d'un chapitre autofinancé par les taxes d'équipement, ce crédit budgétaire n'affecte pas l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement. Ce type de crédit évite également de charger les comptes d'exploitation par des dépenses et permet d'amortir, si nécessaire, la charge sur plusieurs années conformément aux taux légaux appliqués pour ces investissements.

A ce sujet, les taxes d'équipements et les contributions aux frais de réseaux et de branchements encaissés, sont portés en déduction et le solde éventuel est amorti conformément à la loi.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons d'approuver le présent rapport et d'accepter cette demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Conseil communal

No 1388 Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 398'000 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2019

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal, du 29 octobre 2018,
Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

- Article 1^{er} Un crédit budgétaire de CHF 398'000 est accordé au Conseil communal pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2019.
- Article 2 La dépense sera inscrite au bilan et amortie au taux de 3,0% l'an à charge du chapitre 87110 "Réseau électrique".
- Article 3 La part au produit des taxes d'équipements et les frais de raccordements seront déduits des montants accordés, avant le premier amortissement.
- Article 4 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 13 décembre 2018.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président: Le secrétaire:

5. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets – Adaptation de l'article 5.5 "*participation de l'impôt*"
Arrêté 1389

Préambule

En décembre 2010, le Grand Conseil neuchâtelois s'est doté d'une loi introduisant un système de financement de la gestion des déchets urbains par taxes causales applicable à l'ensemble des communes du canton, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Pour notre Commune, le règlement communal relatif à la gestion des déchets a été adopté par le Conseil général le 27 octobre 2011. Par ailleurs, à cette occasion, la notion du pourcentage de participation de l'impôt avait fait largement débat, avec au final une votation très serrée, la participation de l'impôt à 28% l'emportant sur un pourcentage sollicité à 20%.

Mode de financement des coûts générés par les déchets:

L'article 22, al. 1 de la loi concernant le traitement des déchets (LTD) définit le mode de couverture des coûts d'élimination des déchets urbains :

"Sous déduction d'une part de 20 à 30% financée par l'impôt, les communes sont tenues de couvrir la totalité des coûts d'élimination des déchets urbains, y compris les déchets spéciaux provenant des ménages, ainsi que les autres frais dus à la gestion de ces déchets, par la perception d'une taxe de base et d'une taxe proportionnelle au volume ou au poids des déchets.

²Toutefois, les coûts d'élimination réels, éventuellement estimés, des déchets provenant des entreprises sont exclusivement couverts par les montants de la taxe de base et de la taxe à la quantité qu'elles versent, sans participation de l'impôt."

Quant à l'article 22b, il fixe les principes pour la taxe de base et la part d'impôt: "*La taxe de base et la part d'impôt couvrent les autres frais, notamment les coûts dus à la collecte et au transport des déchets à valoriser ou à traiter, à l'information, aux conseils, ainsi qu'aux charges de personnel et aux charges administratives.*"

Pour rappel, le système prévoit ainsi un financement en trois volets, à savoir:

1. La taxe au sac: est chargée de couvrir au minimum les coûts d'incinération des déchets urbains, les coûts d'élimination des déchets encombrants incinérables et les coûts de fabrication et de distribution des sacs officiels.
 Le solde, excédentaire ou déficitaire, entre les coûts d'incinération et le montant des taxes au sac perçu est réparti entre les communes, proportionnellement à la quantité de déchets incinérables livrés l'année précédente.
 Le règlement d'exécution de la LTD fixe la taxe proportionnelle au volume (taxe au sac) comme suit, TVA comprise:

17 litres	CHF	1.00
35 litres	CHF	2.00
60 litres	CHF	3.40
110 litres	CHF	6.30
2. L'impôt: prend en charge entre 20% et 30% des coûts d'élimination des déchets urbains en provenance des ménages uniquement.
 Les communes financent l'élimination des déchets incinérables collectés sur la voie publique (poubelles, littering, balayage) par le biais de l'impôt.

3. La taxe de base: des ménages, respectivement des entreprises, couvre les soldes des coûts des chapitres respectifs.

Le conseil communal fixe la taxe de base. Le montant de cette taxe est calculé chaque année (n) sur la base du dernier exercice comptable bouclé (n-2) et sert de base à la planification budgétaire (n+1).

Depuis le 1^{er} juillet 2013, la taxe de base servant à financer le traitement des déchets due par les personnes physiques est de CHF 93.- par an et par unité de ménage d'une personne, pondérée selon l'article 5.4 du règlement sur la gestion des déchets, du 27 octobre 2011.

La taxe de déchets due par les établissements, commerces et entreprises, fixée en fonction de la taille et de l'impact économique (*art. 17, 1^{er} alinéa, lettre b, du règlement d'exécution de la loi concernant le traitement des déchets, du 1^{er} juin 2011*), est la suivante:

- ⇒ Forfait de CHF 69.- pour les petites entreprises, soit celles employant entre 1 à 9 personnes;
- ⇒ Forfait de CHF 138.- pour les entreprises moyennes, soit celles employant entre 10 à 49 personnes;
- ⇒ Forfait de CHF 207.- pour les grandes entreprises, soit celles employant plus de 50 personnes.

Proposition de modifier la part de l'impôt

Depuis plusieurs mois, l'Exécutif étudie diverses solutions afin de réduire les coûts de la gestion des déchets, que ce soit par le biais de l'organisation d'un seul ramassage hebdomadaire des déchets ménagers, par une révision, voire une mise en concurrence du contrat du transporteur ou une adaptation de la part de l'impôt (*objet du présent rapport*). Les résultats de ces différentes études seront présentés au législatif dans le courant de l'année 2019.

Les projections présentées sur le tableau annexé démontrent qu'une réduction de la part de l'impôt de 3% (passage de 28% à **25%**) permet de réduire la participation de l'impôt de l'ordre de CHF 24'200.-/an, tout en maintenant la taxe par unité de ménage à CHF 93.- par année.

A relever également que dans son rapport relatif au projet de réforme de la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques, le Conseil d'Etat a signalé qu'il examinait *"la possibilité d'offrir aux communes une plus grande souplesse s'agissant de la répartition des coûts de récolte et d'élimination des déchets entre l'impôt et les taxes, conformément aux nouvelles orientations préconisées au plan fédéral."* Ces nouvelles marges de manœuvre pour les communes s'orienteraient vers une nette diminution de la part de l'impôt.

Afin de réduire la part de l'impôt aux coûts de la gestion des déchets, nous vous remercions d'accepter l'arrêté 1389.

Conseil communal

Annexe: tableau "gestion des coûts des déchets ménagers", avec pourcentage de part de l'impôt

Comptes de fonctionnement

No compte fonctionn.	Libellé	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019 à 28%	Δ 19/18	Budget 2019 à 25%	Budget 2019 à 24%	Budget 2019 à 22%
73010 GESTION DES DECHETS MENAGES								
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'954	5'000	5'000	-	5'000	5'000	5'000
31010.03	Conteneurs enterrés	19'590		-	-	-	-	-
31300.40	Ramassage des déchets urbains	227'088	235'000	235'500	500	235'500	235'500	235'500
31300.42	Compostage (ramassage et traitement)	128'844	131'700	129'900	-1'800	129'900	129'900	129'900
31300.43	Récupération du papier	6'851	7'000	6'800	-200	6'800	6'800	6'800
31300.44	Recyclage et collecte du verre	-386	300	-	-300	-	-	-
31300.46	Récupération déchets chantiers et routes	3'322	4'000	5'000	1'000	5'000	5'000	5'000
31300.47	Récupération du carton	7'290	7'800	8'000	200	8'000	8'000	8'000
31300.48	Récupération des déchets spéciaux	4'512	4'000	4'700	700	4'700	4'700	4'700
31300.49	Récupération de l'aluminium et fer blanc	-	-	1'300	1'300	1'300	1'300	1'300
31510.00	Entretien de machines, appareils, véhicules, outils	6'143	7'000	6'000	-1'000	6'000	6'000	6'000
31810.00	Pertes sur créances effectives	7'684	1'700	1'700	-	1'700	1'700	1'700
31990.02	TVA non récupérable sur dépenses	11'663	11'700	11'400	-300	11'400	11'400	11'400
35100.00	Attributions aux financements spéciaux			31'100	31'100	6'900	-	-
35100.02	Amortissements financements spéciaux	32'977	22'500		-22'500			
36120.10	Syndicat pour la déchetterie (Châtellenie)	121'058	125'000	131'400	6'400	131'400	131'400	131'400
36370.03	Sacs à déchets offerts	2'426	4'400	3'700	-700	3'700	3'700	3'700
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	80'359	81'700	86'700	5'000	86'700	86'700	86'700
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	323	400	-	-400	-	-	-
42401.20	Taxes déchets ménages	-344'370	-345'000	-347'400	-2'400	-347'400	-347'400	-347'400
42500.04	Vente du papier	-4'341	-3'400	-3'300	100	-3'300	-3'300	-3'300
42600.18	Rétrocession Vadece ménages	-89'075	-81'300	-89'100	-7'800	-89'100	-89'100	-89'100
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-107	-100	-100	-	-100	-100	-100
45100.02	Prélèvements aux financements spéciaux	-	-	-	-	-	-600	-12'100
49300.02	Imputation déchets entreprises	-55'240	-53'600	-58'600	-5'000	-58'600	-58'600	-58'600
	Solde net (couvert par l'impôt)	168'562	165'800	169'700	3'900	145'500	138'000	126'500
	Economie solde net avec BU 2019 (28%)					24'200	31'700	43'200
Ménages	Total charges ./ imputation entrepr. et récup.	602'008	592'100	606'200	14'100	582'000	575'100	575'100
	Taux de couverture de l'impôt: 28%	-168'562	-165'800	-169'700	-3'900	-145'500	-138'000	-126'500
	Rétrocession VADEC	-84'945	-77'170	-85'000	-7'830	-85'000	-85'000	-85'000
	./ Part à la gestion déchets entreprises	-4'130	-4'130	-4'100	30	-4'100	-4'100	-4'100
	Montant à financer par la taxe	344'370	345'000	347'400	2'400	347'400	348'000	359'500
	Nombre de taxes ménages	3'703	3'710	3'735	25	3'735	3'735	3'735
	Taxe ménage avec attribution	93.0	93.0	93.0	0.0	93.0	93.2	96.3
	Taxe ménage sans attribution	86.6	88.6	87.0	1.6	91.6		

No 1389 Arrêté concernant la modification du règlement relatif à la gestion des déchets - Adaptation de l'article 5.5 "participation de l'impôt"

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi cantonale concernant le traitement des déchets (LTD), du 13 octobre 1986, et la loi portant modification de ladite loi, du 29 septembre 2010, ainsi que son règlement d'application (RLTD), du 1^{er} juin 2011,
Vu le règlement communal relatif à la gestion des déchets, du 27 octobre 2011,
Vu le rapport du Conseil communal, du 31 octobre 2018,
Sur la proposition du Conseil communal,

A r r ê t e:

Article premier Le règlement relatif à la gestion des déchets, du 27 octobre 2011, est modifié comme suit:

CHAPITRE V - Financement

Art. 5.5 Participation de l'impôt

¹Le Conseil général fixe, sur proposition du Conseil communal, le pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages – entre 20 et 30%.

²Il est fixé à 25%.

Article 2 Le présent arrêté entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 13 décembre 2018.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président:

Le secrétaire:

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Le Landeron

Motion PLR – Pour une diminution des coûts pour la collecte locale des déchets

Le Groupe PLR demande une étude des coûts pour une centralisation, par exemple sur la place de la Gare, de l'ensemble des ecopoints (verre, carton-papier, PET, etc.) du village.

Il n'est pas rationnel et est couteux de maintenir un grand nombre de centres de collecte de manière décentralisée.

Nous demandons que la clause d'urgence soit directement appliquée pour que cette motion soit débattue lors du Conseil général du 23 octobre avec les autres mesures d'économie.

Le Landeron, 13 septembre 2018



A collection of handwritten signatures in blue ink. The signatures are arranged in a loose grid. On the right side, there are two signatures with the names 'M.-A. Gross' and 'J. B...' written above them. Other signatures are more stylized and less legible.

Motion (Règlement organique art. 33 et ss) déposé à l'administration ce jour

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Le Landeron

Motion PLR – Pour une administration redimensionnée

L'administration communal rempli largement ses tâches et est disponible sur des plages horaires larges il serait donc tout é fait envisageable de réduire la voilure.

Ainsi le Groupe PLR charge le Conseil communal d'élaborer un tableau d'analyse listant l'ensemble des postes, pourcentages, rôles, tâches principales ainsi que le risque lié à la suppression du poste ou à la diminution du pourcentage.

Ce tableau sera présenté à la CFG et devra permettre au Conseil communal de venir avec des propositions concrètes de suppression ou diminution de poste.

Sans détériorer de manière significative les services communaux, une réduction de 3 EPT (10% des effectifs) est tout à fait envisageable.

Nous demandons que la clause d'urgence soit directement appliquée pour que cette motion soit débattue lors du Conseil général du 23 octobre avec les autres mesures d'économie.

Le Landeron, 13 septembre 2018



Handwritten signatures in blue ink, including:

- M. - Cl Gros
- Schaell
- Elaine-Aune Frie
- J. Aendy
- Other illegible signatures

Motion (Règlement organique art. 33 et ss) déposé à l'administration ce jour

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Le Landeron

Motion PLR – Pour une réduction notable des coûts des décorations de rue

Le Groupe PLR demande une étude des coûts pour baisser de 50% les frais engendrés par les plantations et entretien des pots de fleurs « ralentisseurs ».

Diverses alternatives sont envisageables pour que d'autres structures s'occupent de tout ou partie de l'embellissement de ces pots. Il pourrait également être envisageable d'en confier la responsabilité décorative à des citoyens volontaires (formule « adopte un pot ») sous la forme d'un partenariat annuel.

Nous demandons que la clause d'urgence soit directement appliquée pour que cette motion soit débattue lors du Conseil général du 23 octobre avec les autres mesures d'économie.

Le Landeron, 13 septembre 2018

M. A. Gross

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Le Landeron

Motion PLR – Etude de réduction des charges pour la bibliothèque

Le Groupe PLR est conscient que la formation et la culture sont importantes. Nous pensons que lorsque les difficultés financières apparaissent, il devient nécessaire de faire des choix et se concentrer sur les tâches régaliennes. Nous chargeons le Conseil communal d'étudier les possibilités de sortir de l'association du Bibliobus et de définir de manière précise l'utilité et l'utilisation de la partie publique de la bibliothèque. Il semble qu'une réduction de ce poste de l'ordre de 50% soit possible tout en offrant un service correct et utile à la population.

Nous demandons que la clause d'urgence soit directement appliquée pour que cette motion soit débattue lors du Conseil général du 23 octobre avec les autres mesures d'économie.

Le Landeron, 13 septembre 2018

Schaedler
Claire- Anne Frie

M. de Gross
C. Gross
C. Gross

Motion (Règlement organique art. 33 et ss) déposé à l'administration ce jour



Motion

Le Landeron, le 4 septembre 2018

Motion – Promotion économique locale par un engagement local

« Montrons l'exemple, soutenons l'économie locale ! »

Face à la concurrence des centres commerciaux ailleurs sur le littoral, voire plus loin, et du commerce en ligne, la situation des commerces et entreprises de proximité et leur pérennité est mise en danger.

Ces acteurs locaux sont pourtant les maillons essentiels de notre réseau économique, les créateurs des places de travail et les garants d'une vie sociale dans nos villages.

En tant qu'élus de nos villages, nous devons montrer l'exemple et ceci de manière concrète pour consommer de manière responsable et local.

Nous demandons ainsi que le Conseil communal étudie la possibilité de payer les jetons de présence du Conseil général en « bons d'achats » valables uniquement dans les commerces ou entreprises installés sur le territoire communal.

Par cette motion, nous souhaitons renforcer les comportements positifs et développer les automatismes d'une consommation citoyenne, créatrice de richesse locale.

Le groupe socialiste

Handwritten signatures of the Socialist Group members, including names like Minelli, Juan, and Peter Hof.

MOTION (au sens des art. 33 et ss du règlement organique)

visant à demander que soient étudiées et mises en œuvre les mesures adéquates pour faire cesser définitivement le report des charges cantonales aux communes

Voici de (trop) longues années que les autorités cantonales ont pris pour habitude de se soulager - en tout cas partiellement - de leurs problèmes financiers en déléguant de nouvelles charges aux communes ou en captant de nouvelles recettes auprès de celles-ci.

Ce transfert de charges ne répond absolument pas à la nécessité reconnue d'assainissement des finances des collectivités publiques. La voie choisie par le Conseil d'Etat est en effet une voie solitaire, utilisant le report de charges pour améliorer la présentation comptable de ses résultats. En réalité, que les charges soient assumées par les communes ou par l'Etat, c'est en toute fin toujours le même contribuable qui paie l'impôt.

Cette manière de faire a été décriée, contestée et condamnée à de très nombreuses reprises mais force est de constater que cette très mauvaise habitude n'est encore et toujours pas complètement et définitivement perdue et ce même si le Conseil d'Etat a renoncé à une nouvelle bascule d'impôt au détriment des communes pour 2019. Nous relevons au passage avec regret que l'association des communes neuchâtelaises n'a pas réussi à empêcher ces reports successifs.

Personne n'est insensible aux difficultés financières du canton et nous sommes également tous des citoyens neuchâtelois, mais il n'est pas acceptable que les communes se voient traitées de la sorte, souvent de manière unilatérale d'ailleurs. Il est à relever que des reports de charges imposés par le canton mettent souvent les communes dans des situations financières difficiles. Or, le canton de Neuchâtel n'a rien à gagner d'un appauvrissement de son échelon communal, qui permet de réaliser de nombreuses tâches au plus proche des exigences du terrain et partant, souvent de façon plus économique pour l'Etat.

Nous souhaitons également que les Autorités cantonales honorent leurs promesses en matière d'harmonisation de l'impôt des frontaliers. Dans le *Vot'Info* relatif aux votations du 24 septembre 2017, elles y indiquent que la décision y relative du Grand Conseil n'est pas contestée et que la répartition des impôts des frontaliers telle qu'elle existe (75% pour les communes, 25% pour l'Etat) subsistera encore quelques années seulement. Quelques années, ça n'est pas dix ans si bien que nous attendons de nos Autorités une mise en œuvre prochaine de cette harmonisation !

Dans ce contexte, il nous semble important que le conseil communal convoque rapidement toutes les entités et personnes susceptibles de pouvoir apporter leur soutien, leur énergie et leurs idées à cette cause. Une démarche purement landeronnaise est possible mais nous pouvons également envisager des collaborations avec les communes proches ou moins proches qui partageraient les mêmes inquiétudes.

Le Landeron, le 4 octobre 2018

A collection of handwritten signatures in blue ink, some with names written next to them. The signatures are scattered across the bottom half of the page. Legible names include 'P. Spoor', 'Schler.', and 'Hem'. There are also several large, stylized signatures without names.

MOTION (au sens des art. 33 et ss du règlement organique)

visant à demander que soient créés au sein de la commune des jobs d'été pour les jeunes landeronnais de 16 à 18 ans.

Il est souvent difficile pour nos jeunes de trouver des jobs d'été d'une part car les employeurs sont en général relativement réticents à en engager (essentiellement en raison des lourdeurs administratives j'imagine) et d'autre part car la concurrence est assez forte sur les quelques jobs offerts.

Ce constat est dommage dans la mesure où il me semble que chacun aurait à gagner d'une telle collaboration.

Les jeunes mettraient un premier pied dans le monde du travail et inscriraient ainsi une première ou nouvelle ligne sur leur CV tout en gagnant, à la sueur de leur front, quelques centaines de francs. Ils emmagasineraient également des connaissances et compétences qui leur seront sans doute utiles au cours de leur vie.

Du côté de la commune et de la collectivité en général, cela permettrait de réaliser certains travaux à moindre coût, d'en réaliser d'autres qui resteraient en plan à défaut, d'augmenter le respect des jeunes envers les biens communs et encore de créer un lien entre ceux-ci et la collectivité locale.

En pratique, il suffirait que les menus travaux de peinture ou de rénovation notamment qui ne nécessitent pas une intervention urgente soient mis de côté pour permettre aux adolescents de les effectuer une fois l'été venu. Il pourrait également leur être demandé d'aller s'assurer tous les matins que les lieux de pique-nique et de baignade soient propres et de nettoyer les éventuels détritrus, d'aider lors des nettoyages de la Fête de la jeunesse ou de la manifestation patriotique du 31 juillet, etc..

Une collaboration avec le CAP pourrait être envisagée au niveau de la coordination et de la gestion de ces jobs mais également avec d'autres acteurs privés ou publics qui seraient peut-être intéressés à confier certains travaux à ces jeunes.

Il me semble également possible que les habitants s'impliquent en accompagnant bénévolement les jeunes travailleurs et en transmettant leurs savoirs.

Idéalement, j'aimerais, si la présente recueille votre soutien, que ces jobs d'été soient mis en œuvre ou au moins testés dès l'été 2019.

Si on leur donne les moyens et les équipements, les jeunes sont capables d'avoir d'excellentes idées et d'accomplir de belles choses !

Le Landeron, le 5 octobre 2018



Gregory Mallet

COMMUNE DU LANDERON

Commission Financière et de Gestion

Le Landeron, le 21 novembre 2018

Rapport de la Commission Financière et de Gestion relatif aux objets du Conseil général du jeudi 13 décembre 2018

La Commission Financière et de Gestion (CFG) s'est réunie les lundis 12 et 19 novembre 2018 afin de délibérer sur le contenu du budget 2019 délivré par le Conseil communal. Dans sa réunion du 19 novembre 2018, la CFG a obtenu les réponses à ses questions écrites et orales. Elle a pu également procéder à un échange de vues concernant les points à l'ordre du jour du Conseil général du jeudi 13 décembre 2018. Compte tenu de ce qui précède, la CFG se prononce sur les points 3 à 5 de l'ordre du jour.

3. a) Plan des intentions 2019-2024

Concernant ce plan, la CFG a posé des questions sur les crédits futurs concernant l'école, le parascolaire, les réseaux d'eau et de transport.

La CFG accepte le plan des intentions 2019-2024, celui-ci respecte les conditions du frein à l'endettement pour l'année 2019 sans sortir les comptes autoporteurs.

b) Budget 2019

La CFG s'est réunie le 12 novembre 2018 et a préparé une liste de 22 questions qu'elle a adressée au Conseil communal. Lors de la séance du 19 novembre 2018, elle a reçu les réponses et éclaircissements qui concernaient l'administration et les salaires, le port, l'électricité, les places de parc, la sécurité publique, le réseau d'eau, l'école, les amortissements et également la répartition des frais entre les comptes autoporteurs et communaux.

La CFG s'est également interrogée sur Prévoyance.NE et la revalorisation du patrimoine administratif.

Le budget 2019 fait apparaître une amélioration par rapport aux premières projections grâce à 2 points d'impôts supplémentaires, réduction du coût de l'EORÉN, diminution de la participation à la péréquation, relèvement de taxes et baisse des taux d'intérêt. Le déficit prévu de 71'000.- représente 0.3% du budget total, ce résultat vient également des efforts consentis par l'ensemble des mesures d'économies adoptées.

Face aux difficultés financières, la CFG préavise favorablement ce budget à la majorité. Elle tient à remercier le CC et l'administration pour la qualité de la présentation de ce budget et les efforts accomplis.

Crédits d'engagements

Le Conseil communal a présenté le plan des crédits d'engagements en cours au 31 octobre 2018; sur les 19 crédits engagés 6 sont bouclés en respectant les montants votés. La CFG a posé différentes questions sur les crédits ouverts concernant la modération du trafic et l'éclairage public.

4. Crédit budgétaire de CHF 398'000 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2019 – Arrêté 1388

La CFG accepte ce crédit à l'unanimité

5. Modifications du règlement relatif à la gestion des déchets – Adaptation de l'article 5.5 « participation de l'impôt » – Arrêté 1389

Au vue des difficultés financières de la commune, la CFG accepte à la majorité cet arrêté.

Commission Financière et de Gestion

Présents, le 12.11.2018 : Gilles Boillat ; Maura Bottinelli (présidente) ; Gilliane Bürli ; Jacques Savoy (secrétaire suppléant) ; Nadine Schouller ; Bernhard Wenger

Excusé : Michael Jacot

Présents, le 19.11.2018 : Gilles Boillat ; Maura Bottinelli (présidente) ; Gilliane Bürli ; Michael Jacot (secrétaire) ; Jacques Savoy ; Nadine Schouller ; Bernhard Wenger

Crédits d'engagement en cours - Situation comptable au 31 octobre 2018

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
Enseignement								
1357	C2T - Divers travaux de réfection	14.09.17	130'000					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Réfection étanchéité chéneaux toiture nord			09.07.18	25'480	8'487		
	Réfection différents éléments protection incendie							
	Réfection salles douche / sanitaire			22.03.18	27'767	16'730		
	Réfection salles douche / carrelage				11'036	17'176		
	Remplacement plusieurs stores			15.02.18	18'736	18'842		
	Totaux				83'019	61'235		
1365	C2T - Remplacement technique ascenseur bâtiment scolaire	22.02.18	75'000					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	ascenseur			09.07.18	60'356			
	Totaux							
1366	C2T - Contrôle conduite chauffage & système de régulation	22.02.18	30'000					
	Contrôle conduite par sondage							
	Remplacement système de régulation							
	Totaux							
Routes communales, y.c. épuration & S.I.								
1323	Réfection RC5 & aménagement modération de trafic	18.02.16	5'800'000					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil			23.01.13	3'397'332	4'076'291		y.c. avenants 1 & 2
	Sanitaires			17.03.16	385'194	351'118		
	Sanitaires - STAP					32'079		
	STAP, pompes:					38'296		
	Ingénieurs civils			13.04.16	138'104	162'707		offre 11.11.15 / adjudication
	Electricité BT & EP				375'000	321'808		devis 2015 - 2016
	Télé-réseau				150'000	13'495		devis 2015 - 2016
	Preuves à futur: Architectes			25.02.13	30'000	21'212		adjudication
	Eau: SEP2L					22'024		
	Divers, mise à jour plans					41'716		
	Divers: étude & suivi géologique					9'895		
	Divers: assurance RC+TC					11'255		
	Divers: ingénieur civil, expertise					2'663		
	Circulation: déplacement mâts & pose traficam					16'927		
	Circulation: signalisations routières					20'972		
	Divers: honoraires avocat-conseil					30'700		
	Divers: y.c. bornes hydrantes					24'133		
	Bureau ingénieurs civils - versement indemnité forfaitaire s/litige					-50'000		
	ECAP - subvention bornes hydrantes					-23'509		
	Totaux					5'123'782		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
Routes communales, y.c. épuration & S.I.								
1327	Réfection du chemin "Derrière-chez-Plattet"	17.03.16	557'000					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil			27.05.16	309'888	342'588		
	Sanitaires			27.05.16	52'754	38'065		
	Ingénieurs civils			01.02.16	21'934	17'671		
	Electricité BT & EP				65'500	44'224		devis 2016
	Assurance RC & TC					2'003		
	Divers: télé-réseau + peinture					1'727		
	Divers SEP2L & mise à jour plans réseaux					6'551		
	Subtotal				450'076	452'829		
	ECAP - subvention borne hydrante					-1'774		
	Total général					451'055		
1303	Assainissement & réaménagement rue du Centre + place Gare, y.c. EP & parkings	18.06.15	1'821'200					crédit bouclé
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Ingénieur civil					88'411		
	Génie civil:					661'705		
	Génie civil: HRS SA, abaissement collecteurs EC/EU					326'144		
	Assainissement S.I.: HRS SA					74'661		
	Sanitaires:					36'806		
	Sanitaires:					5'934		
	Electricité + EP:					76'736		
	Electricité, dépl + rempl. armoire électr.:					45'209		
	Télé-réseau:					30'855		
	Plans de réseaux:					12'420		
	Architecte / ing. Circulation & paysager					12'461		
	Assurance RC & TC:					4'288		
	Signalisation & marquages					32'833		
	Bacs à fleurs, plantations, oriflammes					12'007		
	Divers: appel offres, marquages, divers frais					33'189		y.c. aménagement couvert "B&R"
	Subtotal					1'453'659		
	Subvention cantonale ECAP					-1'658		
	Participation CFF s/couvert Bike & Rail (50%)					-11'084		
	Total général					1'440'917		
1301	Assainissement éclairage public général localité, rempl. mâts et leds	26.03.15	896'400					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Remplacement mâts & leds:					364'743		
	Génie civil & maçonnerie:					6'490		
	Divers & imprévus:					329		
	Totaux					371'562		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
Routes communales, y.c. épuration & S.I.								
1304	Assainissement PI CFF ancien secteur, y.c. protection contre les crues	18.06.15	173'100					crédit bouclé
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Ingénieurs:					27'545		
	Génie civil:			23.03.16	52'747	53'783		lettre adjudication
	Electricité:			18.04.16	6'482	7'727		retour offres signées
	Peinture + anti-graffiti:			23.03.16	39'318	29'032		lettre adjudication
	Serrurerie:			23.03.16	30'439	35'825		lettre adjudication
	Porte de protection contre les crues:			10.11.16	36'806	36'806		lettre adjudication
	Subtotal				165'792	190'718		
	Contribution de la part des CFF					-18'621		
	Subventions ECAP p/mesures protection crues					-5'000		
	Total					167'097		
1307	Mise en place concept de circulation & de modération de trafic sur le territoire communal	18.06.15	758'000					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Panneaux signalisation, totems & marquages:					202'349		
	Signaux entrées & fins localité + divers:					13'507		
	Maçonnerie, socles béton & divers:					72'427		
	Bacs à fleurs (sans décoration):					48'202		
	Terre, terreau, fleurs, arbustes:					26'424		
	Achat radar préventif:					6'778		
	Divers: La Poste & imprimerie (dépliants zones 30 km/h)					1'246		
	Totaux					370'933		
1363	Réfections & surfacages routiers à divers endroits	22.02.18	258'000					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil:			11.06.18	110'460			
	Travaux spéciaux, revêtement à froid:			11.06.18	39'808	25'130		
	Divers: Etat, abornement					326		
	Totaux				150'268	25'456		
1375	Acquisition parcelle no 6806 au lieu-dit "Derrière Ville"	03.05.18	55'000					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Achat de la parcelle de 836 m2							
	Frais de notaire et de géomètre, etc.							
	Totaux				0	0		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
Routes communales, y.c. épuration & S.I.								
1355	Réfection légère parking sud du Bourg	14.09.17	40'000					crédit bouclé
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil:			30.10.17	21'500	24'640		
	Signalisation & marquage:							
	Honoraires:							
	Divers & imprévus:					295		
	Totaux				21'500	24'935		
Toilettes publiques								
1353	Assainissement WC publics, immeuble Chipot	22.06.17	186'000					crédit bouclé
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Maçonnerie & aménagement trottoir:			03.10.17	30'500	51'692		voir également désamiantage
	Expertise amiante:				1'000	926		
	Echafaudages:				2'400	2'228		
	Fenêtre bois & menuiserie:				26'000	41'505		
	Plâtrerie & crépis:				19'542	10'214		
	Electricité - installation courant fort:				10'000	9'015		
	Installation de chauffage:				3'000	4'209		
	Installations sanitaires:				26'000	22'131		
	Système de verrouillage:				2'769	7'276		
	Carrelage:			03.10.17	10'700	7'451		
	Architecte:				12'500	11'770		
	Ingénieur civil:				1'300	2'829		
	Désamiantage:		7'500	17.10.17	15'000			
	Ferblanterie, couverture / Nettoyages du bâtiment		6'500					
	Divers & imprévus:		16'940			1'945		
	Totaux				160'711	173'191		Montant net, après déduction de la TVA qui est récupérée
Electricité								
1341	Travaux extensions réseau électrique en 2017	15.12.16	308'000					crédit bouclé
	Ingénieurs:					6'944		
	Electricité:					159'180		
	Electricité:					1'060		
	Génie civil:					522		
	Totaux				0	167'706		
1359	Travaux extensions réseau électrique en 2018	14.12.17	388'000					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Ingénieurs:							
	Electricité:					79'329		
	Génie civil:							
	Totaux					79'329		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
Eau potable & SEP²L								
1364	SEP²L - Manuel assurance qualité (MAQ)	22.02.18	80'000					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Bureau ingénieurs - Mandat prestations pour MAQ			14.05.18	63'004			
	Divers					397		
	Totaux					397		
1369	Eau potable - Rempl. Système pré-localisation des fuites	22.03.18	65'000					crédit bouclé
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Système Ortomat-MTC /			14.05.18	69'997	64'993		
	Totaux					64'993		
Service forestier								
1372	Agrandissement du hangar à copeaux	22.03.18	160'000					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Défrichage du secteur							
	Travaux de terrassement							
	Maçonnerie - radier de fondation & soubassement							
	Charpente - ossature							
	Parois en rondins							
	Architecte & ingénieur - Honoraires							
	Divers et imprévus							
	Totaux							
Port								
1373	Rénovation & modernisation installations ancien secteur port	03.05.18	830'000					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Gros œuvre: déconstruction, pontons, pieux /			27.06.18	606'222			
	Electricité							
	Eau potable							
	Personnel auxiliaire durant les travaux							
	Ingénieur, géomètre, etc. - Honoraires					9'987		
	Divers et imprévus					2'646		
	Totaux					12'633		

